

# SELF HELP ASYLUM GUIDE: SEEKING PROTECTION IN THE UNITED STATES

2020



**ILAP**

IMMIGRANT LEGAL ADVOCACY PROJECT

**MAINE**  
UNIVERSITY OF MAINE SCHOOL OF LAW  
**LAW**

**THRIVE**  
International Programs



**PennState Law**

Center for Immigrants' Rights Clinic

# Guide pour présenter une demande d'asile, de suspension de votre expulsion, ou de protection au titre de la Convention contre la torture.

Janvier 2020

La Clinique Juridique Pour Les Immigrants et Les Droits de l'Homme de l'École  
de Droit de l'Université de Maine  
Cumberland Legal Aid Clinic  
University of Maine School of Law  
246 Deering Avenue  
Portland, ME 04102

Le Centre Pour Les Droits Des Immigrants de Penn State Law  
Penn State Law Center for Immigrants' Rights Clinic  
329 Innovation Boulevard, Suite 118  
University Park, PA 16802

Projet de Plaidoyer Juridique Pour Les Immigrants  
Immigrant Legal Advocacy Project  
489 Congress Street, 3<sup>rd</sup> Floor  
Portland, ME

THRIVE, Les Programmes Internationals  
THRIVE International Programs  
420 Elmira Street  
Williamsport, PA 17701

## L'INTRODUCTION

Ce guide a été créé pour l'objectif de fournir des instructions, pas-a-pas, pour les individus présentant une demande d'asile, de de suspension de leur expulsion, ou de protection au titre de la Convention contre la torture sans l'assistance d'un avocat dans les États-Unis.

Ce guide ne remplace pas les conseils d'un avocat. Les lois d'asile sont compliquées. Elles changent souvent. Si c'est possible, cherchez l'assistance d'un avocat d'immigration expérimenté avant de présenter votre demande d'asile.

Pour beaucoup des raisons, c'est difficile de chercher et de louer un avocat. Beaucoup des personnes doivent naviguer le procès d'asile sans l'assistance ou les conseils d'un avocat immigration expérimenté.

Si vous êtes considérant présenter une demande d'asile, s'il vous plait, lire soigneusement ce guide entier avant to commencer votre demande. Le Document I-589 sert comme la demande d'asile, de suspension d'expulsion, et de protection au titre de la Convention contre la torture. Présenter une demande d'asile, c'est beaucoup de travail. Quelques fois, le gouvernement américain prends beaucoup de temps pour procéder les demandes. Ne vous découragez pas ! L'asile existe pour les personnes avaient besoin de la protection. Si le gouvernement américain trouve que vous qualifiez pour l'asile, l'asile vous autorisez de rester dans les États-Unis et de poursuivre la résidence permanent et légal, et, éventuellement, de devenir un citoyen américain.

---

La Section I fournit les instructions, pas -a-pas, sur présenter une demande d'asile affirmativement. Une demande d'asile affirmative est pour les personnes qui ne sont pas dans les procédures d'expulsion. Ça veut dire, ils n'ont pas été arrêtés par l'Immigration et/ou ils not sont pas obligés d'assister à des audiences des tribunaux.

La Section II fournit les instructions pas -a-pas, sur présenter une demande d'asile défensivement. Une demande d'asile défensive est pour les personnes qui sont dans les procédures d'expulsion. Les demandeurs peuvent présenter des demandes d'asile, de suspension d'expulsion, et de protection au titre de la Convention contre la torture utilisant le même Document I-589.

La Section III fournit les instructions pas -a-pas, sur comment on peut qualifier pour la suspension d'expulsion, ou la protection au titre de la Convention contre la torture. La suspension d'expulsion ou la protection au titre de la Convention contre la torture peuvent être les options pour vous si vous ne pouvez pas demander d'asile pour certaines raisons.

La Section IV fournit les instructions pas -a-pas sur présenter une demande d'asile, de suspension d'expulsion, ou de protection au titre de la Convention contre la torture pour les individus qui ont été arrêté par Les Customs and Border Patrol (« CBP »), ou L'Immigration and Customs Enforcement (« ICE »), ou qui sont dans la détention.

## LES RECONNAISSANCES

Ce guide a été créé par une collaboration entre **La Clinique Juridique Pour Les Immigrants et Les Droits de l'Homme de l'École de Droit de l'Université de Maine** (un programme dans la **Cumberland Clinique de l'Aide Juridique**) ensemble avec le **Projet de Plaidoyer Juridique Pour Les Immigrants**, et **Le Centre Pour Les Droits Des Immigrants de Penn State Law** en collaboration avec **THRIVE, Les Programmes Internationaux**. **Le Projet de Plaidoyer Juridique Pour Les Immigrants** est la seule agence d'aide juridique en Maine qui fournit l'assistance juridique complète, gratuite, et pour tout l'état. **THRIVE, Les Programmes Internationaux** est une organisation non-lucratif en Williamsport, Pennsylvanie qui equip des personnes des cultures diverses avec les competences linguistiques et culturelles, et fournit de l'assistance juridique et les opportunités pour integrer avec, et servir, la communauté.

Les contributeurs de **La Clinique Juridique Pour Les Immigrants et Les Droits de l'Homme de l'École de Droit de l'Université de Maine** sous la surveillance d'Anna Welch, le Professeur Clinique Sam L. Cohen Des Réfugiés et les Droits de l'Homme, incluent Noel Sidorek (J.D. 2018), Dominika Blok (J.D. 2013), Eric Benson (J.D. 2018), Braden Clement (J.D. 2013), Jennifer Gillies (J.D. 2013), Katherine Power (J.D. 2014), Christiana Rein (J.D. 2019), et Hannah Wurgaft (J.D. 2019). Ce guide a été mise à jour et révisé par Kristin King (J.D. Candidate 2021), Ralph Humiston (J.D. Candidate 2020), et Arianna Efstathiou (J.D. Candidate 2020).

Les contributeurs du **Projet de Plaidoyer Juridique Pour Les Immigrants** incluent Noël Young, ancienne Avocate Coordinatrice d'Asile, Jennifer Bailey, Directrice du Programme d'Asile, Michelle Gentry, Avocate du Programme d'Asile, Barbara Taylor, et Susan Roche, Directrice Exécutive.

Les contributeurs du **Centre Pour Les Droits Des Immigrants de Penn State Law**, sous la supervision de Shoba Sivaprasad Wadhia, La Professeure du Droit Samuel Weiss, incluent Kaitlyn Box (J.D. Candidate 2020) et Berenice Beltrán-Maldonado (M.I.A. Candidate 2020), puis Ashika Verriest, l'Avocate de Personnelle pour le Centre Pour Les Droits Des Immigrants de Penn State Law.

**Le Centre Pour Les Droits Des Immigrants de Penn State Law** voulaient remercier Jody Lantz, la Directrice Executive de **THRIVE, Les Programmes Internationaux** pour soutenir ce project.

La Section II de ce Guide, Présentant une Demande d'Asile Défensive, a été adapté des matériaux créés par la Clinique Juridique des Immigrants de l'École de Droit de Stanford de la part de Centro Légal de la Raza en Oakland, Californie, et Les Services Juridiques de la Communauté, en East Palo Alto, Californie.

Ce guide a été traduit en Espagnol par Melanie Vangrieken Alvarado (Penn State Law L.L.M. Candidate 2020), et en Français par Kaitlyn Box (Penn State Law J.D. Candidate 2020), Mollie Kravitz-Jones (Maine Law J.D. Candidate 2022), Jordan Guerette, Giulana Intriago (Maine Law J.D. Candidate 2022), and Ronald Dreher (Maine Law J.D. Candidate 2021).

## LA TABLE DES MATIERES

Section I. Presentant Une Demande D'Asile Affirmative.....	1
Part I. L'INTRODUCTION.....	1
Part 2. DES CHOSES IL FAUT SAVOIR AVANT DE PRESENTER UNE DEMANDE D'ASILE.....	1
A. L'Asile, Qu'est-ce que c'est?.....	1
B. Comment Est-ce Qu'on Present Une Demande d'Asile ?.....	2
C. Que Est Admissible de Presenter Une Demande D'Asile ?.....	4
D. Attention : La Date Limite D'Une Anee.....	5
E. Est-ce Que Je Suis Admissible Pour l'Asile ? Un Liste de Verification .....	5
F. Des Questions et Des Responses .....	7
Part 3 : LE PROCES POUR PRESENTER UNE DEMANDE D'ASILE .....	11
A. Les Etapes Pour Completer La Demande.....	11
B. Completant La Demande I-589.....	12
C. Ecrivant Votre Declaration.....	14
D. Recueillant et Presentant Les Preuves.....	14
E. Des Questions et Des Responses.....	19
Part 4 : AVOIR PRESENTANT VOTRE DEMANDE D'ASILE.....	21
A. L'Avis de Reception de Votre Demande.....	21
B. L'Avis de la Biometrie.....	22
C. L'Avis de Votre Entrevue d'Asile.....	22
Part 5. L'ENTREVUE D'ASILE.....	23
A. Avant L'Entrevue d'Asile : les Choses Il Faut Savoir.....	23
B. A L'Entrevues : des Choses Vous Pouvez Attendre.....	25
Part 6. LES PROCHAINES ETAPES APRES L'ENTREVUE.....	28
A. Une decision sur Votre Demande d'Asile.....	28
B. Si Votre Demande d'Asile est accordée.....	29
C. Si Vous Recevez Une Lettre de Recommandation.....	31
D. Si Vous Recevez Un Refus.....	31
Section II. Presentant Une Demande d'Asile Defesive.....	33
Part 1. UN RESUME DE LA LOI D'ASILE.....	34
Part 2. ASSISTER A LES AUDIENCES DES TRIBUNAUX.....	36

Part 3. COMPLETANT UNE DEMANDE D’ASILE (LA DEMANDE I-589).....	38
Part 4. PRESENTANT VOTRE DEMANDE D’ASILE.....	39
Part 5. APRES AVOIR PRESENTER VOTRE DEMANDE D’ASILE.....	41
Part 6. PREPARANT POUR VOTRE AUDIENCE INDIVIDUELLE.....	42
Part 7. ASSISTER A VOTRE AUDIENCE INDIVIDUELLE.....	44
Part 8. LES PROCHAINES ETAPES.....	47
Section III. Le Suspension d’Expulsion et la Protection Au Titre de la Convention Contre le Torture.....	48
Part 1. LE SUSPENSION D’EXPULSION ET LA PROTECTION AU TITRE DE LA CONVENTION CONTRE LA TORTURE, ILS SONT QUOI?.....	49
Part 2. VOUS DEVREZ PROUVER QUOI ?.....	50
Part 3. L’ENTREVUE DE LA PEUR RAISONABLE.....	52
Part 4. LES PROCHAINES ETAPES.....	53
Section IV. Les Demandes d’Asile et de Suspension d’Expulsion Pour Les Immigrants en Detention.....	56
Part 1. L’INTRODUCTION.....	57
Part 2. LA DEFINTION DE L’ASILE.....	58
Part 3. LES ETAPES DANS LE PROCES.....	60
Part 4. LES OPTIONS POUR QUITTANT LA DETENTION – CHERCHANT LA LIBERATION CONDITIONELLE OU LA MISE EN LIBERTE MERITEE.....	65

## L’ANNEXE

- A. Un exemple de lettre de présentation
- B. Un exemple du certificat de traduction
- C. Des ressources pour la recherche des conditions du pays
- D. Comment changer votre adresse pendant la décision du tribunal est encore en attente.
- E. Comment obtenir un permis de travail : Employâmes Authorization Document
- F. Complétant la Demande I-589

G. Écrivant Votre Déclaration

H. “Migrant Protection Protocols” – Une Fiche d’Information

I. “Third Country Asylum Rule” – Une Fiche d’Information

## Section I. Présentant Une Demande d'Asile Affirmative

## Le Part 1. L'INTRODUCTION

La Section I fournit les instructions, pas -a-pas, sur présenter une demande d'asile affirmativement. Une demande d'asile affirmative est pour les personnes qui ne sont pas dans les procédures d'expulsion. Ça veut dire, ils n'ont pas été arrêtés par l'Immigration et/ou ils not sont pas obligés d'assister à des audiences des tribunaux.

## Le Part 2. DES CHOSES IL FAUT SAVOIR AVANT DE PRESENTER UNE DEMANDE D'ASILE

### A. L'Asile, Qu'est-ce que c'est ?

L'asile est une protection juridique accorde par le gouvernement américain a les personnes actuellement dans les États Unis qui ne sont pas les citoyens américains et qui ne pouvant pas retourner dans leurs pays d'origines parce qu'ils en sont, ou ils ont peur qu'ils soient, blessés à cause d'une raison protégée.

Vous pouvez être admissible pour l'asile si vous êtes :

- 1.) Actuellement **dans les États-Unis, et vous n'êtes pas un citoyen américain ;**
- 2.) Vous ne pouvez pas retourner dans votre pays d'origine parce que vous avez été **blesse dans la passe, ou vous serez blessés dans le futur.**

Le tort peut être les menaces, le dommage physique, ou des autres problèmes que vous exposent au danger dans votre pays.

- 3.) Vous avez été blessés ou vous serez blessés à cause d'une ou plus d'une des raisons suivantes :
  - **La race ou la race perçue.**
  - **Les convictions religieuses, les convictions religieuses perçues, ou le manque des convictions religieuses.**
  - **La nationalité, ou la nationalité perçue.**
  - **Les opinions politiques, ou les opinions politiques perçues.**
  - **L'adhésion ou l'adhésion perçue a un groupe social en particulier.**
- 4.) Vous avez été blessé, ou vous serez blessé par le **gouvernement** dans votre pays d'origine OU par **une personne qui, ou un group que** le gouvernement **ne veut pas, ou ne peut pas contrôler.**
- 5.) Il est aucun endroit sans danger ou vous pouvez vivre dans votre pays d'origine ;
- 6.) Les conditions dans votre pays d'origine n'ont pas changé dans une manière que vous serez sur maintenant.

Si vous êtes accordé l'asile, vous pouvez rester légalement dans les États-Unis, mais les personnes avec l'asile peuvent perdre la protection s'ils commettent certains actes, comme les infractions criminelles.

### **B. Comment Est-ce Qu'on Présent Une Demande d'Asile ?**

Le processus pour présenter une demande d'asile a beaucoup des étapes. Dans le Part II de ce Guide, vous trouverez des instructions en détail pour chaque étape, mais, premièrement, trouvez un aperçu au-dessous :

### **L'Étape 1: Déterminez si vous êtes admissible pour l'asile dans les États-Unis**

Avant de commencer le processus de demander d'asile, vérifiez d'abord que vous satisfiez les exigences décrites sur la page 2.

### **L'Étape 2: Complétez la Demande d'Asile I-589; Écrivez Votre Déclaration Personnelle. Si vous pouvez le faire sûrement et si il sera possible, recueillez les documents soutenant votre affaire.**

Dans cette étape, complétez la Demande I-589 "Application for Asylum and Withholding of Removal", écrivez une déclaration, et, s'il sera possible, recueillez les documents soutenant votre affaire.

### **L'Étape 3: Envoyez Votre Demande d'Asile Complète au Gouvernement Américain**

Retenez une copie pour vous-même. Quand le gouvernement américain reçoit votre demande, ils vous envoient une Avis de Réception de votre Demande. Vous recevrez un numéro "A". Chaque personne vivant avec vous dans les États-Unis reçoit leur propre numéro "A" et avis. Voyez la

### **L'Étape 4: Assister à un Rendez-Vous de la Biométrie (Les Empreintes Digitales).**

Tous les demandeurs d'asile doivent avoir leurs empreintes digitales prises par le gouvernement comme partie du processus de demander d'asile. Voyez la page 24 pour plus d'informations.

### **L'Étape 5: Assister à un Entretien Avec Un Officier d'Octroi d'Asile**

Tous les demandeurs d'asile doivent avoir un entretien avec un Officier d'Octroi d'Asile pour un Entretien d'Asile. Parfois, il prend seulement quelques semaines, et parfois beaucoup plus de temps pour le gouvernement américain de programmer votre entretien. Quand votre entretien est programmé, le gouvernement américain va vous envoyer une lettre avec la date, l'heure, et l'endroit de votre entretien. Voyez la page 24 pour plus d'informations.

### **L'Étape 6: Demandez Un Permis de Travail 150 Après Demandant d'Asile**

Voyez l'Annexe E pour plus d'informations.

### **L'Étape 7: Recevoir Un Jugement Sur Votre Demande d'Asile**

Voyez les pages 32-37 pour plus d'information sur chaque jugement possible.

## **ATTENTION :**

Il y a des personnes dans la communauté qui ne sont pas les avocats qui peuvent leurs appeler les « notaires » ou « les conseillères juridiques » et qui reçoivent de l'argent pour aider les demandeurs d'asile avec compléter leurs demandes et préparer leurs affaires. Ces personnes peuvent même encourager des gens de mentir sur leurs demandes d'asile. **Vous de devez jamais donner de 'argent a quelqu'un qui d'est pas un avocat américain licencié, ou un représentant accrédité, et vous ne devez jamais mentir sur votre demande.** C'est important d'utiliser ce guide pour vérifier que vous ne payez pas quelqu'un de vous trompe pendant le procès de demander d'asile.

### **C. Qui Est Admissible de Présenter Une Demande d'Asile ?**

**Des raisons vous ne pouvez pas être admissible de demander d'asile, même si vous pouvez démontrer que vous serez blessé si en revenant à votre pays d'origine.**

Même si vous serez blessé, vous pouvez être inadmissible de demander de, or recevoir l'asile. Ces raisons peuvent inclure :

- 1. Vous demandez d'asile plus qu'une année avant la dernière fois que vous avez entre les États-Unis.**
- 2. Vous avez déjà demandé d'asile avant dans les États-Unis, et vous avez été rejeté.**
- 3. Vous avez reçu la résidence permanent et légal dans un autre pays.**
- 4. Vous êtes venus à Canada directement avant d'entre les États-Unis.**
- 5. Vous avez commis un crime grave dans les États-Unis ou un autre endroit.**
- 6. Vous avez blessé ou cause la blessure d'autres personnes à cause de leurs races, religions, nationalités, opinions politiques, ou adhésion à un groupe social en particulier.**
- 7. Vous avez participé au terrorisme où vous êtes un danger des États-Unis.**

**Attention:** Si une des facteurs vous appliquent, consultez un avocat d'immigration avant de présenter votre demande d'asile. Même si ces choses vous appliquent, vous pouvez encore être admissible de demander d'asile. C'est important de parler avec un avocat de déterminer si vous est admissible.

**S'il vous plait, vous souvenez qu'ils sont des autres manières d'être protégé de danger. L'asile est juste l'une.**

En plus, si votre vie ou liberté sera menacé ou si vous avez peur d'être torturé par un officier du gouvernement dans votre pays ou si vous pouvez démontrer que le gouvernement dans votre pays va vous permettre d'être torturé, vous pouvez être admissible de rester dans les États-Unis basé dans les lois conçues pour aider les personnes qui font face à la blessure ou la torture. S'il vous plait, voyez les autres sections de ce guide comme la section sur le Suspension d'Expulsion et la protection au titre de la Convention contre la torture.

### D. Important : La Date Limite d'Une Année

Une règle très importante dans l'asile est que le gouvernement américain **DOIT** recevoir votre demande d'asile avant d'une année après votre dernière arrive aux États-Unis. Cette règle applique aux tous les demandes d'asile.

Pour découvrir la date limite pour votre demande, vous devrez savoir la date exacte quand vous êtes arrive. Ajoutez une année de cette date pour avoir votre date limite.



Par exemple, si vous avez entre les États-Unis sur la date dans la photo, le 5 janvier 2020, votre demande doit être recevoir par le gouvernement américain par le 5 janvier 2020.

Vous pouvez être encore admissible pour l'asile, même si vous n'avez pas demande d'asile dans une année si vous pouvez démontrer une des raisons suivantes :

- Les Circonstances Changées
  - Si vous pouvez démontrer que les conditions avaient changé dans votre vie, dans votre pays d'origine, ou la loi américaine et ces changements ont touché votre affaire ou votre situation, vous pouvez être encore admissible après la date limite d'une année.
- Les Circonstances Extraordinaires
  - Si vous pouvez démontrer que les évènements spécifiques ont vous cause de manquer la date limite come une maladie grave, un handicap physique ou intellectuel, un changement dans votre situation d'immigration, la morte de votre avocat ou un membre de votre famille, ou des autres raisons, vous pouvez encore admissible de demander d'asile après la date limite d'une année.

**Attention :** Si vous pouvez démontrer qu'une de ces exceptions vous appliquent, vous devrez encore demander d'asile dans une PERIODE DE TEMPS RAISONABLE. Typiquement, six mois est considéré comme une période de temps raisonnable.

### E. Est-ce Que Je Suis Admissible Pour l'Asile ? Un Liste de Vérification.

L'Exigence	Est-ce que j'ai	Oui	Non
1	Quitte mon pays d'origine et venu aux États-Unis ?		

2	Souffert les blessures grave physique ou psychologique dans mon pays d'origine, et/ou reçue les menaces, ou j'ai une peur grave du préjudice dans le futur ?		
3	Souffert le préjudice ou j'ai peur du préjudice à cause de mon opinion politique, religion, race, nationalité, ou adhésion à un groupe social particulier ?		
4	Souffert le préjudice ou j'ai peur du préjudice cause par le gouvernement dans mon pays d'origine ou par une personne que le gouvernement ne veut pas ou ne peut pas contrôler ?		

- Si vous avez répondu OUI à toutes les questions susmentionnées, vous êtes probablement admissible de demander d'asile dans une année d'entrer dans les États-Unis.
- Si vous avez répondu NON à N'IMPORTE QUELLE question, il sera possible que vous ne soyez pas admissible de demander d'asile.
- Si vous avez répondu NON à n'importe quelle question mais vous avez vraiment peur de revenir à votre pays, parlez avec un avocat d'immigration expérimenté pour discuter quelles options seront possible pour vous.

**PROCHAIN :** Même si vous avez répondu OUI à toutes les questions susmentionnées, c'est important d'être sûr que rien d'autre vous rende inadmissible de demander d'asile. Complétez la liste de vérification au-dessous avant de continuer.

### LES RAISONS POSSIBLE QUI PEUVENT VOUS RENDRE INADMISSIBLE DE DEMANDER D'ASILE :

L'Exigence	Est-ce Que J'ai...	Oui	No n
1	Étiez dans les États-Unis pour plus qu'une année après ma dernière entrée dans les États-Unis et je n'ai déjà pas demander d'asile ?		
2	Été détenu auparavant par le gouvernement américain ?		
3	Habitait sans danger et en permanence dans un autre pays a part de mon pays d'origine avant d'entre les États Unis ?		
4	Arrive dans les États-Unis par terre de Canada a un point de départ official ?		
5	Commit or été trouve coupable d'un crime dans les États-Unis ou un autre pays ?		

6	Blesse où participer à la blessure des autres ?		
7	M'engage en les activités terroristes ou quelque chose que peut être considéré comme activité terroriste ou fait quelque chose que me rend un danger de la sécurité des États-Unis ?		

Si une des exigences 1-7 s'applique à vous, parlez avec un avocat d'immigration expérimenté AVANT de demander d'asile. Même si vous avez répondu oui à une des exigences susmentionnées, vous pouvez être encore admissible de rester dans les États-Unis.

## LA DISCRETION

Vous vous concentrez sur présentant les documents qui aident un Officier d'Octroi d'Asile en décidant de vous accorder l'asile. Même si vous satisfaites toutes les exigences susmentionnées, un Officier d'Octroi d'Asile peut faire le choix de *ne vous accordez pas* l'asile. C'est appelé la discrétion.

Les exigences qui aident un Officier d'Octroi d'Asile d'utiliser la discrétion d'approuver votre affaire :

- Les liens familiales, commerciaux, communautaires, ou les relations de travail aux États-Unis.
- La preuve qu'il sera difficile de réunir avec votre famille ou vivre si vous étiez expulsé d'un autre pays, à part de votre pays d'origine.
- La preuve que vous avez un bon caractère, et que vous rend valeur ou service de la communauté, incluant réhabilitation si vous avez un casier judiciaire.
- Votre âge ou santé.

Les exigences qui peuvent affecter la décision d'un Officier d'Octroi d'Asile de rejeter votre affaire :

- Une violation grave des lois d'immigration américaines.
- La présence d'un casier judiciaire, et le type et la gravité du casier judiciaire.
- La manque des réponses honnêtes avec l'Officier d'Octroi d'Asile qui peut convaincre l'Officier d'Octroi d'Asile que vous ne dites pas la vérité.

## F. Des Questions et des Réponses

### **Est-ce que j'ai besoin d'un avocat ?**

No, vous n'avez pas besoin d'un avocat de demander d'asile, mais un avocat peut être utile en préparant votre affaire. Ce guide existe de vous aide si vous ne pouvez pas obtenir un avocat de préparer votre affaire. Si vous avez répondu oui à une des "exigences possible qui peuvent vous rendre inadmissible de demander d'asile", il faut chercher l'assistance d'un avocat d'immigration expérimenté. Voyez les sites Web suivants pour trouver l'assistance juridique dans votre endroit :

- <https://www.immigrationadvocates.org/nonprofit/legaldirectory/>

- <https://www.justice.gov/eoir/file/probonofulllist/download>

### **J'ai entendu que la seule manière d'obtenir l'asile est si j'ai été blessé physiquement (comme la torture ou la viol) ? Est-ce que c'est vrai ?**

Non. Il y a beaucoup de manières d'être admissible de demander d'asile ; l'histoire de chacun est différente. Le préjudice physique *peut* être la base pour une demande d'asile, mais ce n'est pas *nécessaire*. Si vous avez souffert le préjudice grave émotionnelle ou psychologique, été menacé, ou vous avez sincèrement peur du préjudice dans le futur, vous pouvez être admissible de demander d'asile.

### **Le gouvernement peut-il m'expulser pendant ma demande est pendante ?**

Quand le gouvernement reçoit votre demande d'asile, vous recevrez un rendez-vous de présenter votre affaire devant un Officier d'Octroi d'Asile. Vous pouvez avoir votre rendez-vous des 21 jours après présentant votre demande d'asile ou vous devrez attendre pour les mois ou des ans. Le gouvernement américain permet les demandeurs d'asile de rester dans les États-Unis avant d'avoir l'opportunité de présenter leurs affaires devant un Officier d'Octroi d'Asile. Cependant, c'est important que vous évitiez commettre les crimes ou devenez impliquer dans les activités illégales en attendant. Les gens peuvent être détenus et mis dans les procédures d'expulsion pour commettre les crimes ou les autres raisons, même avec une demande d'asile pendante.

### **Ma demande d'asile peut-elle sera partager avec mon pays d'origines ?**

Non. Le gouvernement américain ne partagera pas les informations dans votre demande d'asile avec les autres, particulièrement les autres dans votre pays d'origine, saufs dans les situations exceptionnelles.

### **Il cout combien de demander d'asile ?**

Maintenant, demandant d'asile est gratuit. Regardez les instructions de la Demande I-589 trouve a [www.uscis.gov](http://www.uscis.gov) avant de demander d'asile de vérifier s'ils sont des frais. Il peut être aussi des coutes pour vous comme le port, les photos, faire des copies, ou les autres choses.

### **Et si je ne parle ni n'écris en anglais ?**

Vous pouvez demander d'asile même si vous ne parlez pas anglais. Mais votre demande d'asile doit être écrite en anglais et tous les documents que vous envoyez avec votre demande qui ne sont pas en anglais deviennent être traduits. Un traducteur doit signer un document promettant qu'il a traduit le document correctement. Voyez l'Annexe B pour le document, un « Certificat de Traduction ».

Vous ne devrez pas louer un traducteur professionnel, mais vous pouvez. Votre traducteur ne peut pas être votre femme, mari, ou un enfant qui est inclus dans votre demande d'asile ou qui sera un témoin dans votre affaire. Il doit être capable de lire et écrire couramment en votre langue et en anglais.

Si vous ne parlez pas anglais, vous devrez apporter un traducteur avec vous pour votre Entretien d'Asile. Voyez les pages 26-32 pour plus d'information sur l'Entretien d'Asile. Votre traducteur doit être capable de traduire tous ce que vous disent, et tous ce que l'Officier d'Octroi d'Asile dit à vous.

**J'ai entendu que ma demande d'asile sera traitée plus rapidement si je mettrai une adresse différente que la mienne sur la demande ? C'est vrai ?**

Votre adresse doit être l'adresse où vous habitez actuellement. Il ne faut jamais mettre une différente adresse sur votre demande d'asile. L'Officier d'Octroi d'Asile découvrira la fausseté et cela peut vous faire perdre votre affaire. Vous devez être honnête en complétant votre demande d'asile. Si vous voulez obtenir un Entretien d'Asile plus rapidement, parlez avec un avocat d'immigration expérimenté.

**Qu'est-ce que se passera après je présente ou envoyé ma demande d'asile ?**

Si vous déménagez ou changez votre adresse, vous devrez notifier le gouvernement américain dans 10 jours. Notifier le Bureau de Poste n'est pas assez. Si vous déménagez à un autre état, votre affaire pourra être transférée à un autre Bureau d'Asile. Voyez l'Annexe D pour plus d'information sur actualisant votre adresse avec le gouvernement américain.

**Si mon épouse et mes enfants sont dans les États-Unis avec moi, est-ce qu'ils devront présenter des demandes d'asiles séparés ?**

Les épouses et les enfants sous l'âge de 21 ans célibataires qui sont avec vous dans les États-Unis ne doivent pas présenter les demandes d'asile séparées et vous pouvez les inclure dans votre propre demande d'asile. Mais, s'ils ont leurs propres raisons pour demander d'asile, il pourra être avantageux de présenter une demande pour chaque épouse, croissant la probabilité que la famille va obtenir l'asile.

Pour être inclus dans votre demande, vous et votre épouse doivent être mariés en concordance avec les lois de votre pays à l'heure de présentation. Ça veut dire que vous devrez avoir un certificat de mariage ou un permis de mariage, ou vous avez été mariés dans une cérémonie de mariage traditionnelle. Si vous avez été mariés dans une cérémonie de mariage traditionnelle, mais vous n'avez pas un certificat de mariage ou un permis de mariage pour prouver que vous êtes mariés, parlez avec un avocat d'immigration pour d'informations sur prouvant que vous êtes mariés officiellement. Vous pouvez aussi marier dans les États-Unis.

Pour inclure vos enfants dans votre demande d'asile, ils devront être sous l'âge de 21 ans et célibataires, à l'heure de présentation de la demande d'asile. Si vous présentez votre demande jusqu'à vos enfants ont l'âge de 21 ans, ils seront encore admissibles de rester dans votre demande d'asile, même après l'âge de 21 ans, mais ils devront rester célibataires.

Si vous avez adopté les enfants, ils devront être adoptés juridiquement dans le pays d'adoption avant l'âge de 16 ans. Vous devrez aussi prouver que vous avez eu la garde physique et juridique des enfants pour au moins deux ans avant de présenter une demande d'asile.

Si vous avez des membres de familles avec vous dans les États-Unis qui ne satisfont pas les exigences pour les épouses et les enfants susmentionnés, ils ne seront pas admissibles pour l'asile par vous. Ils devront demander d'asile de leurs propres efforts. Par exemples, si vos enfants dans les États Unis sont mariés ou s'ils ont plus de 21 ans, ils auront besoin de présenter ses propres demandes d'asile.

### **Si ma demande d'asile est accordée, est-ce que je pourrai apporter mes membres de famille aux États-Unis ?**

Si votre demande d'asile est accordée, vous pourrez apporter votre épouse et vos enfants que ne sont pas mariés et qui ont sous l'âge de 21 ans à l'heure de présenter la demande d'asile aux États-Unis. Vous devrez demander pour eux dans deux ans d'obtenir l'asile.

Pour apporter votre famille aux États-Unis, vous devrez présenter la Demande I-730 "La Demande Pour La Famille de Demandeurs d'Asile". Plus d'informations sur le procès d'apporter les membres de famille peuvent être trouve ici : <http://www.uscis.gov/i-730>. Voyez les sites Web suivants pour l'assistance juridique dans votre endroit :

- <https://www.immigrationadvocates.org/nonprofit/legaldirectory/>
- <https://www.justice.gov/eoir/file/probonofulllist/download>

### **Quand est-ce que je pourrai commencer travaillant dans les États-Unis ?**

150 jours après le gouvernement ont reçu votre demande d'asile, vous peuvent normalement demander d'un permis de travail. Voyez l'Annexe E pour plus d'informations.

### **Quand est-ce que je pourrai voyager à l'extérieur des États-Unis ?**

Vous ne devrez pas voyager à l'extérieur des États-Unis quand votre demande d'asile est pendante, ou le gouvernement américain va assumer que vous avez abandonné votre demande. Si vous DEVREZ voyager à l'étranger quand votre demande d'asile est pendante, consulterez un avocat d'immigration expérimenté AVANT de voyager.

Même si vous êtes accorde l'asile, vous ne devrez pas voyager à votre pays d'origine jusqu'à vous devenez un citoyen américain. Si vous le faites, le gouvernement américain peut annuler votre statut d'asile.

## Le Part 3 : LE PROCES POUR DEMANDER D'ASILE :

Cette section a été créé de vous aider en complétant votre demande d'asile vous-même.

### A. Les Étapes d'Une Complete Demande d'Asile :

Il y a quelques étapes pour compléter et envoyer votre demande au gouvernement des États-Unis :

1. Déterminez si vous êtes admissible pour l'asile. Voyez le page 2.
2. Complétez la demande d'asile (La Demande I-589, "La Demande d'Asile et de Suspension d'Expulsion"). Voyez l'Annexe F.
3. Obtenez une photo dans le style des passeports. Beaucoup des pharmacies, comme Walgreens, CVS, ou Rite Aid, même les bureaux des postes sont capables de prendrais ces photos.
4. Écrivez votre Déclaration, le signez, et l'avoir notarié, s'il sera possible. Voyez l'Annexe G.
5. Recueillez les photos, les lettres, et les autres documents qui soutiendront votre affaire si vous pouvez le faire sans danger. Voyez les pages 14-16.
6. Copiez tous que vous enverrez.
7. Envoyez tous au gouvernement américain par le poste américain *certifie* ou un poste prive, comme le Fédéral Express ou l'UPS. Prendrez soin que de garder le reçu comme prévue que vous avez tous envoyés.

**Attention :** Vous ne devez pas envoyer votre Déclaration ou tous votre preuve au même temps que votre demande d'asile. Votre Déclaration et les autres documents peuvent être envoyés plus tard, mais le gouvernement américain doit les recevoir 3 jours (pas incluant le week-end) avant la date de votre Entretien d'Asile. Pour plus d'informations sur envoyant vos autres documents et preuves, visitez le site Web suivant pour votre bureau d'asile : <https://egov.uscis.gov/office-locator/#/asy>.

### L'Étape 1 : Vérifiez que vous êtes admissible

Avant de commencer votre demande d'asile, vérifiez que vous satisferez les exigences d'asile. Encore une fois, un résumé des exigences d'asile :

- 1.) Actuellement **dans les États-Unis, et vous n'êtes pas un citoyen américain ;**
- 2.) Vous ne pouvez pas retourner dans votre pays d'origine parce que vous avez été **blesse dans la passe, ou vous serez blessés dans le futur.**

Le tort peut être les menaces, le dommage physique, ou des autres problèmes que vous exposez au danger dans votre pays.

- 3.) Vous avez été blessés ou vous serez blessés à cause d'une ou plus d'une des raisons suivantes :
- **La race ou la race perçue.**
  - **Les convictions religieuses, les convictions religieuses perçues, ou le manque des convictions religieuses.**
  - **La nationalité, ou la nationalité perçue.**
  - **Les opinions politiques, ou les opinions politiques perçues.**
  - **L'adhésion ou l'adhésion perçue à un groupe social en particulier.**
- 4.) Vous avez été blessé, ou vous serez blessé par le **gouvernement** dans votre pays d'origine OU par **une personne qui, ou un group que le gouvernement ne veut pas, ou ne peut pas contrôler.**
- 5.) Il est aucun endroit sans danger ou vous pouvez vivre dans votre pays d'origine ;
- 6.) Les conditions dans votre pays d'origine n'ont pas changé dans une manière que vous serez sur maintenant.

## Étape 2 : Complétez La Demande D'Asile (La Demande I-589)

### L'Importance de l'Honnête

**Vous devrez être honnête dans tout le procès de demander d'asile. N'importe quelles informations dans votre demande d'asile, incluant tous les documents et tous que vous dites, doivent être la vérité. Si the gouvernement américain pense que vous mentez, vous ne serez pas accordé l'asile. Les sanctions pénales peuvent être appliquées, and vous serez interdit de présenter une autre demande d'immigration.**

C'est possible que vous ayez donné d'informations fausses pour obtenir votre visa américain.

Mais, maintenant en demandant d'asile dans les États-Unis, c'est essentiel que vous disiez la vérité sur n'importe quels documents que vous donnez au gouvernement et dans votre Entretien d'Asile. Quelques personnes dans la communauté peuvent instruire des gens de mentir sur leurs demandes d'asile ou de présenter les demandes fausses. Cette situation est illégale. Prenez soin de quelqu'un que vous dit de mentir, et ne payez jamais quelqu'un qui n'est pas un avocat américain licencié pour les conseils juridiques.

### 7.) Complétant La Demande I-589

**La Demande d'Asile :**

**La Demande I-589 "La Demande d'Asile et de Suspension d'Expulsion"**

La Demande I-589, appelée “La Demande d’Asile et de Suspension d’Expulsion” est un des documents les plus important que les demandeurs d’asile doivent donner au gouvernement américain. Vous pouvez trouver une Demande I-589 sur ligne a :

<http://www.uscis.gov/files/form/Form I-589.pdf>.

**Attention : L’actuelle version de la Demande I-589 utilisée par le gouvernement américain a une date de préemption du 30 septembre 2022. Voyez [www.uscis.gov](http://www.uscis.gov) pour télécharger l’actuelle version de la demande. Utilisez la demande sur ce site Web, même si le date est passée.**

S’il vous plaît, lisez les instructions au-dessous d’apprendre comment compléter la Demande I-589. Aussi, regardez les instructions du gouvernement sur complétant la Demande I-589 sur ligne a : <http://www.uscis.gov/files/form/Form I-589instr.pdf>.

S’il vous plaît, regardez l’Annexe F pour les instructions en détail sur comment compléter la Demande I-589. Notez que la même demande est utilisée pour demander d’asile et de suspension d’expulsion et la protection au titre de la Convention contre la torture, voyez-la Section III de ce guide.

### **Avant de Commencer : Des suggestions sur complétant la Demande I-589**

- Vous pouvez le trouver utile de compléter l’Étape 4 : “Écrivant Votre Déclaration” avant de répondre aux questions pose par le Part B de la Demande I-589. Voyez l’Annexe B pour plus d’informations sur écrivant votre déclaration.
- Lisez chaque question avec soin. Prenez soin de comprendre chaque question avant de répondre.
- Veillez que tous vos réponses sont complètes, correctes, et honnêtes.
- La demande est en anglais : Si vous n’écrivez ni ne parlez anglais vous aurez l’assistance d’un traducteur pour traduire votre demande. Le traducteur ne doit pas être un Professional, mais n’utilisez pas les services de traductions sur ligne comme Google Translate, parce qu’ils ne sont pas toujours corrects et ils peuvent causer les erreurs.
- Taper vos réponses sur un ordinateur or les écrivez par main utilisant UN STYLO NOIR, pas un crayon. Signez votre nom utilisant UN STYLO BLEU.
- Écrivez en les lettres majuscules si votre écriture sera difficile à lire.
- Pour marquer une boîte, utilisez : un X.
- Si vous ne savez comment répondre à une question, n’écrivez “pas connu” ou “Je ne sais pas”. Ne devinez pas.
- Ne laissez aucunes questions vides. Si une question n’applique pas à vous, écrivez “N/A”.

- Utilisez le Supplément A ou B de la Demande I-589 quand vous n’avez pas assez d’espace pour écrire votre réponse. Si vous utilisez le Supplément A ou B, écrivez le numéro de la question vous en répondez, et tapez ou écrivez EN ENCRE NOIR votre “Numéro A”, si vous en avez, votre nom, et la date. Signez chaque supplément que vous utilisez utilisant L’ENCRE BLEU. Si vous n’utilisez pas un supplément, encore écrivez votre “Numéro A”, votre nom, et la date sur chaque supplément et les signez, mais écrivez “N/A” pour indiquer que vous n’avez pas une réponse.

### L’Étape 3 : Obtenez une photo dans le style des passeports

- Vous devrez inclure une photo dans le style des passeports avec votre Demande I-589. Il doit être agrafé au page 9, le part D de la Demande I-589. La photo doit être prise dans 30 jours après avoir envoyé la demande. S’il vous plaît, suivez les instructions à <https://travel.state.gov/content/travel/en/passports/requirements/photos.html> pour être sûr que votre photo satisfait les exigences du gouvernement américain.
- Écrivez votre nom complète en crayon sur le dos de chaque photo. Beaucoup des pharmacies, comme Walgreens, CVS, et Rite Aid, puis les bureaux des postes peuvent prendre les photos dans le style des passeports.

#### 8.) Écrivant Votre Déclaration

Écrivant une Déclaration n’est pas obligatoire pour demander d’asile. Mais, vous pouvez décider d’écrire une déclaration parce qu’elle va vous aider en expliquant votre affaire à l’Officier d’Octroi d’Asile. Une déclaration est votre opportunité d’expliquer à l’Officier d’Octroi d’Asile pourquoi votre affaire satisfait toutes les exigences d’asile. Voyez le page 2 pour les exigences d’asile.

S’il vous plaît, voyez l’Annexe G pour plus d’informations sur écrivain votre Déclaration.

#### 9.) La Collection et soumission de preuves

Les preuves pour votre demande d’asile peuvent être les documents ou les choses pour convaincre l’Officier d’Octroi d’Asile que les faits dans votre Déclaration sont vrais. Produisant le document soutenant peut aider votre affaire, mais vous n’êtes pas obligé de le faire. **N’utilisez jamais les documents fausses.** Si vous ne pouvez pas obtenir certaines preuves ou obtenant les preuves peut mettre quelqu’un en danger, expliquez à l’Officier d’Octroi d’Asile pourquoi il ne sera pas possible d’obtenir les preuves.

#### Quels types des preuves aideront ma demande d’asile ?

Les suivantes sont seulement des exemples des preuves que vous pouvez inclure. Tous les affaires sont différées, et c’est rare pour une personne d’avoir tous ces types des documents ou preuves.

Les documents qui prouvent l’identité :

- **Les passeports**
- **Les certificats de naissance**
- **Les certificats de mariage**
- **Les cartes d'identités**
- **Les cartes des membres** (prouvant que vous êtes un membre d'un group religieux, politique, ou une autre organisation relatant à votre demande)
- **Les autres documents ou les photos démontrant que vous êtes un membre d'une certaine religion, ou démontrant que vous a assisté à une certaine groupe protestation relatant à votre demande. Ces documents ou photos peuvent inclure les certificats des baptêmes ou des photos de vous assistant à un évènement religieux.**

Les documents soutenant les faits dans votre Déclaration et votre demande :

Ces documents peuvent prouver que les détails de votre histoire sont vrais.

- **Les lettres ou les déclarations des témoins :**
  - Les témoins sont les personnes qui connaissent ce qu'est arrivé à vous ou qui connaissent les raisons pourquoi vous ne pouvez pas revenir à votre pays. Ces personnes peuvent avoir vue actuellement le préjudice que vous avez souffert ou ils peuvent connaître le préjudice dans d'autres manières. Les témoins peuvent être les membres de famille ou les amis qui faces encore le danger dans votre pays, ou les gens qui ont face le même préjudice ou qui connaissent la peur vous avez de revenir à votre pays. Les témoins peuvent être capables de relater juste un part de votre histoire. Ce n'est pas nécessaire qu'ils connaissent votre histoire entière.
- **Les menace écrites**
- **Les rapports médicaux**
- **Les convocations, et les rapports de la police et les casiers juridiques**
- **Les photos, les message sur What's App, les vidéos sur Youtube, les messages sur Facebook, ou les choses similaires.**
- **Les preuves de votre caractère :** Ces peuvent être les documents démontrant qui vous suivez les lois des États-Unis et que vous faites des bonnes choses pour améliorer votre vie dans les États-Unis.

- Par exemple : Les lettres de votre patron ou professeur, les lettres d'un chef religieux, la preuve de travail bénévole, les prix importants, des lettres de votre psychologue, etcetera.
- **Les conditions dans votre pays et les rapports des droits de l'homme** : Voyez l'Annexe C pour une liste des organisations qui peuvent avoir des rapports écrivant sur les conditions dans votre pays.
- **Les articles dans les journaux et les magazine (ces peuvent être de n'importe quelle payse prouvant que ce que vous dites a arrivé ou est arrivant dans votre pays est vrai)**

### **IMPORTANT :**

- Si vous envoyez des autres documents que votre demande d'asile, ne soumettez la version originale. Faites une copie de l'originale, et envoyez la copie. Apportez les versions originales à votre Entretien d'Asile, parce que l'Officier d'Octroi d'Asile peut vouloir les regarder.
- **NE PRESENTEZ JAMAIS UN DOCUMENT faux**
- Les documents originaux sont souvent vérifiés d'être sûr qu'ils sont les vrais documents. Si vous présentez un document faux pour soutenir votre affaire, le gouvernement américain va découvrir cela, et votre demande d'asile sera rejeté. Il pourra des sanctions pour présentant des documents fausses. Il y a des meilleures manières d'expliquer pourquoi ce n'est pas possible n'obtenir certains documents.
- **TOUS les documents qui ne sont pas en anglais DOIVENT ETRE TRADUIT EN ANGLAIS** avant d'être envoyés, et ils doivent inclure un Certificat de Traduction signé par le traducteur. Voyez l'Annexe B pour un exemple d'un Certificat de Traduction. Toujours voyez les documents traduits pour vérifier qu'ils sont corrects ! Pour vérifier, faites le traducteur vous lire le document dans votre langue.

### **Quand vous envoyez un document que vous avez traduit, vous devrez inclure :**

1. Une copie du document dans votre langue ;
2. La traduction en anglais ; et
3. Un document certifié que le traducteur est capable de traduire. Voyez l'Annexe B pour un Certificat de Traduction.

### **VOUS VOUS SOUVENEZ :**

- Ne vous mettez JAMAIS en danger, ni mettez les autres en danger pour obtenir les preuves pour votre affaire
- Ne présentez JAMAIS un document faux.
- Faites certain que les documents sont traduits correctement.
- Comparez les dates et les faites dans les documents différents, comme les certificats de naissance, les certificats du mariage, les déclarations des témoins, les rapports de la police,

les rapports médicaux, etcetera pour vérifier qu'ils sont tous les mêmes partout. S'ils ne sont pas les mêmes, préparez-vous d'expliquer les différences à l'Officier d'Octroi d'Asile.

- Gardez tous les originaux.
  - Vous devrez **garder les originaux** de tous les documents que vous envoyez avec votre demande d'asile, incluant l'enveloppe envoyée à vous avec les documents.

**Pourquoi ?**

- Vous devrez apporter les originaux avec vous à votre Entretien d'Asile.
- Gardant les originaux et les enveloppes vous aidez en prouvant l'origine d'un document. Si vous envoyez une lettre d'un témoin habitant encore dans votre pays d'origine, l'Officier d'Octroi d'Asile peut vouloir des preuves que la lettre est vraie. Une manière de ce prouvant est de démontrer l'enveloppe originale pendant votre Entretien d'Asile.

## **L'Étape 4 : Assemblez Tous Vos Documents et Faites des Copies**

Quand vous avez complété votre demande, écrit votre Déclarante, reculé les preuves, et fait des traductions, vous serez près de tous rassembler et faire des copies.

### **Écrivez une Lettre de Présentation :**

Vous n'êtes pas obligés d'inclure une lettre de présentation avec votre demande d'asile. Mais, ce guide a un exemple d'une lettre de présentation pour le demandeur d'asile que vous pouvez utiliser. Voyez l'Annexe A pour l'exemple.

### **Tous Rassemblement :**

Mettez tous les documents que vous avez pour votre demande d'asile dans l'ordre suivante :

- La lettre de présentation \
- La Demande I-589 incluant votre photo dans le style des passeports agrafe au page 9 de de Demande I-589
- Une copie de votre visa américain, le document I-94, et passeport, si vous les avez. Si vous avez un passeport incluez une copie complétée de la passeport entière (la face et le dos et TOUS les pages)
- Votre Déclaration\*
- Des copies des preuves (voyez l'étape 5) \*

Après vous avez complété cette étape, maintenant faites une copie de ce paquet entier. Vous devrez envoyer ce paquet et ces contenus entiers au Bureau d'Asile.

\*Ces choses peuvent être envoyés plus tard, si le Bureau d'Asile les reçoive au moins trois (3) jours avant la date de votre entretien. Pour d'informations sur envoyant ces informations, voyez ce site Web pour votre bureau d'asile : <https://egov.uscis.gov/office-locator/#/asy>.

Si vous avez une femme ou un mari ou des enfants célibataires qui ont moins de 21 ans dans les États-Unis avec vous qui vous voulez inclure dans votre demande d'asile, vous devrez aussi rassembler et envoyer les suivants pour **chaque** membre de famille :

1. Une copie supplémentaire de votre Demande I-589 pour chaque membre de famille
2. Une photo dans le style des passeports pour cette membre de famille (agrafe au page 9 d'une des copies de votre Demande I-589)
3. Une copie du visa, le document I-94, et passeport de votre membre de famille. Incluez une copie complétée de leur passeport, s'ils ont un passeport (la face, le dos, et tous les pages).
4. La documentation de la relation entre vous et votre membre de famille (par exemple, un certificat du mariage ou un certificat de naissance)
  - Si vous n'avez pas et ne pouvez pas obtenir un certificat du mariage ou un certificat de naissance, vous pouvez présenter les autres documents soutenant pour prouver la relation, comme les rapports médicaux, les rapports de l'école, des photos des cérémonies, ou des documents religieux émis au même temps de votre mariage ou la naissance de votre enfant, ou les résultats des tests ADN.

Vous êtes encouragés de fournir :

5. Une copie de votre Déclaration. Voyez l'Annexe G pour plus d'informations. Cela peut être envoyé plus tard, dans 3 jours de votre entretien.

## L'Étape 5 : Faites des Copies

Quand vous avez rassemblés tous que vous enverrez au Bureau d'Asile, faites une copie pour vous-même pour garder dans votre dossier. Apportez ce dossier avec la reçue postal vous utilisez d'envoyer votre demande.

## L'Étape 6 : Envoyez votre demande au gouvernement américain

Mettez tous que vous avez préparés dans une enveloppe and les envoyés au gouvernement américain, spécifiquement a U.S. Citizenship and Immigration Services ("USCIS").

L'adresse où vous envoyez votre demande dépendra sur l'endroit ou vous habitez dans les États-Unis. Visitez le site Web suivante : <http://www.uscis.gov/Form I-589> ou téléphonez 1-800-375-5283 pour découvrir ou vous devrez envoyer votre demande et les autres documents après avoir envoyé votre demande.

**Envoyez tous au gouvernement américain par le poste américain certifié ou un poste privé come le Fédéral Express ou l'UPS et faites certain que vous gardez le reçu postal comme preuve que vous a envoyé votre demande.**

Si vous n'avez pas envoyé votre Déclaration out les preuves soutenant avec votre Déclaration I-589 : « La Demande de l'Asile et de Suspension d'Expulsion » **vous devrez les envoyés au Bureau d'Asile dans au moins 3 jours avant votre Entretien d'Asile.**

S'il n'était possible, vous devriez apporter votre Déclaration et les preuves supplémentaires à votre Entretien d'Asile pour présentation ce jour. Mais, vous êtes encouragée de les envoyés plus tôt

pour que l'Officier d'Octroi d'Asile va voir beaucoup de temps pour regarder vos documents et lire votre histoire.

**Avant d'envoyer votre demande, vous posez ces questions :**

- Est-ce que j'ai complété chaque boîte et question sur la Demande I-589 et le signe en L'ENCRE BLEU. Dans les boîtes ou la réponse n'est rien, est-ce que j'ai écrit « Rien » ou « Cela n'applique pas » pour qu'il n'y a pas des boîtes vides ?
- Est-ce que j'ai **agrafé ma photo dans le style des passeports** au Page 9 de la Demande I-589 ?
- Si j'inclue ma Déclaration, est-ce que je l'ai signé et, si c'est possible, l'ai fait notarié ?
- Est-ce que j'ai une traduction anglaise de chaque document qui n'est pas en anglais ?
- Est-ce que j'ai un Certificat de Traduction signé pour chaque document traduit ?
- Est-ce que j'ai gardé les originaux de mes documents soutenant ?
- Est-ce que j'ai sauvé les enveloppes de mes preuves originales et mes documents soutenant ?
- Est-ce que j'ai revu ma demande entière pour vérifier que toutes les informations je présente sont en accord avec les informations dans ma demande et ma Déclaration ?
- Est-ce que j'ai envoyé assez des copies de ma demande d'asile ? Voyez les pages 17-19 pour le numéro exact des copies qu'il faut envoyer.
- Est-ce que j'ai inclus des copies pour chaque membre de ma famille and est-ce que leurs photos sont dans l'endroit correcte. Beaucoup des pharmacies, comme Walgreens, CVS, et Rite Aid, puis les bureaux des postes peuvent prendre les photos dans le style des passeports.
- Est-ce que j'ai fait une copie de tous pour moi-même pour garder ?
- Après j'ai envoyé ma demande d'asile, est-ce que j'ai gardé une copie de reçue postal certifié, ou de Fedex, ou UPS ?

Quand vous avez vérifié TOUTES les boîtes susmentionnées, vous êtes prêts d'envoyer votre demande d'asile au gouvernement américain.

**10.) Des Questions et Des Réponses**

**Et si je ne me souviens pas des détails importants en écrivant ma Déclaration ou pendant mon entretien ?**

Avant de présenter votre Demande d'Asile, vous devez examiner tout ce que vous présentez pour vérifier qu'il est en accord avec les informations dans votre Déclaration et votre Demande d'Asile. S'il y a des différences, préparez-vous de les expliquer à l'Officier d'Octroi d'Asile.

**Que faire si les faits dont je me souviens, comme les dates et les heures, sont différents des faits figurant dans les documents officiels que je fournis, comme un passeport ou un certificat de mariage ?**

Avant de présenter votre demande d'asile, vous devez examiner tout ce que vous soumettez pour vous assurer qu'il est cohérent avec les informations que vous fournissez dans votre déclaration et votre demande d'asile. S'il y a des différences, vous devez vous préparer à expliquer au responsable de l'asile pourquoi il y a des différences.

**Je ne veux pas discuter certains évènements qui sont douloureux. Dois-je les partager ?**

Beaucoup de gens ont des difficultés avec parlant ou écrivant les évènements douloureux. Par exemples, si vous avez été un témoin de la mort d'une personne que vous aimiez, vous pourriez le trouver difficile de discuter cet évènement, en particulier un étranger. De même, si vous avez été blessé physiquement ou torturé, il est normal de ne vouloir pas le discuter. Mais, pour gagner votre affaire d'asile, vous devrez expliquer à l'Officier d'Endroit d'Asile ce qui s'est passé, quand, comment ce qui s'est passé, pourquoi ce qui s'est passé, qui l'a fait, ce qui s'est passé après, et pourquoi vous avez peur que cela va se reproduire, et tous les autres détails susmentionnés. Vous ne devez pas inventer ou exagérer, soyez précis et dites la vérité.

**Que se passe-t-il si je n'ai pas quitté mon pays tout de suite après avoir été blessé ou s'il est difficile pour moi d'expliquer ?**

L'histoire de chacun est différente. En racontant votre histoire, soyez conscient des choses qui peuvent être difficiles à comprendre ou à croire pour l'Officier d'Octroi d'Asile. Par exemple, si vous dites que vous avez été blessé en août 2016, mais que vous n'avez quitté votre pays qu'en août 2017, l'Officier d'Octroi d'Asile peut se demander pourquoi vous n'avez pas quitté votre pays plus tôt. L'Officier d'Octroi d'Asile peut se demander si vous étiez vraiment en danger dans votre pays d'origine. Dans cet exemple, vous expliqueriez à l'Officier d'Octroi d'Asile pourquoi vous avez attendu une année avant de partir.

**Comment puis-je convaincre l'Officier d'Octroi d'Asile que je serai blessé dans mon pays si je reviens ?**

Vous devrez expliquer à l'Officier d'Octroi d'Asile ce qui rend votre situation unique et pourquoi il n'est pas sûr pour vous de revenir. Si vous déclarez que vous avez peur d'être blessé dans votre pays d'origine, mais que d'autres personnes comme vous continuent à habiter dans votre pays d'origine sans problème, l'Officier d'Octroi d'Asile peut penser que vous pouvez également y vivre en toute sécurité. Utilisez votre Déclaration pour expliquer pourquoi ce n'est pas vrai. Si d'autres comme vous continuent d'être ciblés dans votre pays d'origine, expliquez-le dans votre Déclaration. Vous pouvez aussi utiliser des rapports comme les rapports du pays, les rapports sur les droits de l'homme, et les reportages qui montrent qu'il est dangereux pour des gens comme vous de vivre dans votre pays. Voyez l'Annexe C pour plus d'informations à ce sujet.

## **Puis-je utiliser un membre de ma famille ou un ami proche qui parle l'anglais couramment comme traducteur dans mon entretien ?**

Vous ne devez pas utiliser un membre de la famille comme traducteur pour vous. Un traducteur doit être objectif - il ne peut pas être membre de votre famille. La famille peut sembler partielle à l'Officier d'Octroi d'Asile.

## **Puis-je traduire mes propres documents ?**

Vous n'êtes pas autorisé à traduire vos propres documents. Vous devez avoir une autre personne qui n'a pas été incluse dans votre demande d'asile. Cette personne doit être disposée à signer un « certificat de traduction » à joindre aux documents traduits dans la demande. Un exemple du « certificat de traduction » se trouve à l'Annexe B.

## **Le Part 4 : APRES VOUS AVEZ ENVOYÉ VOTRE DEMANDE D'ASILE**

### **A. Avis de réception de demande d'asile**

Quand le gouvernement américain aura reçu votre demande I-589, le bureau d'asile vérifiera que votre demande I-589 est complète. Si votre demande I-589 est complète, ils vous enverront un « avis de réception de demande d'asile ». Cet avis est la preuve que votre demande d'asile a été présentée et reçue par le gouvernement américain.

Votre avis de réception de demande d'asile contient votre « numéro A ». Il représente votre « numéro d'enregistrement étranger » et sera sur tous les documents d'immigration que vous recevrez du gouvernement américain. Connaissez votre numéro « A » parce que vous devrez peut-être l'utiliser pour demander le statut de votre demande d'asile ou pour demander votre résidence permanente (également appelé le carte verte) si l'asile vous est accordé. Chaque membre de la famille inclus dans votre demande d'asile se voit attribuer son propre numéro « A ».

Il est possible que vous ne receviez pas votre avis de réception avant plusieurs semaines. Si vous ne recevez rien du gouvernement américain après 30 jours de l'envoi de votre demande I-589, vous devez contacter le bureau d'asile où votre demande a été envoyée. Vous pouvez aussi contacter le service client USCIS. Il peut vous dire si un avis a été envoyé par la poste et peut renvoyer l'avis si vous ne l'avez pas reçu. Le numéro du service client USCIS est le 1 (800) 375-5283.

Si votre demande I-589 n'est pas complète, il vous sera probablement renvoyé. S'il vous est renvoyé, le gouvernement américain inclura un avis expliquant pourquoi il vous a été retourné. Si votre demande est retournée, ne paniquez pas. Une demande retournée ne signifie pas que votre demande d'asile a été refusée. Vous devrez présenter à nouveau votre candidature. Assurez-vous de conserver une preuve (comme votre reçu postal certifié) que vous avez initialement envoyé votre demande d'asile dans la date limite d'une année.

Pour présenter à nouveau votre demande, lisez l'avis du gouvernement américain et corrigez tout problème ou toute information manquante dans votre demande. Assurez-vous de corriger la demande originale (signée). Faites ensuite des copies de l'application mise à jour et corrigée. Une fois que vous avez corrigé les erreurs, renvoyez tout au gouvernement américain par le poste

américain *certifié* ou par un poste privé comme Fédéral Express ou UPS afin qu'il dispose d'un numéro de suivi pour prouver qu'il a été livré au gouvernement américain.

N'oubliez pas de conserver pour vous une copie de l'application corrigée !

Si vous n'êtes pas sûr du problème ou d'informations manquantes, vous pouvez demander l'aide d'un avocat d'immigration.

## **B. Avis biométrique**

Lorsque vous demandez l'asile, le gouvernement américain recherche vos antécédents. Une partie de la vérification des antécédents est appelée « biométrie ». La « biométrie » consiste à prendre vos empreintes digitales et à photographier.

Une fois que le gouvernement américain a reçu votre demande d'asile, il vous envoie (ainsi que tous les membres de votre famille dans les États-Unis et inclus dans votre demande) un avis, qui vous indique quand et où vous aurez vos empreintes digitales et une photo prise. Le rendez-vous biométrique est un procès standard que tous les demandeurs d'asile doivent suivre.

Vous (et tous les membres de votre famille dans les États-Unis qui ont reçu un avis) devez-vous rendre à votre rendez-vous biométrique à l'endroit et à l'heure indiqués sur l'avis. Lorsque vous vous rendez à votre rendez-vous biométrique, vous devez apporter votre avis biométrique, votre avis de réception de demande d'asile, et une pièce d'identité avec photo (si vous en avez un).

**Manquant votre rendez-vous peut vous poser des problèmes.** Si vous n'y allez pas, cela peut affecter votre capacité à obtenir un permis de travail. Voyez l'Annexe E pour plus d'informations. Si vous devez reprogrammer votre rendez-vous de biométrie ou si vous avez un handicap qui vous empêche de vous y rendre, appelez le numéro de téléphone sur l'avis de biométrie pour plus d'informations.

## **C. Avis d'Entretien d'Asile**

Après votre rendez-vous biométrique, le gouvernement américain vous donnera un entretien avec un Officier d'Octroi d'Asile. Cela peut prendre des semaines ou des mois au gouvernement américain pour programmer votre entretien. Actuellement, le gouvernement américain utilise la politique « Last in, First Out » (LIFO) pour programmer des entretiens. Cela signifie que les demandes déposées les plus récentes seront traitées en premier. Sous LIFO, les entretiens sont programmés dans l'ordre suivant :

Première priorité : les demandes qui étaient programmées pour un entretien, mais l'entretien devait être reporté.

Deuxième priorité : les demandes en attente depuis 21 jours ou moins.

Troisième priorité : toutes les autres demandes en attente.

Parce qu'il est impossible de savoir quand vous serez programmé pour un entretien, assurez-vous que vous êtes prêt pour votre entretien avant d'envoyer votre demande d'asile. Après avoir présenté une demande d'asile, vous devriez être prêt à être appelé pour un entretien d'asile dans les trois

semaines, bien que cela puisse prendre plus de temps. Cependant, vous devez déposer votre demande d'asile dans l'année suivant votre entrée aux États-Unis.

### **IMPORTANT**

Parce que vous recevrez des avis importants du gouvernement américain par courriel, vous **DEVEZ VOUS ASSURER QUE LE BUREAU D'ASILE CONNAIT VOTRE ADRESSE POSTALE**. Informez le bureau d'asile de votre nouvelle adresse dans les 10 jours suivant le déménagement. Voyez l'Annexe D pour des instructions sur la façon de changer votre adresse. **Il ne suffit pas de changer d'adresse avec le Bureau de Poste uniquement !**

## **Le Part 5. L'ENTRETIEN D'ASILE**

### **A. Avant l'entretien : ce qu'il faut savoir**

#### **• Les Informations générales :**

Votre entretien d'asile peut durer de 1 à 4 heures. Elle est conduite par un Officier d'Octroi d'Asile. Un Officier d'Octroi d'Asile est une personne qui se renseigne sur votre pays et vous parle de votre situation. L'Officier d'Octroi d'Asile décide ensuite d'approuver ou non votre demande d'asile.

#### **• Modifiant ou Reprogrammant l'Entretien :**

Vous devez vous rendre à l'entrevue. Si vous ne pouvez pas vous présenter à votre entretien à l'heure prévue, vous devez demander par écrit que votre entretien soit reporté. Il n'y a aucune garantie que vous pourrez reprogrammer votre entretien, et vous devriez faire tout votre possible pour assister à l'entretien comme prévu à l'origine.

Si vous devez reporter votre entretien d'asile en raison d'une urgence, vous pouvez demander une nouvelle date d'entretien en écrivant au bureau d'asile où votre demande est en attente. Voir <https://www.uscis.gov/about-us/find-uscis-office/field-offices> pour les coordonnées de votre bureau d'asile.

Assurez-vous de contacter le bureau d'asile dès que possible pour reporter votre entretien si une urgence vous empêche d'y aller. Le report de votre entrevue peut retarder la réception de votre permis de travail. Voyez l'Annexe E pour d'informations sur les permis de travail et les problèmes qui peuvent survenir.

#### **• Se rendre à l'entretien :**

Le gouvernement américain ne vous aidera pas avec le transport ; vous devez organiser votre propre le transport jusqu'à l'entrevue d'asile. L'adresse exacte de votre entretien d'asile sera incluse sur votre avis d'entrevue. Voyez le page 24.

#### **• Préparez pour l'entretien :**

1. Assurez-vous de connaître **la date, l'heure et le lieu** de votre entretien.

2. Si vous ne parlez pas couramment l'anglais, vous devez trouver et amener un traducteur compétent qui parle couramment l'anglais et votre langue pour vous aider à l'entretien. Les entretiens se déroulent en anglais uniquement et **le gouvernement américain ne vous donnera pas un traducteur. Les traducteurs ne devraient pas avoir de demande d'asile pendante.**

Il est essentiel que votre traducteur **interprète tout ce que vous dites mot pour mot**. Il ou elle ne peut ajouter aucune information à ce que vous dites et ils ne peuvent pas parler pour vous.

- a.) **Conseil** : entraînez-vous à parler avec votre traducteur avant votre entretien d'asile. Il pourrait être utile de partager avec votre traducteur d'informations sur votre histoire afin qu'il soit familier avec les mots spécifiques que vous pourriez utiliser.

**3. Trouvez un service de garde pour vous accompagner à l'entretien.** Vous devriez amener vos enfants avec vous à l'entretien s'ils figurent sur votre demande d'asile. Cependant, la plupart du temps, les enfants doivent attendre dans la salle d'attente pendant l'entretien. Les enfants ne peuvent pas s'asseoir seuls dans la salle d'attente et auront besoin de quelqu'un pour s'asseoir avec eux. Si vous n'apportez pas de garde d'enfants avec vous, vous ne serez pas autorisé à passer un entretien ce jour-là. Cela peut entraîner de nombreuses complications et problèmes pour votre **demande d'asile.**

#### **4. Examinez attentivement tous vos documents, notamment :**

- a. **Votre demande I-589 et votre déclaration** plusieurs fois pour vous souvenir de tous les détails de votre demande. Voyez l'Annexe F et l'Annexe G.

- b. **Tous les rapports** du pays que vous avez envoyé avec votre demande. Voyez l'Annexe C.

- c. **Tous les documents soutenant** que vous avez envoyés avec votre demande (voyez pages 14 à 16 de ce Guide).

- d. **Votre passeport** (si vous en avez un). Faites attention à toutes les notations, dates et voyages que vous avez effectués parce que l'Officier d'Octroi d'Asile peut vous poser des questions à ce sujet. Si vous avez beaucoup voyagé et qu'il y a de nombreux points de voyage dans votre passeport, vous devez noter les différents endroits où vous avez voyagé, ainsi que les dates et les raisons pour lesquelles vous avez voyagé afin d'être prêt pour toutes les questions posées par l'Officier d'Octroi d'Asile au sujet de votre précédent voyage.

**5. Rassemblez tous les documents originaux des documents copiés que vous avez envoyés avec votre demande d'asile pour les emporter avec vous lors de l'entretien d'asile.** Organisez les documents d'une manière qui vous aidera à les trouver plus facilement pendant l'entretien, par exemple en regroupant des éléments similaires, en les organisant dans le même ordre dans lequel vous les avez soumis avec votre demande, ou en mettant des onglets qui dépassent du document. De cette façon, si un Officier d'Octroi d'Asile demande à voir l'original de l'un des documents que vous avez présenté, vous pourrez le retrouver rapidement et facilement.

**6. Si vous êtes entré aux États-Unis avec un visa, pensez à ce que vous avez dit pendant votre entretien de visa et si vous avez une copie de votre demande de visa, examinez attentivement les informations afin que vous sachiez ce qu'elles disent. Soyez prêt à en parler avec l'Officier d'Octroi d'Asile.** Parfois, les demandeurs d'asile ont utilisé des informations fausses sur leur demande de visa pour les aider à s'échapper de leur pays. L'Officier d'Octroi d'Asile vous posera des questions sur votre demande de visa et votre entretien. Il est important que vous soyez prêt à dire à l'Officier s'il y a des éléments incorrects dans votre demande de visa ou votre entretien. Si vous n'êtes pas honnête et franc à propos de déclarations inexactes que vous avez faites précédemment, l'Officier d'Octroi d'Asile peut se méfier des autres parties de votre demande d'asile.

**• Quoi apporter le jour de l'entretien :**

Qui dois-je amener à mon entretien d'asile ?

- Les membres de votre famille que vous avez inclus dans votre demande d'asile et qui vivent ici aux États-Unis
- Votre traducteur (si vous ne parlez pas couramment l'anglais)
- Garde d'enfants

Si vous avez des parents qui figurent sur votre demande I-589 et qui ne vivent pas aux États-Unis, ils ne doivent pas être présents à l'entretien.

**Que dois-je apporter à mon entretien d'asile ?**

- Votre passeport
- Les Originaux des documents que vous avez envoyés avec votre demande.
- Toute nouvelle preuve que vous avez recueillie depuis envoyant votre demande. Reportez-vous aux pages 14-16 de ce Guide pour des exemples de documents que vous pourriez inclure si vous les avez ou si vous pouvez les obtenir en toute sécurité. Veuillez noter qu'il est toujours préférable de présenter tout ce que vous souhaitez que l'Officier d'Octroi d'Asile voie au moins trois jours avant l'entretien.
- Les boissons et les snacks, en particulier pour les jeunes enfants, parce que vous pouvez attendre longtemps avant d'être au bureau d'asile.

**B. À l'entretien : à quoi s'attendre**

**Comment l'entretien est structuré**

Lorsque vous arrivez au bureau d'asile, vous et chaque membre de votre famille qui fait partie de votre demande d'asile et qui êtes ici aux États-Unis, vous ferez prendre une photo et des empreintes digitales. Ensuite, on vous remettra un document à lire (ou que votre traducteur vous lira) qui explique des choses importantes sur l'entretien, comme l'importance de dire la vérité.

Ensuite, après que l'Officier d'Octroi d'Asile vous aura ramené à son bureau, il se présentera et vous expliquera le but de l'entretien d'asile.

Ensuite, **vous et votre interprète prêterez serment**, où vous promettez de dire la vérité lors de l'entretien d'asile et votre traducteur promettra d'interpréter avec précision. Si un traducteur est utilisé, l'Officier d'Octroi d'Asile appellera un traducteur au téléphone, qui surveillera pour s'assurer que le traducteur que vous avez choisi interprète correctement ce que vous et l'Officier d'Octroi d'Asile dites. Le traducteur surveillant doit garder confidentiel tout ce qu'il entend pendant l'entretien et ne peut répéter ce qu'il n'entend à personne.

Après le serment, l'Officier d'Octroi d'Asile commencera l'entretien d'asile.

## **IMPORTANT**

**Si vous découvrez des erreurs dans votre demande d'asile, assurez-vous de les porter à l'attention de l'Officier d'Octroi d'Asile au début de votre entretien.**

L'Officier d'Asile examinera d'abord votre demande d'asile avec vous, pour vous assurer que tout est correct.

Ensuite, l'Officier d'Asile vous posera des questions sur les raisons pour lesquelles vous avez demandé l'asile et pourquoi vous avez peur de retourner dans votre pays d'origine. L'Officier d'Asile peut vous poser des questions qui peuvent sembler difficiles. N'oubliez pas que l'Officier d'Asile n'essaie pas de se battre avec vous ou de vous compliquer la tâche. L'Officier d'Asile doit vous poser ces questions pour confirmer que vous êtes admissible à l'asile et pour être sûr de dire la vérité.

### **Questions que l'Officier d'Asile vous posera :**

Chaque Officier d'Octroi d'Asile a sa propre approche des entretiens d'asile et chaque cas est différent. Cependant, il y a des sujets communs sur lesquels la plupart des Officier d'Octroi d'Asile vous poseront des questions :

**1. Vos informations biographiques.** L'Officier d'Octroi d'Asile est susceptible de parcourir les quatre premières pages de votre demande I-589 et de vous demander de confirmer les informations sur la demande. Pour cette raison, il est important de bien connaître votre demande I-589 et votre déclaration. L'Officier d'Octroi d'Asile corrigera tout changement ou erreur pouvant figurer sur votre demande I-589.

**2. Pourquoi demandez-vous l'asile ?** Ensuite, l'Officier d'Asile vous posera probablement une question générale, telle que Pourquoi demandez-vous l'asile ? Pourquoi avez-vous quitté votre pays d'origine ? Pourquoi avez-vous peur de retourner dans votre pays d'origine ? Vous devez vous concentrer sur les raisons les plus importantes pour lesquelles vous avez quitté votre pays d'origine et en informer le responsable de l'asile, y compris les dommages que vous avez subis dans votre pays d'origine. Donnez des réponses spécifiques plutôt que des réponses générales telles que « Mon pays n'est pas un endroit sûr ».

**3. Que se passerait-il si vous retourniez dans votre pays d'origine ?** L'Officier d'Octroi d'Asile voudra savoir quel genre de danger existe pour vous si vous deviez rentrer chez vous ainsi que la personne ou le groupe qui vous nuirait.

**4. Questions sur votre histoire spécifique.** Par exemple, si vous avez dit avoir été blessé dans votre pays d'origine par une arrestation ou une détention, l'Officier d'Octroi d'Asile peut vous poser des questions détaillées à ce sujet, comme quand vous avez été arrêté, où, qui vous a arrêté et pourquoi vous pensez avoir été arrêté. On s'attendra à ce que vous connaissiez les détails de votre expérience, mais n'inventez jamais de réponse. Si vous ne connaissez pas les détails que l'Officier d'Octroi d'Asile vous demande, dites-lui «je ne sais pas ». Si vous ne comprenez pas une question, demandez de l'officier de répéter la question.

**6. Que souhaiteriez-vous que je sache d'autre sur votre candidature ?** L'Officier d'Octroi d'Asile peut mettre fin à l'entretien en vous donnant la possibilité d'expliquer quoi que ce soit sur votre affaire que vous n'avez pas couvert dans l'entretien ou dans votre demande. Profitez de cette occasion pour expliquer ou souligner tout ce qui est important pour votre affaire que vous aimeriez que l'Officier d'Octroi d'Asile sache.

### **Questions obligatoires auxquelles vous devez répondre :**

**Il y a plusieurs questions qu'un Officier d'Octroi d'Asile doit poser à tout le monde. Vous avez répondu à certains d'entre eux sur votre demande I-589. Ces questions sont les suivantes :**

- Êtes-vous citoyen d'un autre pays ou un autre pays vous va-t-il offert de devenir citoyen ?
- Avez-vous déjà demandé l'asile ou été réfugié dans un autre pays que les États-Unis ?
- Avez-vous déjà servi dans l'armée ou reçu une formation militaire ou policière ? Si oui, quelle branche de l'armée ?
- Avez-vous déjà été membre d'une organisation terroriste, d'un gang, d'un cartel ou d'une organisation qui utilise la violence ?
- Avez-vous déjà fourni un soutien à une organisation qui utilise la violence ?
- Avez-vous déjà fait du mal à quelqu'un ou aidé à nuire à quelqu'un d'autre ?
- Avez-vous déjà commis un crime ou été impliqué dans un crime ou arrêté ou détenu dans un pays ?
- Avez-vous déjà été inculpé et reconnu coupable d'un crime ?

Vous devez être prêt à répondre à ces questions lors de votre entretien. Il est important d'être honnête lorsque vous répondez à ces questions.

## **Conseils d'entretien utiles :**

- Essayez de ne pas être contrarié si l'Officier d'Octroi d'Asile pose des questions de manière difficile.
- Vous êtes l'expert de votre pays et des faits de votre affaire. Votre travail consiste à informer l'Officier d'Octroi d'Asile de la situation dans votre pays d'origine et du danger auquel vous faites face.
- Essayez de mémoriser ou de vous familiariser avec les détails de votre Déclaration. Il est bon d'être vraiment familier avec les faits et les dates que vous avez écrits dans votre déclaration, parce que l'Officier d'Octroi d'Asile s'attendra à ce que vous les connaissiez.
- Il est toujours acceptable de dire que vous ne savez pas quelque chose si vous ne le savez vraiment pas.
- Informez l'Officier d'Asile si vous devez utiliser les toilettes. Vous pouvez également apporter une bouteille d'eau avec vous. Ne vous précipitez pas dans l'entretien parce que vous êtes physiquement mal à l'aise.
- L'Officier d'Octroi d'Asile peut taper pendant l'entretien, mais ces notes ne seront généralement pas partagées avec quiconque en dehors du gouvernement américain.
- Si vous ne comprenez pas une question, parlez-en à l'Officier d'Octroi d'Asile. Ils peuvent répéter ou reformuler la question pour s'assurer que vous la comprenez.

## **Le Part 6. LES PROCHAINES ÉTAPES APRÈS L'ENTREVUE**

### **A. Décision sur votre demande d'asile**

Après l'entrevue, vous recevrez une décision plus tard par la poste ou il vous sera demandé de comparaître en personne à une date ultérieure pour recevoir la décision. Vous ne recevrez pas de décision le jour de l'entretien. Le temps qu'il faille pour obtenir une décision sur votre demande d'asile varie et n'a pas à voir avec le fait que vous obtiendrez l'asile ou non. Cela peut prendre beaucoup de temps, mais cela ne signifie pas que votre demande sera refusée. Il y a des centaines de personnes qui demandent l'asile chaque jour et les Officier d'Octrois d'Asiles sont très occupés.

Une fois que l'officier d'asile aura pris une décision, vous recevrez l'un des quatre résultats possibles :

- **Décisions positives**
  - Lettre d'approbation
    - Cela signifie que vous avez obtenu l'asile. Voyez les pages 33-34 pour plus de détails sur les avantages que vous pouvez recevoir après avoir obtenu l'asile.
  - Lettre d'approbation recommandée

- Cela signifie que le responsable de l'asile vous recommande d'obtenir l'asile, mais que le bureau d'asile doit terminer vos enquêtes sur les antécédents et la sécurité de vous ou de votre famille.

- **Décisions négatives**

- Lettre de recommandation

- Si vous n'avez plus de statut juridique valide (par exemple, si votre visa a expiré) et que le bureau d'asile ne pense pas que vous êtes admissible à l'asile, le bureau d'asile enverra votre affaire devant un tribunal où vous aurez une autre chance de demander asile devant un juge d'immigration. Veuillez consulter les pages 34-35 ci-dessous pour plus d'informations sur les références.

- Refus

- Si le bureau d'asile a l'intention de refuser votre demande d'asile mais que vous êtes toujours en situation légale (par exemple, votre visa est toujours valide et non expiré), le bureau vous enverra une lettre expliquant pourquoi il a l'intention de refuser votre demande et de vous donner une chance de répondre. Veuillez consulter les pages 35-36 ci-dessous pour plus d'informations sur les refus.

## **B. Si votre demande d'asile est accordée**

Si vous avez reçu un avis d'approbation, félicitations ! Vous avez maintenant l'asile et vous pouvez travailler et rester indéfiniment aux États-Unis. [Vous êtes un asylee.](#)

Après avoir reçu l'avis d'approbation, vous recevrez automatiquement un nouveau demande I-94 et un nouveau document d'autorisation d'emploi (EAD ou « permis de travail »). La nouvelle carte I-94 sera incluse dans votre avis d'approbation et le nouveau permis de travail devrait vous parvenir par la poste peu de temps après votre avis d'approbation. Si vous ne recevez pas ces documents dans les deux semaines suivant votre avis d'approbation, vous devez appeler le numéro indiqué sur votre avis d'approbation.

**Avec l'asile, vous pourrez :**

### **Amenez les membres de votre famille immédiate aux États-Unis.**

- Vous pouvez demander à ce que votre mari ou votre femme vienne aux États-Unis si vous étiez marié au moment de l'approbation de votre asile. Vous pouvez demander à ce que vos enfants célibataires de moins de 21 ans au moment où vous soumettez votre demande, y compris les enfants légalement adoptés, viennent aux États-Unis. Vous devez demander ces membres de la famille éligibles dans les deux ans après l'approbation de votre asile.

**Comment ?** Afin d'amener une famille immédiate aux États-Unis. Vous devez présenter une demande I-730 « Asylee Relative Petition ». Plus d'informations sur le processus I-730 peuvent

être trouvées à <http://www.uscis.gov/i-730>. Consultez les sites Web suivants pour obtenir de l'aide juridique dans votre région :

- <https://www.immigrationadvocates.org/nonprofit/legaldirectory/>
- <https://www.justice.gov/eoir/file/probonofullist/download>

### **Bénéficiez d'avantages fédéraux et d'État**

- Une fois votre asile accordé, vous pouvez bénéficier de certaines prestations fédérales et étatiques. Pour en savoir plus sur ces avantages, consultez votre bureau local des services aux réfugiés. Veuillez visiter ce site Web pour trouver votre bureau local des services aux réfugiés : <https://www.acf.hhs.gov/orr/state-programs-annual-overview>.

### **Voyage en dehors des États-Unis**

- Une fois l'asile accordé, vous pouvez voyager en dehors des États-Unis. Vous devez d'abord obtenir un « Document de voyage pour réfugié » AVANT de quitter les États-Unis. Vous ne devez PAS retourner dans votre pays d'origine avant de devenir citoyen américain. De plus, vous ne devez PAS utiliser un passeport de votre pays d'origine, même à des fins d'identification.
- Un titre de voyage pour réfugié ressemble à un passeport, mais ce n'est pas le cas. Avant de voyager, vérifiez les lois du pays que vous souhaitez visiter et voyez s'ils acceptent un titre de voyage pour réfugié comme document de voyage valide. Vous devrez peut-être également obtenir un visa de ce pays. Contactez l'ambassade de ce pays aux États-Unis pour plus d'informations sur les documents dont vous avez besoin et comment demander un visa.

**Comment obtenir un document de voyage pour réfugié** : vous devez déposer la demande I-131 auprès du gouvernement américain avec des copies des documents requis et des frais de dossier. Pour plus d'informations sur la demande I-131, rendez-vous sur <https://www.uscis.gov/i-131>. Consultez les sites Web suivants pour obtenir de l'aide juridique dans votre région :

- <https://www.immigrationadvocates.org/nonprofit/legaldirectory/>
- <https://www.justice.gov/eoir/file/probonofullist/download>

### **Vous n'avez pas besoin d'un document d'autorisation d'emploi (EAD) pour travailler une fois l'asile accordé.**

### **Vous pouvez demander la résidence permanente légale aux États-Unis (« carte verte ») un an à compter de la date de votre approbation d'asile**

Un an après avoir obtenu l'asile, vous pouvez demander à devenir un résident permanent légal (titulaire de la « carte verte ») des États-Unis. Pour pouvoir demander votre « carte verte », vous devez être physiquement présent aux États-Unis depuis un an. La date imprimée sur votre avis d'approbation d'asile.

### **Vous pouvez demander la citoyenneté américaine cinq ans après avoir reçu la résidence permanente légale**

- Après avoir été un résident permanent légal pendant cinq ans ou plus, vous pouvez demander à devenir citoyen des États-Unis si vous le souhaitez.
- Vous devriez consulter un avocat avant de demander la citoyenneté américaine pour vous assurer que vous pouvez et devez en faire la demande.

### **C. Si vous recevez une lettre de recommandation**

Si un Officier d'Octroi d'Asile n'approuve pas votre demande d'asile et que vous n'avez plus la permission de séjourner légalement aux États-Unis (peut-être parce que votre visa a expiré), votre affaire sera renvoyée au tribunal de l'immigration. Cela signifie que vous aurez une deuxième chance de demander l'asile devant un juge d'immigration.

Si votre dossier est renvoyé au tribunal de l'immigration, vous recevrez un avis de renvoi par la poste, qui vous informera pourquoi votre demande n'a pas été approuvée. Vous recevrez également un « avis de comparution » qui vous indiquera que vous devez comparaître devant le tribunal. Parfois, cela vous donnera une date, une heure et un lieu précis pour votre comparution. Parfois, la date et l'heure de l'audience ne sont pas incluses. Si tel est le cas, vous recevrez ultérieurement un avis vous indiquant la date et l'heure de votre audience.

Pour connaître la date, l'heure et le lieu de votre audience, vous pouvez toujours appeler le 1-800-898-7180. On vous demandera d'entrer votre numéro A, qui est un numéro d'identification à 9 chiffres que vous pouvez trouver sur votre avis de comparution ou sur la plupart des autres documents d'immigration. Appuyez sur «1 » pour écouter les instructions en anglais ; Appuyez sur «2 » pour écouter les instructions en espagnol.

Vous devez assister à TOUTES les audiences (même si vous n'avez pas d'avocat) ou vous risquez d'être expulsé. Vous avez le droit de demander plus de temps au juge d'immigration pour trouver un avocat. Cependant, votre demande de plus de temps peut retarder votre capacité à obtenir un permis de travail. Veuillez consulter l'annexe E pour obtenir d'informations détaillées sur l'obtention d'un permis de travail et les problèmes qui peuvent survenir.

Vous ne recevrez pas d'avocat pour vos comparutions en cour. Vous devez trouver et amener un avocat vous-même ou comparaître seul.

L'avis de renvoi NE signifie PAS que votre demande d'asile a été refusée ou que vous serez expulsé ! Vous êtes renvoyé devant un tribunal où vous pourrez à nouveau présenter votre demande d'asile, cette fois à un juge d'immigration. Le juge d'immigration décidera de l'octroi ou non de l'asile.

**La défense de votre cause devant le tribunal de l'immigration est compliquée et vous devriez demander l'aide d'un avocat spécialisé en immigration dès que vous apprenez que votre affaire a été envoyé au tribunal de l'immigration. Veuillez également consulter la section II de ce guide pour l'asile défensif.**

### **D. Si vous recevez un refus**

Si l'Officier d'Octroi d'Asile ne pense pas que vous êtes admissible à l'asile et que vous êtes aux États-Unis légalement (par exemple, vous avez un visa valide et non expiré), l'Officier d'Octroi

d'Asile vous enverra une lettre appelée avis d'intention de refuser (NOID), expliquant pourquoi il ou elle pense que vous ne devriez pas obtenir l'asile.

L'Officier d'Octroi d'Asile vous donnera la possibilité de répondre à cette lettre. Dans votre réponse, vous pouvez expliquer pourquoi vous croyez être admissible à l'asile et vous pouvez répondre aux préoccupations de l'Officier concernant votre demande.

Vous devriez demander l'aide d'un avocat d'immigration expérimenté pour vous aider à répondre à cette lettre. Vous devez répondre à la lettre dans le délai indiqué sur l'avis, sinon votre demande d'asile sera refusée.

- Si l'Officier d'Octroi d'Asile est d'accord avec votre réponse, il vous accordera l'asile à ce moment-là. Cependant, si l'Officier ne pense toujours pas que vous êtes admissible, il ou elle rejettera votre demande.
- Si vous recevez un avis de refus, vous pouvez présenter une nouvelle demande d'asile. Pour présenter une nouvelle demande, vous devez suivre le même processus que vous avez suivi la première fois. Vous pouvez ajouter à votre demande plus d'informations ou de preuves qui répondent aux préoccupations de l'Officier d'Octroi d'Asile. Rappelle-toi, vous devez toujours demander l'asile dans l'année suivant votre entrée aux États-Unis. Voyez le page 5 pour plus d'informations sur le délai d'un an.

**Puis-je légalement rester aux États-Unis pendant que j'attends une décision du bureau d'asile sur mon cas ?**

Oui, vous serez autorisé à rester aux États-Unis pendant que votre dossier est en instance.

## Section II. Demander l'asile de manière défensive

## Le Part 1. RESUME DE LA LOI DE L'ASILE

L'asile est une protection juridique accordée par le gouvernement américain aux personnes vivant actuellement aux États-Unis qui ne sont pas des citoyens américains et qui ne peuvent pas retourner dans leur pays d'origine parce qu'elles ont subi ou craignent de subir un préjudice, sur la base d'un motif protégé.

Vous pouvez être éligible à l'asile si vous êtes :

- 1.) Actuellement aux États-Unis et non citoyen américain ;
- 2.) Vous ne pouvez pas retourner dans votre pays d'origine parce que vous avez été blessé dans le passé ou le serez à l'avenir ; Le préjudice peut être des menaces, des dommages physiques ou d'autres problèmes qui vous mettent en danger dans votre pays.
- 3.) Vous avez été blessé ou serez blessé pour une ou plusieurs des raisons suivantes :
  - **Race ou race perçue**
  - **Convictions religieuses ou croyances religieuses ou absence de croyances religieuses**
  - **Nationalité ou nationalité perçue**
  - **Opinion politique ou opinion politique perçue**
  - **Appartenance ou appartenance perçue à un groupe social particulier**
- 4.) Vous avez été blessé ou serez blessé par le gouvernement de votre pays d'origine OU par une personne ou un groupe que votre gouvernement ne contrôlera pas ou ne pourra pas contrôler ;
- 5.) Il n'y a aucun endroit sûr dans votre pays d'origine où vous pouvez vivre ; et
- 6.) Les conditions n'ont pas changé dans votre pays d'origine depuis votre départ de sorte que vous êtes maintenant en sécurité.

Si l'asile vous est accordé, vous pouvez rester légalement aux États-Unis, bien que ceux qui ont l'asile puissent toujours perdre leur statut s'ils commettent certains actes, y compris certaines infractions pénales.

**Remarque : Vous devez présenter votre demande d'asile dans l'année suivant votre arrivée aux États-Unis. Si cela fait plus d'un an que vous êtes arrivé aux États-Unis, consultez un avocat spécialisé en immigration.**

**Remarque : Si vous demandez l'asile en raison du préjudice subi par l'un des membres de votre famille, vous pouvez demander l'aide d'un avocat spécialisé en immigration pour préparer votre demande.**

L'asile affirmatif est destiné aux personnes que le gouvernement américain n'essaie pas actuellement d'expulser. Voir la section I de ce guide pour plus d'informations sur l'asile positif.

L'asile défensif est destiné aux personnes qui ont été renvoyées devant le tribunal de l'immigration et leur demande d'asile constitue leur défense contre l'expulsion.

Vous devez demander l'asile défensivement si :

- Le gouvernement américain vous a placé en procédure de renvoi (ou d'expulsion), ce qui signifie que vous devez vous adresser à un tribunal. Cela peut se produire si vous avez franchi la frontière des États-Unis sans autorisation légale.

Le gouvernement américain aurait dû vous remettre un document appelé Avis de comparution (NTA). Ce document est envoyé au tribunal et commence votre procédure de renvoi.

Conseil utile : Si vous ne savez pas si votre avis de comparution a été déposé auprès de la Cour, vous pouvez appeler la ligne directe du Bureau exécutif pour l'examen de l'immigration (« EOIR ») au 1-800-898-7180. On vous demandera d'entrer votre numéro A, qui est un numéro d'identification à 9 chiffres que vous pouvez trouver sur votre avis de comparution ou sur la plupart des autres documents d'immigration. Appuyez sur «1 » pour écouter les instructions en anglais ; Appuyez sur «2 » pour écouter les instructions en espagnol. Si vous n'êtes pas encore en procédure de renvoi, consultez la section affirmative (section 1) de ce guide.

**U. S. Department of Justice**  
**Immigration and Naturalization Service**

**Notice to Appear**

---

**In removal proceedings under section 240 of the Immigration and Nationality Act**

File No. \_\_\_\_\_  
Case No. \_\_\_\_\_  
FIN #: \_\_\_\_\_

In the Matter of:

Respondent: \_\_\_\_\_ currently residing at: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
(Number, street, city state and ZIP code) (Area code and phone number)

1. You are an arriving alien.  
 2. You are an alien present in the United States who has not been admitted or paroled.  
 3. You have been admitted to the United States, but are deportable for the reasons stated below.

1.) Vous avez déjà déposé une demande d'asile auprès d'un bureau d'asile des services de citoyenneté et d'immigration des États-Unis (USCIS), votre demande a été refusée et votre affaire a été envoyé ou « renvoyé » devant la Cour.

Consultez un avocat spécialisé en immigration si l'une des circonstances suivantes vous concerne, car vous pourriez ne pas être admissible à l'asile :

- Cela fait un an ou plus depuis votre arrivée aux États-Unis.
- Vous avez déjà demandé l'asile.
- Vous avez vécu dans un autre pays avant de venir aux États-Unis et ce pays vous a offert le statut d'immigration permanent.

- Vous avez voyagé dans un autre pays avant d'atteindre les États-Unis.
- Vous avez commis un crime.
- Vous avez fait du mal aux autres.

## **Le Part 2. Avoir EN AUDIENCE JUDICIAIRE**

La première audience que vous aurez au tribunal de l'immigration s'appelle **une audience du calendrier principal**.

Dans ce type d'audience, le gouvernement américain expliquera pourquoi il essaie de vous expulser ; par exemple, vous avez dépassé votre visa américain ou vous avez traversé la frontière sans autorisation. Vous demanderez l'asile comme défense contre ces charges. L'asile est une défense à l'expulsion, ce qui signifie que si l'asile vous est accordé par le juge d'immigration, vous ne serez pas expulsé

Il est obligatoire que vous assistiez à toutes vos audiences du calendrier principal afin de pouvoir demander l'asile. Si vous ne vous présentez pas, le juge peut ordonner votre expulsion en votre absence.

**Rappel : Si vous ne savez pas quand ni où se tiendra votre prochaine date d'audience, vous pouvez appeler le 1-800-898-7180. On vous demandera d'entrer votre numéro A, qui est un numéro d'identification à 9 chiffres que vous pouvez trouver sur votre avis de comparution ou sur la plupart des autres documents d'immigration. Appuyez sur "2" pour écouter les instructions en espagnol.**

### **À quoi s'attendre lors de votre audience du calendrier principal**

Si vous avez déjà déposé une demande d'asile auprès d'un bureau d'asile de l'USCIS, il n'est généralement pas nécessaire de déposer une nouvelle demande, mais vous devez examiner votre première demande pour vous assurer qu'aucune de vos informations n'a changé. Si vous demandez l'asile pour la première fois au tribunal, vous pouvez présenter votre demande au juge d'immigration dans la salle d'audience ou auprès du greffier du tribunal à la fenêtre.

Si vous présentez une demande à la Cour, le juge d'immigration lors de la première audience du calendrier principal planifiera probablement une deuxième audience du calendrier principal où vous déposerez votre demande. Vous devez demander au juge pendant 2-3 semaines afin de compléter votre demande d'asile et trouver un avocat, si nécessaire.

Lors de votre première audience du calendrier principal, vous rencontrerez un juge à l'immigration et le procureur du gouvernement pour déterminer comment votre affaire se déroulera. Vous informerez le juge d'immigration et le procureur du gouvernement de votre intention de demander l'asile et répondrez à leurs questions. Le procureur du gouvernement soutiendra que vous devez être renvoyé pour les motifs énumérés dans votre avis de comparution. Vous ne devez pas répondre à des questions que vous ne comprenez pas ou n'acceptez pas des accusations ou des faits sur l'avis de comparution que vous ne croyez pas vrais. Par exemple, l'avis de comparution peut contenir votre pays d'origine incorrect ou la date d'entrée aux États-Unis incorrecte. Vous devez tout examiner avant d'accepter les frais.

Normalement, un juge d'immigration ne vous posera de questions sur votre peur de retourner dans votre pays d'origine que plus tard.

**Si on vous pose une question et que vous ne connaissez pas la réponse, c'est bien de dire que vous ne savez pas. Ne devinez pas.**

Vous n'aurez probablement que peu de temps pour parler au juge d'immigration lors de votre première audience. De nombreux autres immigrants seront probablement présents dans la salle d'audience pendant votre entrevue.

Vous pouvez demander qu'un interprète soit présent lors de votre audition. Si vous ne comprenez pas l'interprète, il est important que vous en informiez le juge d'immigration dès que possible. Le tribunal de l'immigration devrait fournir un interprète que vous pouvez comprendre.

### **Trouver un avocat**

Lors de votre première audience du calendrier principal, le juge vous recommandera probablement de trouver un avocat.

Après votre audience, vous devriez essayer de trouver votre propre avocat. Le juge d'immigration peut vous fournir une liste de services juridiques gratuits. Vous pouvez également consulter les sites Web suivants pour obtenir de l'aide juridique dans votre région :

- <https://www.immigrationadvocates.org/nonprofit/legaldirectory/>
- <https://www.justice.gov/eoir/file/probonofulllist/download>

**Même si vous n'êtes pas en mesure de trouver un avocat, vous pouvez toujours demander l'asile sans en avoir un.** Vous pouvez demander au juge d'immigration un délai supplémentaire pour trouver un avocat, mais cela pourrait allonger la durée de votre dossier, ce qui signifierait une attente plus longue avant d'obtenir un permis de travail. Voir l'annexe E.

Ensuite, le juge fixera ce qu'on appelle une audience individuelle à une date ultérieure et fixera une date limite pour que vous soumettiez votre demande et tout autre document ou preuve. Il s'agit de l'audience où vous avez la possibilité d'expliquer votre histoire et de fournir des témoignages et d'autres documents qui peuvent aider à convaincre le juge que ce que vous dites est vrai. Vous aurez également un interprète fourni par le tribunal lors de cette audience.

### **Le Part 3. LA DEMANDE D'ASILE (LA DEMANDE I-589)**

La demande d'asile s'appelle une demande I-589, Demande d'asile et refus de renvoi.

**Remarque : La version actuelle du demande I-589 utilisé par le gouvernement des États-Unis a une date d'expiration le 30 septembre 2022. Accédez à [www.uscis.gov](http://www.uscis.gov) pour télécharger la version la plus récente de la demande.**

Lisez attentivement chaque question de la demande et assurez-vous que vos réponses sont complètes, exactes et véridiques.

Il est important de remplir complètement la demande. Incluez tous les documents supplémentaires auxquels vous faites référence dans la demande. Si une section de la demande ne vous concerne pas, inscrivez « inconnu » ou « sans objet ». Si vous souhaitez cocher une case, cochez-la avec un «X ». Ne laissez AUCUNE case ou section du demande vide.

**Voir l'annexe F pour des instructions question par question sur la façon de remplir la demande I-589.**

## Le Part 4. PRÉSENTANT VOTRE DEMANDE D'ASILE

N'oubliez pas que la demande I-589 pour l'asile est le même que celui que vous utilisez pour refuser l'expulsion et la protection au titre de la Convention contre la torture (discuté dans la section suivante). Après avoir rempli votre demande d'asile I-589, faites trois copies de la demande. Vous pouvez le faire dans un magasin Fedex ou UPS Store.

REMARQUE : Il est possible que vous ayez reçu un avis de comparution, mais que vous ne soyez pas encore programmé pour une audience ou une procédure de renvoi officielle. Vous pouvez appeler le 1-800-898-7180 pour savoir si vous avez prévu une audience. Si vous n'êtes pas encore programmé pour aller en justice et que vous approchez de la date à laquelle vous serez aux États-Unis pendant un an, vous voudrez peut-être envoyer votre demande d'asile à l'USCIS. Voir la section I du Guide sur l'asile positif ou parlez à un avocat spécialisé en immigration pour obtenir de l'aide. Si vous êtes en procédure d'expulsion et que vous déposez une demande d'asile auprès de l'USCIS, elle sera probablement rejetée. Cependant, le dépôt de votre demande auprès de l'USCIS avant votre date limite d'un an vous garantira que vous respectez l'exigence de délai d'un an discutée à la page 5.

### S'assurer que le tribunal reçoit votre demande I-589

Si une audience est prévue au tribunal, vous pouvez demander l'asile dans la salle d'audience ou en personne à la fenêtre du palais de justice.

Si vous demandez l'asile devant le juge d'immigration en cour, vous présenterez votre demande lors de votre deuxième audition du calendrier principal.

#### **- Remettez une copie de votre demande au juge d'immigration, une à l'avocat du gouvernement et conservez la troisième copie pour vous.**

- Le juge d'immigration vous fixera une date pour déposer tout matériel supplémentaire à l'appui de votre dossier (également appelé « date de commande »).
- Le juge d'immigration fixera ensuite votre audience individuelle.

### Si vous demandez l'asile à la fenêtre de dépôt de la Cour :

- Remettez-en une copie au greffier à la fenêtre de dépôt du tribunal où vous êtes programmé pour une audience. Le greffier tamponnera cette copie et vous la rendra. Assurez-vous de conserver cette copie pour vos propres dossiers.
- Apportez-en une copie au bureau de l'avocat en chef du palais de justice. Vous pouvez laisser votre candidature à la fenêtre même s'il n'y a personne.

**Rappel : Il est très important que vous demandiez l'asile dans l'année suivant votre entrée aux États-Unis. Soumettez votre demande d'asile dès que possible, plutôt que d'attendre votre prochaine date d'audience. Si cela fait plus d'un an que vous êtes entré aux États-Unis, consultez un avocat spécialisé en immigration avant de déposer votre demande d'asile.**

**Remarque : Si vous ne savez pas à quel tribunal s'adresser, vous pouvez appeler le 1-800-898-7180. On vous demandera d'entrer votre numéro A, qui est un numéro d'identification à 9 chiffres que vous pouvez trouver sur votre avis de comparution ou sur la plupart des autres documents d'immigration. Appuyez sur «2 » pour écouter les instructions en espagnol.**

## **LE Part 5. APRÈS PRÉSENTANT VOTRE DEMANDE D'ASILE**

Vous devriez recevoir un rendez-vous avec une date pour que vous puissiez entrer et faire prendre vos empreintes digitales. C'est ce que l'on appelle votre « rendez-vous biométrique ».

Il est très important que vous assistiez à ce rendez-vous.

Si vous ne recevez pas ces avis, **téléphonez 1-800-898-7180 pour vous assurer que votre demande a bien été reçue. On vous demandera d'entrer « votre numéro A », qui est un numéro d'identification à 9 chiffres que vous pouvez trouver sur votre avis de comparution ou sur la plupart des autres documents d'immigration. Appuyez sur « 2 » pour écouter les instructions en espagnol.**

## Le Part 6. PRÉPARER POUR VOTRE AUDIENCE INDIVIDUELLE

Étant donné que la Cour a de nombreuses affaires à entendre, vous devrez peut-être attendre jusqu'à plusieurs années après votre dernière audience sur le calendrier principal avant de tenir une audience individuelle.

Lors de votre audience du calendrier principal, vous devriez avoir reçu un avis comprenant votre date d'audience individuelle et les instructions. Vous pouvez également trouver la date de votre audience en composant le 1-800-898-7180.

### À quoi vous attendre lors de votre audience

Votre audience individuelle sera une audience complète sur votre demande d'asile.

Vous pouvez vous attendre à parler de votre demande d'asile et à inviter des témoins qui connaissent votre demande d'asile et à être interrogés par le juge à l'immigration et l'avocat du gouvernement.

### Comment préparer

C'est une bonne idée d'écrire votre histoire. Voir l'Annexe G pour des instructions sur la façon de rédiger votre déclaration.

Vous devriez également trouver des personnes et des documents qui peuvent soutenir votre histoire.

Écrivez une liste de personnes qui connaissent votre histoire. Demandez à ces personnes si elles seraient à l'aise d'écrire une lettre pour soutenir votre histoire. Par exemple, si un membre de la famille ou un ami a été témoin d'un préjudice auquel vous avez été confronté dans votre pays d'origine ou vient du même endroit où vous subissez un préjudice, il peut expliquer ce qu'il a vu où décrire les conditions dans votre pays d'origine. Si oui, assurez-vous qu'ils **signent et datent** la lettre. Ils doivent également **faire notifier** la lettre et inclure **une copie de leur pièce d'identité** avec la lettre.

**Voici des exemples de documents** que vous pourriez utiliser pour étayer votre histoire :

- Les rapports de police
- Les rapports médicaux
- Les SMS, e-mails ou messages sur les réseaux sociaux
- Les lettres
- Les articles de journaux
- Les photos
- Les déclarations de témoins qui connaissent votre affaire

Voyez les pages 14-16 de la section I de ce guide pour plus d'informations sur la collecte et la soumission de preuves.

Si vous avez l'un de ces documents, commencez à les collecter **dès que possible** afin de pouvoir les présenter au juge d'immigration à la date à laquelle le juge d'immigration vous ordonne de présenter tous les documents à l'appui (généralement **15 jours** avant votre audience individuelle).

Même si vous ne disposez pas de personnes ou de documents pour soutenir votre demande d'asile, **votre propre histoire, soi-même, peut être assez**, surtout si vous pouvez montrer à travers les conditions du pays que les expériences que vous avez vécues se produisent réellement dans votre pays.

Réfléchissez à la question de savoir si **l'une des personnes** qui peuvent soutenir votre histoire peut **venir en cour pour témoigner** en votre nom. Assurez-vous que vous faites confiance à ces personnes pour dire la vérité, qu'elles peuvent physiquement venir en cour avec vous et qu'elles n'ont pas leurs propres cas d'immigration.

**Remarque : Si l'une des personnes que vous souhaitez traduire en justice pour témoigner au sujet de votre affaire a son propre dossier d'immigration, elle doit d'abord consulter un avocat spécialisé en immigration. Assurez-vous que ces personnes savent que tout ce qu'elles disent lors de votre audience peut être utilisé par le gouvernement dans leur propre cas d'immigration.**

Apportez tous les documents que vous avez réunis à l'appui de votre histoire à la Cour à la date ordonnée par votre juge d'immigration (généralement **15 jours** avant votre audience individuelle). S'ils ne sont pas en anglais, vous devez les faire traduire en anglais et fournir le document original (non anglais), la traduction anglaise et un certificat de traduction. Voir l'annexe B pour un exemple de certificat de traduction. Faites deux copies de ces documents. Vous pouvez le faire dans un magasin Fedex ou UPS Store.

Apportez une copie de vos documents à la fenêtre de dépôt de la Cour, faites-la tamponner et conservez-la pour vos propres dossiers. Apportez une autre copie à la fenêtre « Bureau de l'avocat en chef ».

## Le Part 7. ALLER À VOTRE AUDIENCE INDIVIDUELLE

Si vous êtes détenu, votre première audience ou l'audience du calendrier principal sera programmée assez rapidement. Si vous n'êtes pas détenu, soyez prêt à attendre jusqu'à plusieurs années après votre dernière audience du calendrier principal pour que votre audience individuelle ait lieu.

Votre audience individuelle sera structurée très différemment de vos autres audiences. Cela prendra plus de temps, alors prévoyez d'être au palais de justice presque toute la journée.

Rappels :

- Votre audience individuelle est privée et confidentielle.
- Si vos enfants et / ou un conjoint sont inclus dans votre affaire, vous devez les amener à moins que le juge d'immigration ne vous autorise à ne pas le faire.
- Si possible, portez de beaux vêtements à votre ouïe. Cela ne signifie pas de jeans, T-shirts ou chaussures à bout ouvert. Les chemises à col avec des cravates et / ou des blazers, ou des robes, conviennent au tribunal. Il s'agit d'un événement officiel.
- Levez-vous lorsque le juge d'immigration se lève. Toute la salle d'audience le fera.

**Remarque : Vous voudrez peut-être engager un avocat avant votre audience. Vous pouvez engager un avocat à tout moment, mais il est préférable de commencer à travailler avec eux dès que possible afin d'avoir suffisamment de temps pour travailler sur votre dossier.**

Les Étapes de votre audience :

### 1.) Arrivez à la Cour et trouvez votre salle d'audience.

Il est très important que vous soyez à l'heure pour votre audience, alors prévoyez suffisamment de temps pour vous rendre au palais de justice et trouver votre salle d'audience. Gardez à l'esprit que cela peut prendre beaucoup de temps pour trouver un parking, et cela peut prendre beaucoup de temps pour obtenir la sécurité du palais de justice. Vous voudrez arriver très tôt et vous donner beaucoup de temps supplémentaire. Si vous n'êtes pas à l'heure pour votre audience, le juge d'immigration pourrait prendre une décision concernant votre affaire sans votre présence, y compris vous donner une ordonnance de renvoi.

Pour connaître la date, l'heure et le lieu de votre audience, vous pouvez toujours **appeler le 1-800-898-7180. On vous demandera d'entrer votre numéro A, qui est un numéro d'identification à 9 chiffres que vous pouvez trouver sur votre avis de comparution ou sur la plupart des autres documents d'immigration. Appuyez sur «1 » pour écouter les instructions en anglais ; Appuyez sur "2" pour écouter les instructions en espagnol.**

### 2.) Attendez que le juge d'immigration vous parle.

Le juge d'immigration pourrait parler au procureur du gouvernement avant de vous parler. Lorsque le juge d'immigration est prêt à vous parler, il s'adressera directement à vous en utilisant un interprète, si vous en avez besoin.

Le juge d'immigration vous demandera de promettre que vous direz la vérité lors de votre audience. Vous vous lèverez, lèverez la main droite et promettrez de dire la vérité.

### **3.) Répondez aux questions du juge d'immigration et du procureur du gouvernement.**

Assurez-vous de dire au juge d'immigration pourquoi vous avez peur de rentrer chez vous et avez besoin d'une protection aux États-Unis.

Un interprète vous sera fourni pour vous aider à raconter votre histoire si vous ne parlez pas anglais.

Vous pouvez demander à l'interprète de répéter les questions.

Si vous ne comprenez pas l'interprète, assurez-vous d'en informer le juge d'immigration dès que possible.

Si vous ne vous souvenez pas de certains détails de votre histoire, vous pouvez le dire.

Si vous ne connaissez pas la réponse à une question, vous pouvez le dire.

Il est important que votre témoignage devant la Cour soit conforme aux informations écrites contenues dans votre demande d'asile et votre déclaration.

Voici quelques exemples de questions que le juge à l'immigration et l'avocat du gouvernement pourraient vous poser :

- Qui vous a fait du mal ? Comment vous ont-ils fait du mal ?
- Avez-vous peur que des gens vous fassent du mal à l'avenir ?
- Que pourraient vous faire les gens dont vous avez peur ?
- Pourquoi pensez-vous que ces personnes vous ont fait du mal ?
- Avez-vous demandé à la police de vous aider ? Vous ont-ils aidé ? Sinon, pourquoi ne vous ont-ils pas aidé ?
- Pourquoi êtes-vous incapable de vous déplacer dans une autre partie de votre pays pour éviter les personnes qui vous ont fait du mal ?

C'est une bonne idée d'écrire vos réponses à ces questions et d'être prêt à en parler.

**4.) Si vous avez amené avec vous des personnes qui connaissent votre histoire, le juge à l'immigration et le procureur du gouvernement leur poseront des questions. Le juge d'immigration leur demandera probablement d'attendre dehors jusqu'à ce que ce soit à leur tour de témoigner.**

**Remarque : Il est normal d'être nerveux pendant votre audition. Certaines des questions qui pourraient vous être posées pourraient concerner des événements bouleversants ou difficiles à aborder, mais il est important que vous disiez la vérité. Il est normal de demander une pause pour obtenir de l'eau ou un mouchoir si vous êtes émotif.**

**5.) Une fois que le juge d'immigration a fini de vous poser des questions, vous devez attendre qu'il prenne une décision concernant votre affaire.**

Le juge d'immigration pourrait vous faire part de sa décision à la fin de votre audience, ou il pourrait attendre plusieurs jours ou semaines après votre audience pour se prononcer. Si le juge d'immigration décide de rendre sa décision ultérieurement, vous recevrez la décision par courrier. **Remarque : Vous ne pouvez pas être expulsé pendant que vous attendez que le juge d'immigration prenne une décision concernant votre demande d'asile.**

## Les Part 8. LES PROCHAINES ÉTAPES

### **Si le juge d'immigration vous accorde l'asile :**

Si le juge d'immigration décide de vous accorder l'asile, félicitations ! Vous recevrez une ordonnance du juge d'immigration avec des instructions sur la marche à suivre.

Vous pourrez alors demander un permis de travail et la demande I-94, qui prouvent que vous avez obtenu l'asile. Un an après avoir obtenu l'asile, vous pourrez demander une carte verte.

Si l'asile vous a été accordé, votre conjoint et / ou vos enfants peuvent également être éligibles aux prestations d'immigration. Si vous pensez que cette situation vous concerne, contactez un avocat spécialisé en immigration.

### **En cas de refus d'asile :**

Si le juge d'immigration décide de ne pas vous accorder l'asile, vous avez le droit de faire appel de leur décision. Le juge d'immigration vous remettra une demande avec des instructions sur la façon de faire appel si vous le souhaitez.

Remplissez cette demande et postez-le à l'adresse indiquée sur la demande dans les trente jours suivant la réception de la décision du juge d'immigration.

Pensez à contacter un avocat spécialisé en immigration pour vous aider à faire appel de la décision du juge d'immigration.

**Remarque : Vous ne pouvez pas être expulsé tant que votre appel est en cours et que votre autorisation de travailler légalement aux États-Unis se poursuit.**

### **Section III. Suspension de l'expulsion et protection contre la Convention contre la torture (CAT)**

## **Le Part 1. QU'EST-CE QUE LA SUSPENSION D'EXPULSION ET LA CONVENTION CONTRE LA TORTURE ?**

### **Qu'est-ce que la suspension du renvoi ?**

Le refus de renvoi est une protection légale qui vous permet de vivre et de travailler aux États-Unis. Il ne fournit pas de chemin vers la résidence permanente et ne permet pas aux membres de la famille de faire partie de votre demande ou de vous rejoindre aux États-Unis. Le refus de l'expulsion ne peut être accordé que par un juge d'immigration du tribunal de l'immigration (et non par l'USCIS).

Vous demandez le refus de l'expulsion en utilisant la demande I-589 (voir l'annexe F) ainsi que la page 44 pour savoir comment remettre votre demande I-589 au tribunal d'immigration.

### **Qui est éligible ?**

Le refus de l'expulsion peut être une option pour vous si vous ne pouvez pas demander l'asile pour certaines raisons, notamment :

- Vous postulez plus d'un an après votre arrivée aux États-Unis.
- Vous avez été reconnu coupable d'un crime grave et vous avez reçu une décision de renvoi administratif définitif en raison d'un crime grave que vous avez commis.
- Vous êtes rentré illégalement aux États-Unis après avoir été expulsé ou avez quitté volontairement, et vous avez reçu une ordonnance de réintégration du renvoi, qui est une ordonnance émise par le gouvernement américain indiquant qu'il a l'intention de vous renvoyer dans votre pays.

Il se peut que vous ne soyez pas éligible au refus de renvoi si :

- Vous avez été reconnu coupable d'un crime particulièrement grave aux États-Unis.
- Vous avez commis un crime grave avant d'entrer aux États-Unis.
- Vous avez été reconnu coupable d'un crime aggravé.
- Vous avez participé à nuire aux autres.
- Vous êtes un danger pour les États-Unis.

**Si vous pensez que l'un de ces barreaux s'applique à vous, il est important que vous contactiez un avocat spécialisé en immigration.**

### **Qu'est-ce que la Convention contre la torture ?**

La Convention contre la torture (CAT) est un traité international des droits de l'homme qui vise à prévenir la torture.

### **Qui peut bénéficier d'une protection au titre de la Convention contre la torture ?**

La protection contre la Convention contre la torture peut être une option pour vous si vous ne pouvez pas demander l'asile pour des raisons telles que :

- Vous postulez plus d'un an après votre arrivée aux États-Unis.
- Vous avez été reconnu coupable de certains crimes et vous avez reçu une décision définitive d'expulsion.
- Vous êtes rentré illégalement aux États-Unis après avoir été expulsé ou vous êtes parti volontairement et vous avez reçu l'ordre du gouvernement américain de vous expulser à nouveau.

## **Le Part 2. QUE DEVEZ-VOUS PROUVER ?**

### **La suspension de l'expulsion**

Pour être admissible à la suspension de l'expulsion, que vous voudrez peut-être demander si vous n'êtes pas admissible à l'asile, vous devez prouver qu'il est probable que vous seriez lésé en raison de la race, de la religion, de la nationalité, de l'appartenance à un groupe social particulier, ou d'opinion politique si vous retournez dans votre pays d'origine. Voyez le page 2 de la section I de ce guide.

Si vous avez subi des persécutions (dommages graves) dans le passé dans votre pays d'origine, on suppose que vous souffrirez également à l'avenir. La persécution comprend une menace à votre vie ou à votre liberté en raison de la race, de la religion, de la nationalité, de l'opinion politique ou de l'appartenance à un groupe social particulier. Cependant, le gouvernement peut essayer de faire valoir que les conditions dans votre pays d'origine ont changé afin que vous ne subissiez plus de persécution ou que vous puissiez vivre en toute sécurité dans une autre partie de votre pays d'origine pour éviter la persécution.

Si vous n'avez pas subi de persécution dans le passé, vous pouvez prouver que vous souffrirez à l'avenir si vous montrez qu'il est plus probable qu'improbable que vous serez persécuté en fonction de votre race, religion, nationalité, appartenance à un réseau social particulier groupe ou opinion politique si vous retournez dans votre pays d'origine.

De plus, vous devez montrer que le gouvernement vous a fait du mal ou vous fera du mal ou qu'il ne peut pas ou ne contrôlera pas les personnes qui vous ont fait du mal dans le passé ou que vous pensez que cela vous fera du mal à l'avenir. Cela signifie que la ou les personnes qui vous nuisent doivent faire partie du gouvernement ou d'un groupe ou d'une ou de plusieurs personnes contre lesquelles le gouvernement ne peut pas ou ne veut pas vous protéger. Par exemple, un policier ou un autre fonctionnaire est considéré comme faisant partie du gouvernement.

Le gouvernement doit vous accorder la suspension de l'expulsion si vous prouvez que vous êtes éligible et que vous n'êtes pas empêché de recevoir l'asile. Voyez le page 2.

## **Convention contre la torture**

Pour être éligible à la protection au titre de la Convention contre la torture, vous devez montrer qu'il est plus probable qu'improbable que vous serez torturé si vous retournez dans votre pays d'origine.

Afin de montrer qu'il est plus probable qu'improbable que vous serez torturé si vous retournez dans votre pays d'origine, vous devez prouver que la probabilité d'être torturé est supérieure à 50%. Vous pouvez le faire en montrant par exemple que d'autres personnes comme vous ont été blessées dans votre pays. Voyez les pages 14-16 pour des exemples de preuves supplémentaires. Vous pouvez prouver au tribunal que vous serez torturé en expliquant comment vous avez été blessé dans votre pays d'origine et pourquoi vous pensez que cela se reproduira

Contrairement à la demande d'asile ou au refus d'expulsion, vous n'avez pas besoin de prouver que vous avez été torturé pour les raisons mentionnées ci-dessus.

Si le préjudice que vous subiriez n'est pas suffisamment grave pour être considéré comme de la torture, vous pourriez ne pas être admissible à une protection au titre de la Convention contre la torture.

La loi américaine définit la torture comme : un acte qui provoque de graves souffrances mentales ou physiques dans le but de : obtenir d'informations ou des aveux de vous ou de quelqu'un d'autre, vous punir pour quelque chose que vous ou une autre personne a fait, effrayer ou essayer de forcer quelqu'un à faire quelque chose, ou pour toute raison fondée sur la discrimination. La torture est pratiquée par ou avec la permission d'un agent public.

Si vous prouvez que vous avez été torturé, un juge doit vous accorder la suspension de l'expulsion en vertu de la Convention contre la torture à moins qu'il ne détermine que :

- Vous êtes un danger pour la communauté parce que vous avez commis un crime particulièrement grave.
- Vous avez commis un crime grave non politique en dehors des États-Unis.
- Vous avez participé à la persécution d'autrui en raison d'un motif protégé.
- Sont un danger pour les États-Unis.

Si l'une de ces restrictions s'applique à vous, vous bénéficierez d'une protection appelée report du renvoi. Avec le report du renvoi, vous pouvez être détenu par le gouvernement. Mais il existe des moyens de contester cela.

**REMARQUE : Voir la section II pour comprendre le processus de demande de refus de renvoi ou de dispense de CAT devant un juge d'immigration.**

### **Le Part 3. L'ENTRETIEN DE LA PEUR RAISONNABLE**

Si vous recevez une décision administrative de renvoi ou de rétablissement de la décision de renvoi et que vous exprimez votre peur de retourner dans votre pays d'origine, le Département de la sécurité intérieure devrait vous référer à un Officier d'Octroi d'Asile pour une détermination raisonnable de la peur. Si le Département de la sécurité intérieure ne vous interroge pas sur votre peur mais que vous avez peur, vous devez exprimer cette peur et demander un entretien de peur raisonnable.

L'Officier d'Octroi d'Asile décidera si vous avez une crainte raisonnable d'être torturé si vous êtes renvoyé dans votre pays d'origine.

Vous pouvez vous attendre à ce que cet entretien prenne 2-3 heures. Un interprète vous sera fourni dans votre langue maternelle. Vous pouvez avoir un avocat présent à cet entretien. Si vous avez un avocat, assurez-vous de demander à votre avocat d'être avec vous pendant votre entretien, même si le gouvernement vous dit que vous ne pouvez pas avoir d'avocat.

À la fin de l'entretien, le responsable de l'asile rédigera un résumé que vous devrez lire attentivement. L'Officier d'Octroi d'Asile vous lira ensuite la déclaration et vous devriez corriger l'officier s'il vous dit quelque chose qui est incorrect ou n'inclut pas les informations que vous lui avez dites.

Si l'Officier d'Octroi d'Asile détermine que vous avez une crainte raisonnable de retourner dans votre pays d'origine, votre affaire sera renvoyée à un juge d'immigration qui déterminera si vous avez droit à la suspension de l'expulsion et / ou à la protection contre la Convention contre la torture. Voyez le page 53 de ce guide.

Cependant, si l'Officier d'Octroi d'Asile détermine que vous n'avez pas une crainte raisonnable de retourner dans votre pays d'origine, vous pouvez toujours demander à un juge d'examiner votre affaire.

Si le juge d'immigration est d'accord avec les conclusions de l'Officier d'Octroi d'Asile, vous ne pouvez pas demander un réexamen de la décision et pouvez être renvoyé dans votre pays d'origine par le Département de la sécurité intérieure.

Si le juge d'immigration constate que vous avez une crainte raisonnable de persécution et / ou de torture, vous serez soumis à une procédure de rétention uniquement et aurez la possibilité de demander une suspension de l'expulsion et une protection contre la Convention contre la torture.

Une procédure de suspension uniquement est similaire mais pas la même que les audiences du tribunal pour l'asile défensif décrites dans la section II. Une différence clé est que dans une procédure de suspension uniquement, vous pouvez demander la suspension de l'enlèvement et le CAT uniquement. Pour une ressource sur ce type de procédure, voir :

<https://pennstatelaw.psu.edu/sites/default/files/documents/pdfs/Immigrants/Withholding-Only-Toolkit.pdf>.

## **Le Part 4. LES PROCHAINES ÉTAPES**

### **Si vous bénéficiez d'une protection en vertu de la suspension du renvoi ou de la Convention contre la torture :**

Si le juge d'immigration décide de vous accorder une protection en vertu de la suspension du renvoi ou de la convention contre la torture, félicitations ! Vous recevrez une demande d'ordonnance du juge d'immigration avec des instructions sur la marche à suivre.

#### **Si la suspension du renvoi vous est accordée :**

Vous pourrez demander un permis de travail. Vous devez payer des frais annuels pour renouveler votre permis de travail. Voir l'annexe E pour plus d'informations.

Une fois que vous vous êtes vu refuser le renvoi, vous ne pouvez pas voyager en dehors des États-Unis. Si vous le faites, votre décision de renvoi sera probablement émise à nouveau, ce qui rendrait très difficile votre retour aux États-Unis.

Une fois que vous avez obtenu la suspension de l'expulsion, le gouvernement a toujours le droit de vous expulser vers un pays tiers où il pense que vous ne courez pas de danger. Cependant, ce type de déportation est rare.

Si vous avez été détenu et que vous avez été remis en liberté, le gouvernement peut vous délivrer un document appelé « Ordonnance de surveillance » une fois que vous avez été suspendu de l'expulsion. L'Ordre de surveillance vous demandera de vous enregistrer régulièrement auprès de l'immigration en personne ou par téléphone, et de demander une autorisation préalable avant de quitter l'État dans lequel vous vivez. Ces enregistrements obligatoires peuvent parfois durer des années ou pour toujours. Il est très important que vous vous conformiez à votre ordonnance de surveillance. Vous pourrez demander un permis de travail en fonction de votre ordre de surveillance.

Si vous êtes suspendu de l'expulsion pendant votre détention, le gouvernement peut toujours vous détenir même après que vous ayez gagné votre cause. Cependant, ce type de détention peut être inapproprié et vous pouvez le contester légalement. Si la suspension de votre renvoi vous est refusée et que vous êtes en détention, consultez un avocat spécialisé en immigration.

Le refus de l'expulsion ne vous confère aucun droit permanent de séjour aux États-Unis. Le refus de l'expulsion ne vous donne pas accès à une carte verte / résidence permanente aux États-Unis.

Si le refus de l'expulsion vous est accordé, cette forme de protection ne vous permet pas d'amener des membres de votre famille à vous rejoindre aux États-Unis

#### **Si la suspension de l'expulsion vous est accordée en vertu de la Convention contre la torture :**

Vous pourrez demander un permis de travail soit après avoir obtenu la protection au titre de la Convention contre la torture, soit pendant que votre demande est en cours. Vous devez payer des frais annuels pour renouveler votre permis de travail.

Une fois que vous êtes autorisé à suspendre votre renvoi en vertu de la Convention contre la torture, vous ne pouvez pas voyager en dehors des États-Unis. Si vous le faites, il vous sera très difficile de rentrer aux États-Unis.

Une fois que vous êtes autorisé à suspendre votre renvoi en vertu de la Convention contre la torture, le gouvernement a toujours le droit de vous expulser vers un pays (autre que votre pays d'origine) où il est peu probable que vous subissiez un préjudice. Si les conditions dans votre pays d'origine changent de telle sorte que le gouvernement détermine que vous ne risqueriez plus de subir un préjudice si vous reveniez, votre suspension de la protection contre l'expulsion peut être annulée et vous pouvez être expulsé. La protection au titre de la Convention contre la torture ne confère aucun droit permanent de séjour aux États-Unis, ni un accès à une carte verte / résidence permanente aux États-Unis.

Le gouvernement peut vous délivrer un document appelé « Ordonnance de surveillance » une fois que vous êtes suspendu de l'expulsion en vertu de la Convention contre la torture. L'Ordre de surveillance vous demandera de vous enregistrer régulièrement auprès de l'immigration en personne ou par téléphone et de demander la permission avant de quitter l'État dans lequel vous vivez. Ces enregistrements obligatoires peuvent parfois durer des années ou pour toujours. Il est très important que vous vous conformiez à votre ordonnance de surveillance. Voir la section ci-dessus.

Si la suspension de l'expulsion vous est accordée en vertu de la Convention contre la torture, cette forme de protection ne vous permet pas d'amener des membres de votre famille à vous rejoindre aux États-Unis. Voir la section ci-dessus.

### **Si le renvoi de l'expulsion vous est accordé en vertu de la Convention contre la torture :**

Vous pouvez ne pas être autorisé à suspendre l'expulsion en vertu de la Convention contre la torture si vous avez été reconnu coupable d'un « crime particulièrement grave » ou si vous pensez que cela pose un risque pour la sécurité des États-Unis.

Tout comme le refus de l'expulsion en vertu de la Convention contre la torture, le report de l'expulsion empêche le gouvernement de vous renvoyer dans votre pays d'origine tant que vous y subissez un préjudice. Cependant, le gouvernement a toujours le droit de vous expulser vers un pays (autre que votre pays d'origine) où il est peu probable que vous subissiez un préjudice. Si les conditions dans votre pays d'origine changent de telle sorte que le gouvernement détermine que vous ne risqueriez plus de subir un préjudice si vous reveniez, votre suspension de la protection contre l'expulsion peut être annulée et vous pouvez être expulsé.

La protection offerte par la Convention contre la torture ne confère aucun droit permanent de séjour aux États-Unis.

Le report de l'expulsion est une protection temporaire et peut être résilié rapidement si les conditions changent dans votre pays d'origine et que vous n'y subirez plus de torture.

De plus, l'octroi d'un sursis à l'expulsion permet toujours au gouvernement de vous maintenir en détention. Cependant, ce type de détention peut être inapproprié et vous pouvez le contester légalement. Si le renvoi de l'expulsion est accordé en vertu de la Convention contre la torture et que vous êtes en détention, consultez un avocat spécialisé en immigration.

Si le renvoi de l'expulsion vous est accordé en vertu de la Convention contre la torture, cette forme de protection ne vous permet pas de faire venir des membres de votre famille aux États-Unis.

La protection au titre de la Convention contre la torture ne confère aucun droit permanent de séjour aux États-Unis, ni un accès à une carte verte / résidence permanente aux États-Unis.

**En cas de refus de renvoi / Protection contre la torture :**

Si le juge d'immigration décide de ne pas vous refuser l'expulsion ou la protection au titre de la Convention contre la torture, vous avez le droit de faire appel de leur décision. Le juge d'immigration vous remettra une demande avec des instructions sur la façon de faire appel, si vous le souhaitez.

Remplissez cette demande et postez-le à l'adresse indiquée sur la demande dans les trente jours suivant la réception de la décision du juge d'immigration.

Pensez à contacter un avocat spécialisé en immigration pour vous aider à faire appel de la décision du juge d'immigration.

**Remarque : Vous ne pouvez pas être expulsé tant que votre appel est en instance.**

## **Section IV. Asile et suspension des demandes de renvoi dans les procédures de renvoi pour les immigrants détenus**

## **Le Part 1. INTRODUCTION**

Cette section du Guide est destinée aux personnes qui ont été récupérées par les douanes et les patrouilles frontalières (CBP) ou l'Immigration et les douanes (ICE), qui font actuellement l'objet d'une procédure de renvoi (expulsion) et sont détenues. Si vous avez été arrêté et que vous êtes actuellement en détention, il se peut que vous soyez assigné à comparaître devant un juge d'immigration pendant votre détention.

## Le Part 2. DÉFINIR L'ASILE

L'asile est une protection juridique accordée par le gouvernement américain aux personnes aux États-Unis qui ne sont pas des citoyens américains et qui ne peuvent pas retourner en toute sécurité dans leur pays d'origine. Les demandeurs d'asile ont subi ou craignent de subir des préjudices, sur la base d'un motif protégé.

Vous pouvez être éligible à l'asile si vous êtes :

- 1.) Actuellement aux États-Unis et non citoyen américain ;
- 2.) Vous ne pouvez pas retourner dans votre pays d'origine parce que vous avez été blessé dans le passé ou le serez à l'avenir ;

Le préjudice peut être des menaces, des dommages physiques ou d'autres problèmes qui vous mettent en danger dans votre pays.

- 3.) Vous avez été blessé ou le serez à cause de :

- **Race ou race perçue**
- **Convictions religieuses ou croyances religieuses ou absence de croyances religieuses**
- **Nationalité ou nationalité perçue**
- **Opinion politique ou opinion politique perçue**
- **Appartenance ou appartenance perçue à un groupe social particulier**

- 4.) ET vous avez été ou serez blessé par le gouvernement de votre pays d'origine OU par une personne ou un groupe que votre gouvernement ne contrôlera pas ou ne pourra pas contrôler ;

- 5.) Il n'y a aucun endroit sûr dans votre pays d'origine où vous pouvez vivre ; et

- 6.) Les conditions n'ont pas changé dans votre pays d'origine depuis votre départ de sorte que vous êtes maintenant en sécurité.

Si l'asile vous est accordé, vous pouvez rester légalement aux États-Unis, bien que ceux qui ont l'asile puissent toujours perdre leur statut s'ils commettent certains actes, y compris certaines infractions pénales. Veuillez consulter les pages de la section I de ce guide pour en savoir plus sur les avantages de l'asile.

**Remarque : Vous devez présenter votre demande d'asile dans l'année suivant votre arrivée aux États-Unis. Si cela fait plus d'un an que vous êtes arrivé aux États-Unis, consultez un avocat spécialisé en immigration.**

**Remarque : Si vous demandez l'asile en raison du préjudice subi par l'un des membres de votre famille, vous voudrez peut-être demander l'aide d'un avocat spécialisé en immigration pour préparer votre demande.**

L'asile affirmatif est destiné aux personnes que le gouvernement n'essaie pas actuellement d'expulser. Voir la section 1 de ce guide pour plus d'informations sur l'asile positif. L'asile défensif est destiné aux personnes que le gouvernement tente d'expulser, mais l'asile est leur défense contre l'expulsion.

Pourquoi vous pourriez ne pas être admissible à l'asile, même si vous pouvez prouver que vous serez lésé si vous retournez dans votre pays d'origine.

Même si vous subissez un préjudice, vous ne pourrez peut-être pas demander ou recevoir l'asile. Ces raisons peuvent inclure :

- 1. Vous demandez l'asile plus d'un an après votre dernière entrée aux États-Unis.**
- 2. Vous avez déjà demandé l'asile aux États-Unis et vous avez été refusé.**
- 3. Vous avez reçu un statut légal (comme une résidence permanente légale) dans un autre pays.**
- 4. Vous êtes allé directement au Canada avant d'entrer aux États-Unis à un point d'entrée officiel.**
- 5. Vous avez commis un crime grave aux États-Unis ou ailleurs.**
- 6. Vous avez blessé ou causé du tort à d'autres en raison de leur race, religion, nationalité, opinion politique ou appartenance à un groupe social particulier.**
- 7. Vous avez participé au terrorisme ou êtes dangereux pour les États-Unis.**
- 8. Vous avez déjà été expulsé.**

**Remarque** : Si l'un de ces facteurs s'applique à vous, consultez un avocat spécialisé en immigration avant de déposer votre demande d'asile. Même si certaines de ces choses peuvent s'appliquer à vous, vous pouvez toujours être en mesure de demander l'asile ou de vous qualifier. Il est important de parler à un avocat pour voir si vous êtes toujours admissible.

**N'oubliez pas qu'il existe d'autres moyens de se protéger contre les dommages. L'asile n'est qu'un.**

En plus de l'asile, il existe d'autres moyens de protéger les personnes contre le renvoi dans leur pays d'origine où elles pourraient subir un préjudice. Si vous avez peur d'être torturé par un fonctionnaire du gouvernement de votre pays ou si vous pouvez prouver que votre gouvernement vous autoriserait à être torturé, vous pourriez être admissible à rester aux États-Unis en fonction des lois conçues pour protéger les personnes qui ont peur d'être torturé. Veuillez-vous reporter à la section III de ce guide pour plus d'informations sur le refus de renvoi et la Convention contre la torture (CAT). Ce sont deux autres façons de vous protéger contre le retour forcé dans votre pays d'origine.

## **Le Part 3. LES ÉTAPES DU PROCESSUS**

### **Être en détention**

Lorsque vous avez été arrêté pour la première fois par immigration (CBP ou ICE), il aurait dû vous poser une série de questions, telles que : votre nom, votre date de naissance, d'où vous venez, et surtout si vous craignez de retourner dans votre pays d'origine.

Si vous avez dit aux officiers d'immigration que vous craignez de rentrer chez vous → vous devriez maintenant être sur la voie de la « peur crédible » ou de la « peur raisonnable » dans le processus.

Si vous avez peur de retourner dans votre pays, mais que les officiers d'immigration ne le savent pas, vous devez le leur faire savoir. Cela pourrait se produire si les officiers d'immigration ne vous demandaient tout simplement pas si vous avez peur de revenir. Cela pourrait également arriver si les officiers d'immigration vous le demandaient, mais au début, vous avez dit que vous n'aviez pas peur de rentrer.

Dans votre dortoir du centre de détention, il devrait y avoir une boîte où vous pouvez présenter des lettres à votre officier d'expulsion. Écrivez à votre officier d'expulsion une note qui dit : « J'ai peur de retourner dans mon pays d'origine et je veux demander l'asile. »

## **Entrevue de peur crédible / Entrevue de peur raisonnable**

### **Quelle est la différence ?**

Processus de « peur crédible » : si vous êtes récemment arrivé aux États-Unis, vous avez exprimé la peur de rentrer chez vous, et c'est la première fois que vous entrez dans le pays, vous pouvez être dans le processus de « peur crédible ».

- Dans le processus de « peur crédible », vous devez montrer qu'il existe une « possibilité importante » que vous êtes admissible à l'asile ou à une autre protection qu'un juge d'immigration pourrait accorder. Donc, pour qu'un Officier d'Octroi d'Asile constate que vous avez une « peur crédible », l'Officier d'Octroi d'Asile doit croire qu'il existe une possibilité importante que vous puissiez prouver au juge d'immigration que vous serez persécuté ou torturé si vous êtes forcé de rentrer. Dans votre pays d'origine.
- Cela signifie que vous aurez un entretien de « peur crédible » avec un Officier d'Octroi d'Asile dans les premières semaines suivant votre arrivée en détention. Vous pouvez être transféré dans un autre établissement avant d'avoir l'entretien.

Processus de « peur raisonnable » : Si vous avez déjà été expulsé, avez déjà été expulsé ou avez été condamné pour certains crimes, vous pouvez être soumis au processus de « peur raisonnable ». Voir la section III de ce guide pour en savoir plus sur le refus de renvoi et la convention contre la torture. Le processus de la « peur raisonnable » est très similaire au processus de la « peur crédible », mais la norme de la « peur raisonnable » est un peu plus difficile à prouver.

- Dans le processus de « peur raisonnable », vous devez démontrer qu'il existe une possibilité raisonnable que vous êtes admissible à l'asile ou à toute autre protection qu'un juge à l'immigration pourrait accorder. La « peur raisonnable » est plus difficile à prouver que la « peur crédible », de sorte que le processus peut être plus difficile pour les

individus qui sont dans ce processus que pour les individus dans le processus de «la peur crédible ».

- Vous aurez un entretien avec un Officier d'Octroi d'Asile qui déterminera si, à votre retour dans votre pays d'origine, il y a une « possibilité raisonnable » que vous soyez blessé ou torturé.
- Si vous êtes dans le processus de la « peur raisonnable », vous pouvez être détenu (e) pour immigration jusqu'à ce que votre demande d'asile soit terminée.

### **L'entrevue de peur crédible ou raisonnable**

Cet entretien se fera soit en personne, soit par téléphone entre vous, l'Officier d'Octroi d'Asile et un interprète si vous ne parlez pas anglais.

- Vous avez le droit d'avoir un interprète pour cet entretien. S'il y a un problème avec l'interprète ou si vous ne vous comprenez pas bien, assurez-vous d'en informer immédiatement l'Officier d'Octroi d'Asile. Vous pouvez poser des questions pour clarifier ou mieux comprendre ce que dit l'interprète. Vous pouvez perdre votre dossier parce que l'interprète n'a pas traduit correctement et l'Officier d'Octroi d'Asile peut penser que les erreurs ou les erreurs ont été causées par vous.

Le but de cet entretien est que l'Officier d'Octroi d'Asile se concentre sur votre peur de rentrer chez vous.

Conseils importants à retenir pendant l'entrevue

- Vous devez dire la vérité.
  - **N'exagérez pas votre histoire.**
  - Si vous mentez, il est probable que quelqu'un au gouvernement le découvrira, ce qui nuira, sinon ruinera, vos chances d'obtenir l'asile.
- Vous devez raconter toute votre histoire pour expliquer pourquoi vous avez peur de retourner dans votre pays d'origine, même si vous avez peur ou êtes gêné de parler de certaines choses.
  - Si vous détenez d'informations et obtenez un résultat négatif, vous pourriez être expulsé.
- Votre conversation avec l'Officier d'Octroi d'Asile est un entretien confidentiel qui reste au sein du gouvernement américain. Il ne sera pas rendu public.
- Cette entretien est votre chance de raconter votre histoire et de vous défendre. C'est l'occasion d'expliquer pourquoi vous êtes venu ici et pourquoi vous devriez être autorisé à rester.
- Assurez-vous de bien comprendre toutes les questions et n'ayez pas peur de demander à l'Officier d'Octroi d'Asile de répéter sa question ou de dire que vous ne pensez pas que la traduction est correcte. Levez-vous et assurez-vous d'avoir une chance équitable dans l'entretien.

- Faites de votre mieux pour raconter votre histoire dans un ordre chronologique afin qu'il soit plus facile à comprendre pour l'Officier d'Octroi d'Asile.
- Assurez-vous de faire savoir à l'Officier d'Octroi d'Asile si vous avez des documents ou des preuves supplémentaires à l'appui de votre récit.

L'officier d'asile voudra savoir les choses suivantes :

- **Qui** vous a blessé, torturé ou menacé ?
- Si le mal n'était pas physique, qu'est-ce qui vous a fait croire qu'il allait bientôt devenir physique ?
  - Par exemple : menaces de mort, connaissance de dommages physiques à autrui par la même personne ?
- **Quand** avez-vous été blessé, torturé ou menacé ? Combien de fois est-ce arrivé ? Où cela s'est-il passé ?
  - Soyez aussi descriptif que possible et incluez autant de détails que vous vous en souvenez. Si vous ne vous en souvenez pas, c'est bien, mais vous devez expliquer à l'Officier d'Octroi d'Asile que vous ne vous en souvenez pas.
- **Pourquoi** vous ont-ils blessé, torturé ou menacé ?
  - Identifiez-la ou les raisons particulières pour lesquelles vous avez été ciblé. L'Officier d'Octroi d'Asile voudra évaluer si vous pouvez être admissible à l'asile, alors assurez-vous de dire à l'Officier d'Octroi d'Asile si la personne vous a fait du mal en raison de :
    - Votre religion ;
    - Votre race ;
    - Votre nationalité ;
    - Votre opinion politique ; où
    - Votre appartenance à un groupe social particulier ; par exemple, l'orientation sexuelle, le sexe, la famille.
- **Êtes-vous déjà allé à la police ?**
  - Si le gouvernement ne vous a pas blessé, persécuté ou torturé lui-même, qu'est-ce que le gouvernement de votre pays - y compris la police - a essayé de faire à ce sujet ?

- Ont-ils fait quelque chose à ce sujet ? Cela va-t-il aidé ? En d'autres termes, pouvez-vous prouver que le gouvernement de votre pays, y compris la police locale, n'était pas disposé ou incapable de vous protéger ?
- Si vous n'êtes jamais allé à la police, expliquez pourquoi.

• **Pouvez-vous vivre en toute sécurité ailleurs dans votre pays d'origine ?**

- Expliquez pourquoi le fait de déménager dans un autre endroit dans votre pays d'origine n'arrêterait pas le mal.
- Vous devez pouvoir prouver que si vous essayez d'aller ailleurs dans votre pays, soit :
  - Les personnes qui vous ont fait du mal (ou qui veulent vous faire du mal) sont toujours là et veulent toujours vous faire du mal ;
  - Les personnes qui vous feront du mal vous trouveront où que vous alliez ; où
  - Il serait déraisonnable pour vous d'aller ailleurs, peut-être parce que vous courriez un grand risque de préjudice en général ailleurs.
- **Si vous retourniez dans votre pays d'origine, que se passerait-il selon vous ?**
  - Parlez à l'Officier d'Octroi d'Asile du préjudice que vous pensez subir si vous reveniez.

À la fin de l'entretien, l'Officier d'Octroi d'Asile vous lira un résumé de votre histoire. Si l'une d'informations est incorrecte ou a été omise, informez-en l'Officier d'Octroi d'Asile. Vous avez le droit de corriger l'enregistrement et de vous assurer que tout est complet. Ne signez aucune demande ou document que vous ne comprenez pas.

Quelque temps après votre entretien, l'Officier d'Octroi d'Asile vous rendra une décision.

Si vous obtenez un résultat positif : cela signifie que vous avez réussi votre entretien. Cela ne signifie PAS que vous avez gagné votre demande d'asile. La réussite de l'entretien signifie que vous aurez la possibilité de voir un juge d'immigration pour demander l'asile.

- Après avoir passé votre entretien de peur crédible, vous pouvez maintenant obtenir ce que l'on appelle une « caution ». Cela signifie qu'un juge d'immigration pourrait vous autoriser à être remis en liberté pendant que vous combattez votre demande d'asile. Veuillez consulter les pages 80-81 pour plus d'informations sur le processus d'obligation.

Si vous obtenez un résultat négatif : vous pouvez demander au juge d'immigration de revoir la décision de l'Officier d'Octroi d'Asile. Cela vous donnera une chance de plus de raconter votre histoire, cette fois devant un juge qui décidera si vous avez une crainte crédible ou raisonnable (selon le processus dans lequel vous vous trouvez).

- Si vous décidez de ne pas faire appel de la décision de l'Officier d'Octroi d'Asile, vous serez expulsé.

- Si vous faites appel, un juge d'immigration examinera les notes de votre entretien avec l'Officier d'Octroi d'Asile et vous posera des questions sur votre histoire. Le juge d'immigration confirmera le résultat négatif ou annulera la décision précédente.
  - Si le juge d'immigration annule le résultat négatif, vous pouvez continuer comme si un résultat positif avait été donné par l'Officier d'Octroi d'Asile.
  - Si le juge d'immigration est d'accord avec le résultat négatif, vous serez expulsé.

## Le Part 4. LES OPTIONS POUR SORTIR DE LA DÉTENTION - À LA RECHERCHE D'OBLIGATION OU DE PAROLE

Le processus de demande de caution ou de libération conditionnelle est compliqué et est un processus entièrement distinct de votre demande d'asile. Nous n'incluons ici qu'un minimum de détails.

« **Bond** » signifie que vous payez au gouvernement une certaine somme d'argent et que vous êtes libéré de la détention à condition que vous respectiez toutes les règles qui vous sont données et que vous vous présentiez au gouvernement chaque fois que vous y êtes obligé.

- Pour demander une caution, vous devez commencer par des documents appelés « Avis de détermination de la garde » et « Avis de comparution » (NTA). Vous pourriez recevoir ces documents de l'ICE après votre entretien de peur crédible, ou vous pourriez les recevoir du CBP. Si vous ne recevez pas ces documents, parlez à votre officier d'expulsion du fonctionnement du cautionnement ICE dans le centre de détention dans lequel vous vous trouvez.

- L'avis de détermination de la garde est un document avec un numéro. Si le document d'avis de détermination de la garde indique que vous êtes « détenu » ou, si le montant de la caution indiqué est très élevé, vous pouvez demander à un juge d'immigration de revoir cette décision. C'est ce que nous voulons dire lorsque nous disons « chercher le lien ».

- Il y a une case sur l'avis de détermination de la garde que vous pouvez vérifier si vous voulez que le montant de votre caution soit examiné par un juge d'immigration.
- Le montant le plus bas de votre caution peut être de 1 500 \$.

- Vous pourriez ne pas être admissible à une caution si :

- Vous avez un casier judiciaire
- Le gouvernement pense que vous représentez un danger pour la communauté
- Le gouvernement pense que vous pourriez ne pas assister à vos futures audiences d'immigration et / ou vous pourriez essayer de déménager afin que le gouvernement ne puisse pas vous trouver à l'avenir.

- Afin de demander au juge de vous permettre de payer une caution pour être libéré, vous devez avoir une personne (appelée « parrain ») à qui le juge d'immigration vous libérera. Vous devez préparer les informations suivantes sur votre parrain :

- Comment vous connaissez le sponsor
  - Les membres de la famille constituent les sponsors les plus forts, bien que les amis proches soient également bons.
  - Les juges d'immigration se garderont de vous remettre à quelqu'un que vous n'avez rencontré qu'en ligne.

- Statut d'immigration du parrain
  - Le parrain doit être prêt à donner son numéro de sécurité sociale lors du paiement de la caution.
  - Souvent, le parrain doit fournir des déclarations de revenus fédérales pour montrer ses revenus et la preuve qu'il sera en mesure de vous fournir.
  - Le parrain doit également être prêt à donner son adresse (où vous vivrez également), ainsi qu'une sorte de facture pour prouver sa résidence
  - Le parrain ne doit pas se trouver aux États-Unis illégalement
- Il est préférable d'avoir un affidavit ou une déclaration du parrain notarié ou signé sous peine de parjure. Le parrain peut le faire en s'adressant à un notaire local.

La « libération conditionnelle » est offerte aux personnes qui se sont présentées à l'immigration, par exemple, en traversant le pont et en demandant l'asile aux officiers d'immigration. Ces personnes sont appelées « arrivants étrangers » et ne sont pas éligibles à une caution.

• Vous aurez un entretien de libération conditionnelle avec votre officier d'expulsion pour discuter de l'identité de votre parrain et fournir toutes les informations requises, telles que :

- Comment vous connaissez le sponsor
  - Les membres de la famille font des sponsors les plus forts, les amis proches sont également bons.
  - Les juges d'immigration se garderont de vous remettre à quelqu'un que vous n'avez rencontré qu'en ligne.
- Statut d'immigration du parrain
  - Le parrain doit être prêt à donner son numéro de sécurité sociale lors du paiement de la caution.
  - Souvent, le parrain doit fournir des déclarations de revenus fédérales pour montrer ses revenus et la preuve qu'il sera en mesure de vous fournir.
  - Le parrain doit également être prêt à donner son adresse (où vous vivrez également), ainsi qu'une sorte de facture pour prouver sa résidence.
  - Le parrain ne doit pas se trouver aux États-Unis illégalement.
- Il est préférable d'avoir un affidavit ou une déclaration du parrain notarié ou signé sous peine de parjure. Ils peuvent le faire en se rendant dans une république notariale locale.

- Que vous obteniez ou non une libération conditionnelle est décidée par l'ICE, et non par un juge d'immigration. Si l'ICE refuse votre demande de libération conditionnelle, vous pouvez toujours lui demander de reconsidérer. S'ils vous accordent une libération conditionnelle, mais que le montant est très élevé, vous pouvez également demander à ICE d'envisager de réduire le montant.
- Si vous êtes libéré sous caution ou en libération conditionnelle, cela ne signifie pas que vous avez maintenant l'asile. Cela signifie simplement que vous vous battez maintenant hors de la détention. Votre affaire sera transférée au tribunal le plus proche du centre de détention qui vous relâchera.

Pour plus d'informations sur vos responsabilités lors de la demande d'asile en dehors de la détention, veuillez consulter la section II de ce guide sur l'asile défensif.

Si vous déménagez dans un autre État, vous devez présenter une demande au tribunal pour changer le lieu de vos futures audiences. Voir l'annexe D.

Vous devez assister à toutes vos dates d'audience prévues, y compris le dépôt de votre demande d'asile (qui doit être fait dans l'année suivant la date de votre entrée aux États-Unis).

## ANNEXE A

*Date:* \_\_\_\_\_

**USCIS Vermont Service Center  
Attn: ASYLUM  
75 Lower Welden Street  
St. Albans, Vermont 05479**

**Re: Affirmative Asylum Application**

To Whom It May Concern:

I am a *pro se* applicant for asylum in the United States. Please find below the details of my case:

*My full name:*

*My date of birth:*

Please find my asylum application and supporting documents attached.

Sincerely,

X \_\_\_\_\_

*My name:* \_\_\_\_\_

*My address :* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Prepared based on *pro se* materials produced by the University of Maine School of Law's Refugee and Human Rights Clinic and the Immigrant Legal Advocacy Project in Portland, Maine.

## ANNEXE B

## CERTIFICAT DE TRADUCTION OU INTERPRÉTATION

---

Votre demande d'asile et tous les documents d'accompagnement doivent être soumis en anglais. Pourtant, il est acceptable d'avoir votre Déclaration et les documents d'accompagnement traduits de votre langue maternelle en anglais. **Si vous choisissez d'écrire votre Déclaration dans une langue autre que l'anglais ou si vous avez d'autres documents comme des lettres de témoignage dans une langue autre que l'anglais, vous devez les faire traduire par un/e traducteur/traductrice compétent/e avant que vous soumettiez votre demande.** Vous devez inclure avec *chaque* document un « Certificat de Traduction » qui est complété et signé par votre traducteur.

**Il N'EST NI nécessaire que la personne qui traduit vos documents soit une professionnelle, ni ait un sceau de traduction. Elle/il doit seulement parler et lire les deux langues couramment et signer le Certificat de Traduction.**

Gardez à l'esprit que vous devez soumettre une copie de la document dans la langue d'origine, la copie traduite et le Certificat de Traduction.

**Voici deux exemples de certificat d'interprétation/traduction:**

**CERTIFICATE OF TRANSLATION**

I, \_\_\_\_\_, hereby certify that I am competent to translate the foregoing document into English from the original \_\_\_\_\_, and that the translation is true and accurate to the best of my abilities.

\_\_\_\_\_  
[Name]

[Address]

\_\_\_\_\_  
[Date]

**CERTIFICATE OF INTERPRETATION**

I, \_\_\_\_\_, hereby certify that I orally translated the attached affidavit into \_\_\_\_\_ from \_\_\_\_\_ and read it to the affiant who indicated that he understood it and agreed with its contents. I further certify that I am competent in both \_\_\_\_\_ and \_\_\_\_\_ to render and certify such translation.

\_\_\_\_\_  
[Name]

[Address]

\_\_\_\_\_  
[Date]

## ANNEXE C

## **QUELLES DOCUMENTS SONT LES DOCUMENTS SUR LA SITUATION DU PAYS ?**

### *Documents sur la situation du pays et les rapports sur les droits humains:*

Le responsable des demandes d'asile ou le juge du droits de l'immigration qui examine votre demande ne connaît peut-être rien sur votre pays. Alors, il est important de lui enseigner la situation dans votre pays et pourquoi vous croyez que vous ne pouvez plus y habiter. Les documents sur la situation du pays sont généralement disponibles sur Internet. Si vous avez accès à l'Internet, quelques sites-web pour trouver des documents et des rapports sur la situation du pays incluent, sans s'y limiter, les suivants:

- U.S. Department of State – <http://www.state.gov/i/drl/rls/hrrpt/>
- RefWorld – <http://www.refworld.org>
- Executive Office of Immigration Review (EOIR) Law Library and Immigration Research Center (LLIRC) – <https://justice.gov/eoir/country-conditions-research>

*Vous pouvez aussi trouver des documents sur la situation de votre pays d'origine des organisations suivantes:*

- Human Rights Watch – <http://www.hrw.org/>
- Amnesty International – <http://www.amnesty.org/>
- AsylumLaw.org – <http://www.asylumlaw.org/>

### *Journaux & Articles de Magazine, Livres:*

Il pourrait être utile de soumettre des copies d'articles de publications d'actualités respectées. Les sources d'information couvrent souvent les violations des droits humains dans le monde. Parfois ces histoires peuvent être trouvées sur Internet.

**NOTE: Il faut toujours relire les articles soigneusement et les inclure seulement s'ils soutiennent votre demande.**

## ANNEXE D

## **AVERTISSEMENT SUR LE CHANGEMENT DE VOTRE ADRESSE:**

1. Vous devez changer votre adresse dans dix jours d'un déménagement avec le Bureau d'asile (si vous demandez l'asile affirmativement) ou dans cinq jours d'un déménagement avec le Tribunal de l'immigration (si vous demandez l'asile défensivement).
2. Votre nouvelle adresse doit être l'adresse où vous habitez effectivement. En envoyant une adresse fausse, surtout pour obtenir un entretien avec un autre bureau de l'immigration, vous pouvez causer votre demande de l'asile d'être refusée.
3. Si vous n'informez pas le Bureau d'asile ou le Tribunal de l'immigration (selon que vous demandez affirmativement ou défensivement, voir la section 1 de ce manuel) de votre nouvelle adresse dès que possible, vous pouvez rater des notifications importantes.

# **COMMENT CHANGER VOTRE ADRESSE AVEC L'IMMIGRATION SUR INTERNET SI VOTRE DEMANDE D'ASILE EST EN ATTENTE (COMMENT DÉPOSER UN AR-11)**

## **Avant de commencer, merci de préparer:**

1. Le numéro du reçu de votre demande en attente;
2. Votre nouvelle adresse;
3. Votre ancienne adresse

## **Online Directions:**

1. Allez à [www.uscis.gov](http://www.uscis.gov)
2. Cliquez sur 'Tools' sur la barre en haut de la page.
3. Cliquez sur 'Change Your Address on File'
4. À la page d'information de changement d'adresse, cliquez sur 'Online Change of Address' et suivez les instructions.
5. Quand vous êtes demandé "Is this change of address for an application or petition currently in progress?", Dites YES (OUI).
6. Pour compléter la première partie du formulaire, vous DEVEZ AVOIR LE NUMÉRO DU REÇU de votre demande. Ce numéro est sur le reçu et sur d'autres notifications que vous avez reçu de l'Immigration à propos de votre demande. Le numéro apparaît normalement dans le coin supérieur gauche de la notification. Cela pourrait être le numéro du reçu ou le numéro de la demande. Cela commence avec trois lettres suivi de dix nombres.
7. Remplissez toutes les boîtes du formulaire marquées d'une étoile rouge.
8. Une fois le formulaire rempli, cliquez sur soumettre. Imprimez deux copies de votre formulaire rempli. Vous allez garder une copie pour vous-même et envoyer une copie au bureau de l'asile par courriel qui est en train d'examiner votre demande.

### **Instructions d'envoi postal:**

Une fois le formulaire en ligne est complété et imprimé, faites deux copies. **Vous avez besoin d'envoyer une copie au bureau de l'asile énuméré sous votre état. (Veuillez visiter ce lien pour trouver votre bureau de l'asile: <https://egov.uscis.gov/office-locator/#/asy>).** Gardez une copie du formulaire pour votre information.

## **COMMENT CHANGER VOTRE ADRESSE AVEC L'IMMIGRATION SUR INTERNET SI VOTRE DEMANDE D'ASILE EST EN ATTENTE AVEC UN TRIBUNAL DE L'IMMIGRATION**

### **Avant de commencer, merci de préparer:**

4. Le numéro du reçu de votre demande en attente;
5. Votre nouvelle adresse;
6. Votre ancienne adresse

**Complétez le formulaire approprié EOIR-11 Changement d'adresse pour votre tribunal de l'immigration respectif.** Allez à ce site-web pour accéder le formulaire correct. <https://www.justice.gov/eoir/form-eoir-33-eoir-immigration-court-listing>.

## ANNEXE E

**Pour demander votre premier permis de travail si vous avez une demande d'asile en attente. OU'EST-CE QUE VOUS DEVEZ METTRE DANS L'ENVELOPPE:**

- La lettre d'accompagnement (voir ci-dessous), avec les vides remplis par vous;
- Formulaire I-765, rempli et signé par vous; (les parents signent pour un enfant de moins de 14 ans)
- Deux photos de vous de type passeport, mis dans le sac en plastique (écrivez votre nom au complet et un nombre au verso de chaque photo);
- Une copie de votre carte d'identité avec photo (passeport) (PAS l'original!)
- Une copie de votre reçu de dépôt et/ou d'autres lettres de l'USCIS ou du tribunal de l'asile à propos de votre demande d'asile ou votre audience en cour; (PAS l'original!)
- Une copie de votre carte I-94, si vous en avez une. Ne vous inquiétez pas si vous n'en avez pas une.

**AVANT D'ENVOYER L'ENVELOPPE PAR LA POSTE**

- Faites une photocopie de tout ce que vous mettez dans l'enveloppe avant de l'envoyer. Gardez les photocopies pour vous-même.
- Mettez votre adresse sur le coin supérieur gauche de l'enveloppe et aussi au verso de la carte postale verte. Prenez l'enveloppe et la carte postale verte au bureau de poste. Ils vous montreront comment attacher la carte postale verte à l'enveloppe et comment envoyer l'enveloppe par courrier certifié.
- Note: Ces documents incluent 2 pages d'instruction.
- Note: Vous devez envoyer chaque page de la demande.

**NE PAS DÉPOSER SEUL / Chercher de l'aide de votre avocat si une des situations suivantes s'applique à vous:**

- Votre demande d'asile est attendue depuis moins de 150 jours, ou vous savez que votre demande est suspendue.
- Votre demande d'asile est dans le tribunal d'immigration et vous n'avez jamais eu un permis de travail.
- Votre nom, ou date de naissance, ou pays d'origine, ou nationalité est erroné sur n'importe quel de vos documents
- Vous avez changé votre adresse depuis que vous avez déposé votre demande d'asile mais vous n'avez pas dit l'USCIS ou le bureau de l'asile ou le tribunal de l'asile.
- **Vous avez été arrêté ou trouvé coupable d'un crime aux États-Unis.**

**Si une des situations suivantes s'applique à vous, vous pourriez ne pas être éligible de demander votre permis de travail même si votre demande d'asile est attendue depuis plus de 150 jours. Vous devriez consulter un avocat spécialisé en droit de l'immigration si:**

- Vous avez demandé que la date de votre entretien d'asile soit modifiée
- Vous avez raté votre rendez-vous pour la prise d'empreintes/biométrie
- Vous avez été demandé pour la documentation pendant un entretien ou un rendez-vous avec l'immigration et vous ne l'avez pas fournie
- Vous ne vous êtes pas présenté à l'entretien d'asile
- Vous ne vous êtes pas présenté pour obtenir la décision d'asile du bureau de l'asile.
- Le bureau de l'asile a fait un refus final pour votre demande d'asile.

Remplissez les sections 1 et 2 **À L'ENCRE NOIRE. VOUS DEVEZ ENVOYER TOUTES LES PAGES DE LA DEMANDE.**

### **Section 1. La raison pour la demande**

1.a. Si cela est une demande initiale, cochez la case à côté du « Initial Permission to accept employment ».

1.b. Si cette demande est pour remplacer des documents d'emploi perdus, volés ou endommagés, cochez la case à côté de "Replacement of..." Ne la cochez pas si vous renouvelez à cause de l'expiration de l'autorisation d'occupation.

1.c. Si cela est une demande de renouvellement, cochez la case à côté de "Renewal of my permission to accept employment." Si vous cochez cette case, incluez une copie de votre document d'autorisation d'emploi précédent.

### **Section 2. « Information About You » (votre identité)**

#### **Votre nom légal au complet**

1. Écrivez votre nom, prénom, deuxième prénom (si vous en avez un).

#### **Autres noms utilisés**

2-4. Si vous avez déjà utilisé un nom différent, OU votre nom a été mal orthographié ou dans le désordre sur un document, écrivez tous ces noms ici. Si vous avez besoin de plus d'espace, utilisez page 7. Sinon, écrivez NONE.

#### **Votre adresse postale aux États-Unis**

5. Écrivez votre adresse postale ici.

5.a. Si quelqu'un d'autre reçoit votre courrier, mettez leur nom. Sinon, écrivez N/A.

5.b. Incluez le numéro d'immeuble ou le numéro de maison et le nom de la rue.

5.c. Incluez le numéro d'appartement, de suite, ou d'étage si nécessaire.

5.d-e. Incluez la ville, l'état, et le code postale dans les espaces corrects.

6. **Est-ce que votre adresse postale actuelle est la même que votre adresse physique ?** Si votre adresse postale est la même que votre adresse physique, cochez la case à côté de "yes". Puis, à la 7e étape, écrivez "Same as above". Si votre adresse postale est différente que votre adresse physique, cochez "no". Puis, à la 7e étape, fournissez votre adresse physique.

#### **Adresse physique aux États-Unis.**

7. Écrivez l'adresse où vous habitez actuellement, en incluant toutes les informations. Si cela est la même que votre adresse postale, écrivez "Same as above."

---

#### **D'autres informations**

8. « **Alien Registration Number** » ( « **A number** »): Écrivez votre « A number » ici. Cela est un nombre à 9 chiffres qui est sur le reçu que vous avez reçu quand vous avez demandé d'asile, et sur tous les autres documents officiels de l'USCIS.

9. **USCIS « Online Account Number » (numéro de compte):** Écrivez votre USCIS « Account Number » (numéro de compte) si vous en avez un. Vous auriez reçu ce numéro si vous avez précédemment déposé par « the Online Electronic Immigration System » (le système en ligne de l'immigration). Vous pouvez trouver ce nombre en vous connectant à votre compte. Si vous n'en avez pas un, écrivez « N/A ».

10. « **Gender** » (**genre**): Cochez une case.

11. « **Marital Status** » (: Cochez une case.

12. « **Have you previously filed Form I-765?** » (Est-ce que vous avez précédemment déposer le formulaire I-765). Si cela est une demande de renouvellement, cochez « yes » (oui). Si cela est une demande initiale, cochez “no” (non).
- 13.a. « **Has the SSA ever officially issued you a Social Security card?** » Est-ce que le « SSA » vous a jamais remis une carte de sécurité sociale américaine officielle ? Si cela est votre première demande et vous n’avez pas de numéro de sécurité sociale, cochez “No” (non). Si vous avez déjà un numéro de sécurité sociale, cochez Yes (Oui), puis mettez votre numéro de sécurité sociale dans l’espace prévu.
- 13.b. « **Provide Your Social Security Number (SSN)** » (Fournissez votre numéro de sécurité sociale). Écrivez votre numéro de sécurité sociale.
14. « **Do you want the SSA to issue you a Social Security card?** » Est-ce que vous voulez que le « SSA » vous remette une carte de sécurité sociale ? Si vous n’avez pas de carte de sécurité sociale, cochez “Yes” (Oui).
15. « **Consent for Disclosure** » (Consentement à la divulgation): Si vous n’avez pas de sécurité sociale, cochez “Yes” (Oui).
16. **Father’s Name (Nom du père)**: Si vous avez coché « Yes » (Oui) pour la question 15, remplissez-le. Si vous avez coché « No » (Non), écrivez N/A.
17. **Mother’s Name (Nom de la mère)**: Si vous avez coché « Yes » (Oui) pour la question 15, remplissez-le. Si vous avez coché « No » (Non), écrivez N/A.
- « **Your Country or Countries of Citizenship or Nationality** » (Le/s pays où vous êtes citoyen/ne actuellement ou par la naissance)
- 18.a-b. Indiquez tous les pays où vous êtes actuellement citoyen/ne. Dans la deuxième espace, si vous êtes citoyen/ne dans un seul pays, écrivez N/A.
- « **Place of Birth** » (Lieu de naissance)
19. Indiquez la ville, l’état (ou province), et pays de votre naissance.
20. Write the date of birth (month/day/year). Indiquez la date de votre naissance (mois/jour/an).
- « **Information About Your Last Arrival in the United States** » (Des informations sur votre dernière arrivée aux États-Unis)
- 21.a. « **Form I-94 Arrival-Departure Number** » (formulaire I-94 numéro d’arrivé/départ): Si vous avez reçu le formulaire I-94 quand vous êtes arrivé, fournissez votre numéro du formulaire I-94.
- 21.b. « **Passport Number** » (Numéro de passeport): Écrivez votre numéro de passeport le plus récent.
- 21.c. « **Travel Document Number** » (document de voyage): Si vous avez un document de voyage, mais pas de passeport, indiquez votre numéro du document de voyage. Si vous avez un passeport, écrivez N/A.
- 21.d. « **Country That Issued your Passport** » (Le pays qui a émis votre passeport): Indiquez le pays duquel vous avez reçu votre passeport ou document de voyage.
- 21.e. « **Expiration Date for Passport** » (Date d’expiration du passeport): Indiquez la date d’expiration de votre passeport ou document de voyage. Cela devrait être sur la page de biographique.
22. « **Date of Last Arrival Into the U.S.** » (Date de la dernière arrivée aux États-Unis): Indiquez la date de la dernière fois que vous êtes entré aux États-Unis. Ces informations devraient être apposé dans votre passeport.
23. « **Place of Last Arrival Into U.S.** » (Lieu de votre dernière arrivée aux États-Unis): Indiquez où vous êtes entré aux États-Unis plus dernièrement.

24. « **Immigration Status at Your Last Arrival** » (Statut d'immigration à votre dernière arrivée): Indiquez le statut d'immigration que vous avez eu quand vous êtes entré aux États-Unis pour la dernière fois. Par exemple: « student visa » (visa d'étudiant), « visitor visa » (visa de visiteur), B1/B2 visa. Si vous êtes entré sans document, écrivez « EWI ».
25. « **Your Current Immigration Status or Category** » (votre statut ou catégorie d'immigration actuel) : Écrivez *Asylum Pending* (l'asile en attente).
26. « **Student and Exchange Visitor Information System Number** » (Numéro de système d'informations sur les étudiants et les visiteurs participant à un programme d'échange): Si vous avez été donné un numéro « SEVIS », écrivez-le ici. Sinon, écrivez « N/A ».
- « **Information about your Eligibility Category** » (Information sur votre catégorie d'admissibilité)
27. « **Eligibility Category** » (catégorie d'admissibilité): Écrivez « (c)(8) » dans les boîtes. Cela indique « Asylum Pending » (l'asile en attente).
- 28.a. Écrivez « N/A ».
- 28.b. Écrivez « N/A ».
- 28.c. Écrivez « N/A ».
29. Écrivez « N/A ».
30. Si vous n'avez **jamais** été arrêté pour un crime, n'importe où dans le monde, choisissez « No » (non). Si vous **AVEZ ÉTÉ** condamné, accusé, ou arrêté, aux États-Unis *ou* dans un autre pays, choisissez « yes » (oui). Choisissez « yes » même si cela était une arrestation politique ou une arrestation injustifiée. Écrivez en-dessous de la question: « See addendum » (voir addendum) Si l'arrestation était aux États-Unis, vous devez fournir une copie **certifié** du « Court docket » (dossier judiciaire) de votre arrestation (**pas** le rapport de police). Il serait bon de consulter avec un avocat privé sur les conséquences de votre arrestation ou condamnation sur l'immigration. Si l'arrestation était à l'extérieur des États-Unis, fournissez les documents si vous les avez. Si vous avez inclus une description de l'arrestation ou la condamnation dans votre demande d'asile, écrivez une **BRÈVE** explication de qu'est-ce qui s'est passé et écrivez « Please refer to my asylum application for more details » (Veuillez consulter de ma demande d'asile pour plus de détails). Si cela était une arrestation politique ou vous n'avez pas de document, expliquez la situation sur la page finale. Si vous avez été arrêté dans votre pays d'origine pour des raisons purement politique, vous devriez écrire que l'arrestation ou les arrestations était/étaient pour une raison politique et que cela est discuté dans votre demande d'asile. Par **exemple**, vous pouvez écrire, « I was arrested in my home country for political reasons and it is discussed in my asylum application » (J'ai été arrêté dans mon pays d'origine pour des raisons politiques et cela est discuté dans ma demande d'asile). \***Veuillez noter**, vous pouvez recevoir un avertissement du gouvernement de leur intention de refuser ce document, si vous n'incluez aucune preuve ni explication de l'arrestation.
- 31.a. Écrivez N/A.
- 31.b. Laissez ces cases vides.

« **Part 3. Applicant's Statement, Contact Information, Declaration, Certification, and Signature** »

(Section 3. Déclaration de demandeur, informations de contact, déclaration, certification et signature)

« **Applicant's Statement** » (Déclaration de demandeur)

- 1.a. Cochez cette case si vous avez rempli ce formulaire vous-même.

1.b. Cochez cette case si un/e interprète travaillait sur ce formulaire avec vous. Indiquez la langue que l'interprète parlait avec vous. L'interprète doit fournir leurs propres informations en « Part 4 » (section 4)

2. Cochez cette case si quelqu'un d'autre a rempli ce formulaire pour vous. Cette personne doit remplir « Part 5 » (section 5)

**Applicant's Contact Information (Informations de contact du demandeur / de la demandeuse)**

3. Écrivez un numéro de téléphone où vous pouvez être joint.

4. Écrivez votre numéro de téléphone portable, si vous en avez un et vous voulez le fournir.

5. Écrivez votre adresse email si vous en avez un et vous voulez le fournir.

6. Cochez cette case si vous êtes un/e citoyen/ne salvadorien/ne ou guatémaltèque qui pouvez recevoir des allocations en vertu du « ABC settlement agreement » (l'accord de règlement ABC)

**Applicant's Signature**

7.a. Écrivez votre prénom et nom à l'encre bleue.

7.b. Écrivez la date du jour.

**« Part 4. Interpreter's Contact Information, Certification, and Signature »**

**(Section 4. Les informations de contact de l'interprète, certification et signature)**

Si quelqu'un a interprété pour vous afin de remplir ce formulaire, elle/il doit remplir ces informations à l'encre noire, et signer leur prénom et nom à l'encre bleue.

**« Part 5. Contact Information, Declaration, and Signature of the Person Preparing This Application, If Other Than Applicant »**

**(Section 5. Informations de contact, déclaration et signature de la personne qui a rempli cette demande, si autre que le/la demandeur/euse).**

Si quelqu'un a complété cette demande pour vous, elle/il doit remplir ces informations à l'encre noire et signer leur prénom et nom à l'encre bleue. Si personne ne vous a aidé à remplir ce formulaire, écrivez « N/A » dans les boîtes.

[Date]

**VIA CERTIFIED MAIL**

USCIS

Attn: I-765

2501 S. State Hwy. 121 Business

Suite 400

Lewisville, TX 75067

Re: Form I-765, Application for Renewal of Employment Authorization under  
Category (c)(8) for: **[Insert your Name, Alien No. XXX XXX XXX]**

Dear Sir or Madam:

Enclosed please find documents in support of my application for employment authorization, Form I-765.

It has now been at least 150 days since I filed my I-589. I am now filing my first I-765 application under category (c)(8), for asylum applicants. No fee is required for employment authorization applications in this category.

The following documents are enclosed in support of my application for employment authorization:

- Form I-765
- Two (2) passport photos
- Copy of first page of my Form I-589
- Copy of Notice with date confirming at least 150 days have passed
- Copy of passport or other identification

Sincerely,

[SIGN IN BLUE INK HERE]

[Insert your full name]

## ANNEXE F

## **Formulaire I-589 « Application for Asylum and Withholding of Removal »**

Le formulaire I-589, intitulé « Application for Asylum and for Withholding of Removal », est un des documents les plus importants que tout demandeur d'asile doit soumettre au gouvernement américain. Le formulaire I-589 est disponible sur le site :

<http://www.uscis.gov/files/form/i-589.pdf>.

**Note: La version actuelle du formulaire I-589 utilisé par le gouvernement américain a une date d'expiration du 30 septembre 2022. Allez à [www.uscis.gov](http://www.uscis.gov) pour télécharger la version la plus actuelle du formulaire. Vous devriez utiliser le formulaire sur ce site-web, même s'il est déjà expiré.**

Lisez, s'il vous plaît, les instructions ci-dessous pour savoir comment compléter le formulaire I-589. Sachez cependant que ces instructions ne remplacent pas les instructions détaillées fournies par le gouvernement américain, et que vous devez lire attentivement. Ces instructions sont disponibles sur le site : <http://www.uscis.gov/files/form/i-589instr.pdf>.

Le même formulaire est utilisé pour les demandes d'asile et pour les demandes de suspension d'expulsion et l'assistance au titre de la Convention contre la torture. Pour plus de renseignements sur la suspension d'expulsion et la Convention contre la torture, voyez Section III de ce guide.

### **AVANT DE COMMENCER: DES CONSEILS POUR BIEN COMPLÉTER LE FORMULAIRE I-589:**

- Vous pourriez trouver utile de compléter « Step 4: Write your Declaration » (Étape 4: écrivez votre Déclaration) avant de répondre aux questions posées dans « Part B » (Section B) du formulaire I-589. Voyez Annexe G pour plus de renseignements sur comment écrire votre Déclaration ;
- Lisez chaque question attentivement. Assurez-vous que vous comprenez la question avant de répondre ;
- Assurez-vous que toutes vos réponses sont exhaustives et conformes à la vérité ;
- Le formulaire I-589 doit être complété en anglais. Si vous ne parlez pas anglais, il vous faut engager un traducteur compétent. Le/la traducteur/traductrice ne doit pas être un professionnel mais évitez d'utiliser les services de traduction en ligne comme Google Translation comme ils ne sont pas toujours correctes et peuvent causer des fautes ;
- Tapez vos réponses par ordinateur ou écrivez-les en capitales d'imprimerie avec un stylo à bille noir (n'utilisez pas de crayon). Signez avec un stylo à bille bleu ;

- Si votre écriture est difficile à lire, écrivez tout en lettres majuscules ;
- Quand vous voulez cocher une case, mettez un « X » dans la case ;
- Si vous ne connaissez pas la réponse à une question, écrivez « Unknown » ou « I don't know ». Ne devinez pas ;
- Ne laissez aucune question vide. Si une question ne s'applique pas à votre situation, écrivez « N/A », qui signifie « Not applicable » ;
- « Supplement A ou B » : S'il n'y a pas assez de place sur le formulaire I-589 pour répondre de manière exhaustive à une question, utilisez la page intitulée « Supplement A » (pour vos enfants, par exemple) ou celle intitulée « Supplement B ». Si vous utilisez le supplément A ou B, indiquez bien quelle question vous êtes en train de traiter. Tapez ou écrivez à l'encre NOIR, et ce sur chaque page supplémentaire que vous soumettez : 1) votre numéro A (« Alien Registration Number » ou « A-Number »), si vous en avez un ; 2) votre nom ; 3) la date ; 4) signez chaque page à l'encre BLEUE. Si vous n'utilisez pas les suppléments A ou B, nous n'avez pas besoin de les envoyer.

Instructions pour chaque question de formulaire I-589:

### **PAGE 1:**

Cochez la case dans le coin supérieur droit de la page déclarante que vous voulez demander la suspension d'expulsion en vertu de la Convention contre la torture. Voir la page x de ce manuel pour plus d'informations sur comment demander la suspension d'expulsion et la protection en vertu de la Convention contre la torture.

### **« Part A1: Information about you »**

#### **(Section A1: (votre identité)**

**1. « Alien Registration Number » (« A Number ») :** Il s'agit du numéro dont se sert le gouvernement américain pour vous identifier. Il comporte la lettre « A » suivie de 8 ou 9 chiffres. Si vous ne connaissez pas votre « A Number », écrivez « Unknown ». Si le gouvernement ne vous a pas attribué de « A Number », écrivez « None ». Le gouvernement américain vous attribue un « Alien Number » une fois qu'il a reçu votre dossier de demande d'asile.

**2. Numéro de sécurité sociale américaine :** Si vous avez un numéro de sécurité sociale valable émis par l'Administration de la sécurité sociale (Social Security Administration), écrivez-le ici. Si vous n'en avez pas, écrivez « None ». Si vous avez utilisé un faux numéro de sécurité sociale

ou le numéro de sécurité sociale de quelqu'un d'autre, n'écrivez pas le faux numéro. Écrivez « None ».

**3. « USCIS Online Account Number » (numéro de compte en ligne d'USCIS):** Si vous avez un « A number » valable, écrivez-le ici. Un numéro d'USCIS est votre « Alien Registration Number » (« A Number »). Si vous ne l'avez pas un, écrivez « N/A ».

**4. « Complete Last Name » :** Écrivez votre nom de famille complet. Si vous avez plusieurs noms de famille, comme « Garcia Morales », écrivez-les tous.

**5. « First Name » :** Il s'agit de votre vrai prénom. N'écrivez pas de surnom ici.

**6. « Middle Name » :** Si vous avez un deuxième prénom, écrivez-le ici.

**Conseil:** Si votre nom est différent que le nom sur votre passeport ou visa, soyez préparé à expliquer pourquoi pendant votre entretien d'asile ou au tribunal. Sur le I-589 soyez certain que votre nom est épilé correctement.

**7. « Other Names » :** Vous devez écrire tout autre nom – surnom, nom de jeune fille, ou tout autre nom utilisé pour vous identifier.

**8. « Residence in the U.S. » :** C'est l'adresse où vous habitez réellement aux États-Unis. Mettez aussi votre numéro de téléphone, si vous en avez un.

**9. « Mailing Address » :** C'est l'adresse à laquelle vous recevez votre courrier. Si une personne autre que vous relève votre courrier, écrivez votre nom suivi par son adresse, en commençant avec les mots « In care of [écrivez son nom ici] »

**10. « Gender » :** cochez « male » ou « female » (homme / femme).

**11. « Marital Status » :** Si vous n'êtes pas marié/e, cochez « single ». Si vous êtes marié/e légalement, cochez « married ». Si vous avez été marié/e, puis divorcé légalement, cochez « divorced ». Si vous avez été marié/e légalement, mais que votre époux/épouse est décédé/e, cochez « widowed ». Les cas suivants ne sont pas considérés comme des mariages légaux : le concubinage ou autre union libre et informelle, un mariage sans cérémonie ou certificat. En outre, le mariage polygame, où un mari a plus d'une femme, n'est pas considéré comme un mariage légal par le gouvernement américain.

**12. « Date of Birth » :** Employez 8 chiffres pour indiquer votre date de naissance, et dans l'ordre suivant : mois, jour, année. Par exemple, si vous êtes né/e le 1er mars 1978, vous écrivez « 03/01/1978 ».

**13. « City and Country of Birth » :** Indiquez la ville et le pays où vous êtes né/e.

**14. « Present Nationality » :** Indiquez le ou les pays dont vous êtes actuellement citoyen/ne.

**15. « Nationality at Birth » :** Indiquez le pays dont vous êtes citoyen/ne par la naissance.

**16. « Race, Ethnic, or Tribal Group » :** Certains individus appartiennent à des tribus, par exemple « Tutsi » ou « Hutu ». Si vous n'appartenez pas à une tribu, indiquez votre race, comme « White/Caucasian » (c'est-à-dire « blanc »), « Latino », « Black » (c'est-à-dire noir), etc.

**17. « Religion » :** Si vous pratiquez une religion (par exemple christianisme, judaïsme, islam ou autre religion), écrivez son nom ici.

**18. « Check the box that applies » :** Si vous n'avez jamais été convoqué/e à une audition devant un juge d'immigration dans une cour d'Immigration, cochez la case 18(a). Si vous êtes actuellement engagé/e dans une procédure en cour d'Immigration, cochez la case 18(b). Si vous n'êtes pas actuellement impliqué/e dans une procédure en cour d'Immigration, mais que vous l'avez été dans le passé, cochez la case 18(c).

**WARNING: Si vous cochez la case 18(b) or 18(c), ce guide ne s'applique pas forcément à votre situation. Il peut être utile de consulter le "Defensive Pro Se Asylum Guide" (le guide défensif d'asile *pro se*). Vous devriez consulter un avocat expérimenté en droit d'immigration avant de procéder à une demande d'asile ou d'utiliser ce guide.**

**19. Complétez a à c.**

(a) « **When did you last leave your country** » : Indiquez la date à laquelle vous avez quitté le pays dont vous êtes citoyen/ne (c'est-à-dire le pays duquel vous voulez être protégé par l'asile). Employez le même procédé que pour votre date de naissance. Par exemple, si vous avez quitté votre pays le 1er septembre 2012, écrivez « 09/01/2012 ». Si vous ne connaissez pas la date exacte, vous pouvez écrire, par exemple, « September 2012 » ou simplement « 2012 ».

(b) « **What is your current I-94 Number** » : Le formulaire I-94 est une carte blanche qui comporte un numéro d'identifiant, et que l'on donne souvent aux non-citoyens lors de l'inspection d'arrivée sur le territoire américain. Cette carte a pu être agrafée dans votre passeport. Si vous n'avez pas été inspecté, ou si vous êtes entré/e illégalement aux États-Unis, ou si vous n'avez pas reçu de formulaire I-94, écrivez « No inspection » ou « None ».

(c) « **U.S. Entry History** » : Il s'agit ici de commencer avec votre arrivée la plus récente aux États-Unis. Peu importe si vous êtes arrivé/e légalement ou illégalement.

« **Date** » : Indiquez la date à laquelle vous êtes arrivé/e aux États-Unis. Employez le même procédé que pour les dates précédentes, c'est-à-dire mois/jour/année. Cette date se trouve dans votre passeport et/ou sur votre carte I-94, si vous en possédez une. Si vous n'êtes pas sûr/e de la date exacte, vous pouvez écrire simplement le mois et l'année, ou seulement l'année.

« **Place** » : Écrivez le nom de la ville et de l'état par lesquels vous êtes entré/e sur le territoire américain.

« **Status** » : Si vous êtes entré/e légalement sur le territoire américain, écrivez le type de visa que vous avez utilisé, par exemple, « tourist », « student » ou « worker ». Si vous n'êtes pas entré/e aux États-Unis légalement, écrivez « entered without inspection ».

« **Date Status Expires** » : Indiquez la date à laquelle votre I-94 ou séjour autorisé arrive à expiration, si applicable. Il s'agit de la date que le gouvernement américain a indiquée lorsque

votre passeport a été tamponné, au moment de votre arrivée aux États-Unis. Si le gouvernement américain a indiqué « D/S », cela signifie « duration of status ». Vous devez rendre compte de toutes ces informations pour chaque entrée aux États-Unis, qu'elle soit légale ou illégale.

**20. « What country issued your last passport or travel document » :** Indiquez le nom du pays qui a émis votre passeport, ou le document qui vous a permis de quitter votre pays et/ou d'entrer aux États-Unis.

**21. « Passport and travel document number » :** Il s'agit du numéro qui identifie votre passeport. Généralement, il se trouve sur la même page que votre photo. Si vous êtes arrivé/e aux États-Unis sans passeport, vous avez peut-être un autre document de voyage avec un numéro d'identifiant. Si vous n'avez aucun de ces numéros ou de ces documents, écrivez « N/A ». Si vous avez perdu ces documents depuis votre arrivée aux États-Unis, écrivez « Unknown ».

**22. « Expiration Date » :** Indiquez la date d'expiration de votre passeport ou autre document de voyage. Généralement, cette date se trouve également à la page de la photo. Respectez le procédé du mois/jour/année.

**23. « What is your native language » :** Par « native language », on entend votre première langue, c'est-à-dire votre langue maternelle. Si votre langue compte des dialectes, indiquez le dialecte que vous parlez.

**24. « Are you fluent in English » :** Si vous parlez couramment l'anglais, cochez la case correspondant à « Yes ». Si vous ne parlez pas anglais couramment, cochez la case correspondant à « No ».

**25. « What other languages do you speak fluently » :** Si vous parlez une ou plusieurs autres langues couramment, indiquez-les.

Laissez vides les cases « For EOIR use only » et « For USCIS use only ».

### **PAGES 2 et 3**

**Part A.II : « Information About Your Spouse and Children (Pages 2 & 3) » :** Ici vous êtes questionné/e sur votre mariage actuel (si vous êtes marié/e) et sur vos enfants (le cas échéant). :

**« Your Spouse » :** Votre « spouse » est votre mari ou femme.

La première partie de la section A.II demande des informations concernant votre époux/épouse. Si vous n'êtes pas marié/e, cochez la case correspondant à « I am not married » and écrivez « N/A » dans toutes les cases qui correspondent aux questions sur l'époux/épouse. Ensuite répondez aux questions qui concernent vos enfants, « Your Children ».

Si vous êtes marié/e, vous devez compléter cette partie de manière exhaustive, que votre conjoint soit aux États-Unis ou non.

Associer votre époux/épouse à votre dossier de demande d'asile signifie que cette personne recevra le droit d'asile si il ou elle est aux États-Unis et que votre demande est approuvée. Si vous avez un/e époux/épouse avec vous aux États-Unis, et que vous souhaitez que cette personne reçoive le droit d'asile si on vous l'accorde, alors vous êtes obligé/e de soumettre les pièces suivantes qui concernent votre époux/épouse qui est avec vous aux États-Unis :

1. Un exemplaire supplémentaire de votre formulaire I-589, avec une photo de type de passeport de votre époux/épouse agrafé à la page 9 de cet exemplaire supplémentaire. Veuillez suivre les instructions disponible sur <https://travel.state.gov/content/travel/en/passports/requirements/photos.html> pour vous assurer que vos photos sont conformes aux exigences du gouvernement des États-Unis.
2. Deux exemplaires de documents qui démontrent que vous êtes mariés (par exemple, votre certificat de mariage). N'envoyez pas les originaux de ces documents, juste une copie. Cependant, vous voudrez apporter les originaux à votre entretien d'asile ou au tribunal au cas où quelqu'un veut les voir.

**ATTENTION:** Si vous n'avez pas ou ne pouvez pas obtenir ces documents, vous devez envoyer par la poste des preuves « secondaires » de votre relation, comme les dossiers médicaux, les dossiers religieux et les dossiers scolaires. Vous pouvez aussi envoyer par la poste une déclaration écrite par au moins une personne pour chaque événement, comme un mariage ou une naissance d'un/e enfant/e que vous essayez de démontrer. Les déclarations écrites peuvent être fournies par des membres de la famille ou par d'autres et ils n'ont pas besoin d'être citoyen/ne des États-Unis ou d'un résident permanent légal. Les déclarations doivent être traduits si elles ne sont pas en anglais.

Si votre époux/épouse n'est pas aux États-Unis et que votre demande d'asile est accordée, vous pouvez soumettre en sa faveur une demande pour le regroupement familial, c'est-à-dire le formulaire I-730 intitulé « Refugee/Asylee Relative Petition ». Si cette demande est approuvée, ce membre de votre famille peut entrer sur le territoire américain en tant que réfugié. Vous voudrez peut-être consulter un avocat pour obtenir plus de renseignements.

### « Your Children »

La partie suivante de la section A.II concerne vos enfants (« Your Children »). Si vous n'avez pas d'enfants, cochez la première case et écrivez « N/A » dans toutes les cases suivantes qui concernent les enfants. Ensuite, passez à la section A.III qui commence à la page 4 du formulaire I-589.

Si vous avez des enfants, cochez la case « I have children » et écrivez ensuite combien vous en avez à la ligne intitulée « Total number of children » (« nombre total d'enfants »). Ce chiffre doit correspondre à tous les enfants biologiques, adoptés, ou reconnus comme tels légalement (stepchildren), quels que soient leur âge, adresse ou état civil.

- « Adopted Child » Un enfant adopté est un enfant qui avait moins de 16 ans au moment où l'adoption légale a eu lieu en dehors des États-Unis, qui vit avec vous et dont vous avez la garde légale depuis au moins deux ans. Vous serez obligé/e de fournir des documents qui prouvent que vous avez la garde physique et légale de cet enfant depuis au moins deux ans. De toute façon, il est important d'établir une liste de tous vos enfants (qu'ils remplissent ou non les conditions indiquées ci-dessus). Il y a la place pour lister quatre enfants dans cette section du formulaire. Si vous avez plus de quatre enfants, vous pouvez établir la liste complète des noms des autres enfants sur le « Supplement A, Form I-589 » (c'est-à-dire sur l'avant dernière page du formulaire I-589) ou sur papier libre sur

lequel vous devez inscrire votre nom complet, votre « Alien Number » (le cas échéant), ainsi que la date et votre signature. Répertoirez tous vos enfants, quels que soient leur âge, adresse ou état civil.

Chacun de vos enfants peut être associé à votre dossier de demande d'asile, à condition qu'il soit physiquement présent aux États-Unis, qu'il ait moins de 21 ans et qu'il ne soit pas marié.

Associer un enfant à votre dossier de demande d'asile signifie que cette personne reçoit le droit d'asile si elle est aux États-Unis et que votre demande est accordée. Si vous avez un ou plusieurs enfants avec vous aux États-Unis qui ont moins de 21 ans, et que vous souhaitez qu'ils reçoivent le droit d'asile si on vous l'accorde, alors vous êtes obligé/e de soumettre les pièces suivantes pour chaque enfant qui est avec vous aux États-Unis :

1. Un exemplaire supplémentaire de votre formulaire I-589 ; avec une photo d'identité de type passeport de l'enfant ( agrafée à la page 9 de l'exemplaire supplémentaire de votre formulaire I-589). Pour être sûr/e que vos photos sont conformes aux normes requises par le gouvernement américain, consultez le site suivant :  
<http://travel.state.gov/content/passports/english/passports/photos/photos.html>
2. Deux copies d'un document qui prouve votre parenté avec l'enfant (par exemple, un certificat de naissance) ;

Si vos enfants ne vivent pas aux États-Unis et que votre demande d'asile est accordée, vous pouvez soumettre en leur faveur une demande pour le regroupement familial, c'est-à-dire le formulaire I-730 intitulé « Refugee/Asylee Relative Petition ». Si votre demande est approuvée, vos enfants peuvent entrer sur le territoire américain en tant que réfugiés au statut légal. Voir la page X de ce guide pour plus d'informations concernant la préparation de cette demande en faveur d'un enfant et le formulaire « Refugee/Asylee Relative Petition ».

## **PAGE 4**

### **« Part A.III » : « Information About Your Background (Page 4) » :**

Cette section concerne les lieux où vous avez habité, vos études, et votre parcours professionnel – aux États-Unis et dans votre pays d'origine. Lorsque vous répondez à ces questions, commencez avec les faits les plus récents (adresse, école, emploi), puis remontez vers les faits les plus anciens.

**1. « List the address and dates of residence where you lived just BEFORE coming to the U.S. »** (Faites une liste des adresses, avec les dates correspondant à chacune, où vous avez vécu immédiatement AVANT de venir aux États-Unis.)

- Si vous avez vécu caché pendant un certain temps immédiatement avant votre arrivée aux États-Unis, vous devez indiquer l'adresse de ce lieu.

- Si ce lieu secret ne se situe pas dans votre pays d'origine où vous craignez la persécution, vous devez cependant indiquer votre dernière adresse, et les dates qui y correspondent, dans votre pays d'origine. Par exemple, si vous êtes originaire du Rwanda, et que vous avez fui au Burundi parce que vous craigniez la persécution au Rwanda, indiquez les deux adresses, et les dates correspondantes, de votre dernier lieu de résidence au Burundi et au Rwanda.

**2. « List each of your residences during the past five years, including the dates of residence for each place »** (Faites une liste de vos lieux de résidence des cinq dernières années, avec pour chacune les dates correspondantes). Commencez avec l'adresse où vous habitez maintenant aux États-Unis, ensuite l'adresse directement avant celle-là, et ainsi de suite jusqu'à ce que vous soyez monté/e au moins cinq ans en arrière. Il est très important d'indiquer TOUS vos lieux de résidence, même si vous n'y êtes resté/e que peu de temps, par exemple dans un foyer pour les sans-abri, ou lorsque vous viviez en cachette. Les adresses dont vous avez fait la liste en réponse à la question 1 (ci-dessus) doivent aussi figurer sur cette liste en réponse à la question 2. Si vous avez habité dans plus de cinq lieux différents durant les cinq dernières années, utilisez la page intitulée « Supplement B » pour ajouter les autres adresses. Voir la page 54 de ce guide pour savoir comment compléter le « Supplement B ».

**3. « List all the schools you have attended, including dates of attendance »** (Faites une liste de toutes les écoles où vous avez été inscrit/e, avec pour chacune, vos dates d'inscription.) Cette liste doit comporter tous les établissements primaire, secondaire et supérieur où vous avez été scolarisé/e, ainsi que tout centre d'éducation pour adultes (pour des cours d'anglais, par exemple) où vous avez étudié aux États-Unis. Si vous avez été inscrit/e dans plus de quatre écoles dans votre vie, utilisez le 60 « Supplement B » pour ajouter les informations concernant les autres écoles. Voir la page 54 de ce guide pour savoir comment compléter le « Supplement B ».

**4. « List each of your places of employment for the past five years »** (Faites une liste de tous vos lieux de travail pour les cinq dernières années.) Commencez avec le poste que vous occupez actuellement aux États-Unis, ou votre poste le plus récent, en donnant le nom et les coordonnées de votre employeur, votre poste, et les dates de début et de fin du contrat de travail. Si, pendant les cinq dernières années, vous avez eu plus de trois emplois, utilisez le « Supplement B » pour ajouter les informations sur les autres postes. Voir la page 54 de ce guide pour savoir comment compléter le « Supplement B ».

**5. « List information about your parents, brothers and sisters, including their name, city/town and country where they were born, and their current location (if they are no longer living, check 'Deceased') »** (Indiquez le nom de vos parents et de vos frères et sœurs, leur lieu et pays de naissance, et leur adresse actuelle (si l'un d'eux est décédé, cochez la case 'Deceased'.) S'ils ne sont pas décédés, vous DEVEZ indiquer leur lieu de résidence actuel. Si vous ne le faites pas, votre dossier vous sera renvoyé. Si vous ne savez pas où l'un de ces personnes habite, écrivez « Unknown ». Si vous avez plus de quatre frères et sœurs (au total), utilisez le « Supplement B » pour ajouter les informations concernant vos autres frères et sœurs. Voir la page 54 de ce guide pour savoir comment compléter le « Supplement B ».

## **« Part B. Information About Your Application (Page 5) » :**

Cette section est consacrée aux raisons pour lesquelles vous demandez le droit d'asile. Lisez attentivement chaque question et donnez tous les détails possibles concernant ce que vous et votre famille avez vécu, et dont la conséquence est que vous avez peur de retourner dans votre pays d'origine. Indiquez pourquoi vous et votre famille avez été persécutés ; qui vous a persécuté; et ce qui vous arriverait, selon vous, si vous retourniez aujourd'hui dans votre pays d'origine.

**ATTENTION:** Si vous écrivez votre déclaration avant de compléter le formulaire I-589, vous devriez répondre aux questions dans « Part B » (Section B) en une à trois phrases qui résument ce que vous écrivez dans votre déclaration. Soyez certain que ce que vous mettez dans votre déclaration correspond à vos réponses dans « Part B » (Section B). Après vos réponses, vous devriez inclure cette phrase « **Please see my Declaration submitted with this Form I-589 for more information** » (Veuillez voir ma déclaration fournie avec ce formulaire I-589 pour plus d'informations » seulement si vous incluez une déclaration.

Si vous ne prévoyez pas d'envoyer votre déclaration par la poste, vous avez besoin de répondre complètement chaque question dans « Part B » (section B). Voyez Annexe G pour apprendre à écrire votre déclaration. Si vous manquez d'espace et avez besoin de plus d'espace pour répondre à ces questions, vous pouvez ajouter des pages supplémentaires à votre formulaire I-589 en utilisant « Supplement B » à la fin du formulaire I-589. Si vous attachez des pages supplémentaires, soyez certain que chaque page incluse votre prénom et nom, « A number », s'il y en a un, la date et votre signature À L'ENCRE BLEUE.

**Question 1.** « **I am seeking asylum or withholding from removal based on** » (Je recherche le droit d'asile ou la suspension d'une procédure de déportation pour les raisons suivantes.) Cochez la ou les case/s qui correspond/ent à toutes les raisons qui s'appliquent à votre situation. Si vous avez coché la case concernant la **Convention contre la torture** à la page 1, cochez également la case « Torture Convention » à la page 5.

**Question 1(A) :** Si vous, votre famille, des amis proches ou des collègues avez subi des persécutions, de la maltraitance ou des menaces dans le passé, cochez « Yes », puis expliquez les événements. Indiquez autant de détails que possible sur ce qui s'est passé, quand cela a eu lieu, et la personne ou le groupe que vous pensez être à l'origine de cette persécution. Vous pouvez aussi écrire "Please see my personal Declaration for more information" si vous avez inclus une déclaration. Si vous cochez « No », écrivez « N/A » dans la case qui suit la question.

**Question 1(B) :** Si vous avez peur que l'on vous persécute dans le futur si vous retournez dans votre pays d'origine, cochez « Yes », puis expliquez pourquoi vous le craignez. Tout comme pour la question 1(A) ci-dessus, indiquez tous les détails possibles concernant l'atteinte spécifique que vous craignez et la ou les personnes ou le groupe qui, selon vous, pourrai(en)t vous porter atteinte si vous retournez dans votre pays d'origine. Comme expliqué ci-dessus, si toutes ces informations se trouvent dans votre déclaration, répondez brièvement à la question, puis ajoutez « Please see my Declaration submitted with this Form I-589 for more information » en réponse à cette question. Si vous décidez de ne pas rédiger de déclaration, donnez ici tous les détails possibles. Si vous cochez « No », écrivez « N/A » dans la case qui suit la question.

**Part B. Information About Your Application (Continued)**

**Question 2 : Have you or your family members ever been accused, charged, arrested, detained, interrogated, convicted and sentenced, or imprisoned in any country other than the United States ?** (Est-ce que vous ou des membres de votre famille avez déjà été accusé(s), mis en examen, arrêté(s), détenu(s), interrogé(s), déclaré(s) coupable et condamné(s) à une peine ou emprisonné(s) dans un pays en dehors des États-Unis ?)

Cochez « Yes » ou « No ». Si vous cochez « No », écrivez « N/A » dans la case qui suit la question. Si vous cochez « Yes », expliquez ce qui s'est passé et pourquoi. Si vous avez été détenu, soyez certain que vous le mentionnez ici.

\* Le gouvernement américain pose cette question pour deux raisons essentielles. D'une part, le gouvernement américain peut considérer qu'une accusation, une mise en examen, une arrestation, une détention, un interrogatoire, une condamnation, une sentence ou un emprisonnement est illégal ou constitue une atteinte à vos droits fondamentaux. D'autre part, le gouvernement américain doit savoir si vous avez commis un crime en dehors des États-Unis.

Voyez les Termes-clés et les définitions à la page X de ce guide pour aider la compréhension si vous avez été arrêté, inculpé, détenu, interrogé, condamné ou emprisonné.

**Questions 3(A) et 3(B):** Ces deux questions visent à connaître les groupes auxquels vous ou des membres de votre famille adhérez ou avez adhéré dans votre pays d'origine. Par exemple, si vous avez été membre d'un parti politique dans votre pays d'origine, vous devez cocher « Yes » et détailler ici.

- Précisez toute organisation, tout mouvement et tout groupe auxquels vous avez appartenu ou appartenez toujours. Par exemple:
  - **des groupes religieux ou associations religieuses, des groupes militaires ou paramilitaires, des groupes de guérilla, des groupes ethniques, des groupes d'étudiants, des groupes de travail ou des syndicats, des groupes pour la défense des droits de l'homme et toute autre organisation dont vous êtes membre et/ou participant.**
- Si vous considérez que vous avez subi une persécution ou que vous pourriez subir une persécution dans votre pays d'origine à cause de votre appartenance et/ou votre participation dans un ou plusieurs de ces groupes, expliquez-le dans votre réponse à cette question.
- Si vous cochez « No », écrivez « N/A » dans les cases qui suivent les questions 3A et 3B. Attention: Si vous déclarez dans votre déclaration que vous avez appartenu ou que vous appartenez toujours à certains groupes, ces groupes devraient inclus ici.
- Si vous cochez « Yes » à la question 3A, et que vous ou des membres de votre famille continuez à être actifs dans ces groupes, cochez « Yes » en réponse à la question 3B et

expliquez la situation. Si vous ou les membres de votre famille n'êtes plus actifs dans les groupes énumérés en réponse à la question 3A, cochez « No » en réponse à la question 3B et écrivez « N/A » dans la case qui suit la question.

**ATTENTION : Si vous avez déjà appartenu à un groupe paramilitaire ou de guérilla, ou à un autre groupe armé, consultez un avocat expérimenté en droit d'immigration avant d'envoyer votre formulaire I-589, afin d'avoir son avis sur les conséquences que ces activités pourraient avoir en termes de possibilités d'obtention du droit d'asile aux États-Unis.**

**Question 4 : Are you afraid of being subjected to torture in your home country or any other country to which you may be returned ?** (Avez-vous peur d'être torturé dans votre pays d'origine ou dans un autre pays dans lequel vous pourriez être déporté ?) Si vous craignez d'être torturé/e si vous retournez dans votre pays d'origine ou dans un autre pays dans lequel vous pourriez être renvoyé/e, cochez « Yes » et expliquez exactement ce que vous craignez ; pourquoi vous en avez peur ; et qui pourrait, selon vous, vous persécuter. Si vous cochez « No », écrivez « N/A » dans la case qui suit la question.

## **PAGE 7**

**« Part C. Additional Information About Your Application (Page 7) »** (Informations complémentaires sur votre dossier, page 7.) Cette section sert à vérifier que vous remplissez les critères d'obtention du droit d'asile aux États-Unis. Voir la page 7 de ce guide pour plus d'informations concernant les critères qui peuvent vous interdire le droit d'asile. Tout comme pour les autres parties du dossier, il est important de répondre à ces questions de manière exhaustive et en toute vérité.

Consultez un avocat expérimenté en droit d'immigration AVANT d'envoyer votre dossier de demande d'asile si vous avez répondu « Yes » (oui) à une question dans la section C aux pages 7 et 8.

## **PAGE 9**

### **Part D. « Your Signature » (Votre signature)**

- Agrafez votre photo de type passeport au carré au coin droit de cette page. Pour vérifier que votre photo est conforme aux normes imposées par le gouvernement américain, suivez les instructions sur le site suivant:  
<https://travel.state.gov/content/travel/en/passports/requirements/photos.html>
- Dans la case qui dit « Print your complete name » (Écrivez en caractères d'imprimerie), vous devriez écrire votre nom en anglais. Dans la case qui dit « Write your name in your native alphabet » (Écrivez votre nom dans l'alphabet de votre langue maternelle), vous devriez écrire votre nom comme vous le faites dans votre langue maternelle.
- Avant de signer votre formulaire, réexaminez toutes les questions et vérifiez que vos réponses sont exhaustives et conformes à la vérité. Comme indiqué ci-dessus, si vous ne

connaissez pas la réponse à une question, écrivez « N/A » ou « Unknown ». En signant le formulaire I-589, vous déclarez sur l'honneur que tout ce que vous avez indiqué dans le dossier est véridique dans la limite de vos connaissances.

- Signez le formulaire I-589 avec un stylo à bille BLEU,
- Cochez « Yes », si un tiers (époux/épouse, parent, enfant, etc.) vous a aidé/e à préparer le formulaire I-589 ; si personne ne vous a aidé/e, cochez « No ».
- Cochez « Yes » si on vous a fourni une liste de personnes susceptibles de vous assister, de façon payante ou bénévolement, dans l'élaboration de votre dossier de demande d'asile. Si personne ne vous a fourni une telle liste, cochez « No ».

**Part E. Declaration of Person Preparing Form, if Other Than Applicant, Spouse, Parent or Child** (Déclaration de la personne qui a préparé le formulaire, si c'est une personne qui n'est ni un époux, ni un parent ni un enfant) :

Si une ou plusieurs personnes qui ne sont pas des membres de votre famille vous a/ont aidé/e à compléter le formulaire I-589, elle/s doit/doivent compléter cette section et signer de son/leur nom avec un stylo à bille BLEU.

## **PAGE 10**

**Part F. To Be Completed at Asylum Interview, if Applicable**

N'écrivez rien dans cette section du formulaire I-589 pour le moment. Vous allez le compléter à votre entretien d'asile si vous en avez un.

**Part G. To Be Completed at Court if Applicable.**

N'écrivez rien dans cette section du formulaire I-589 pour le moment.

**Vous avez complété le formulaire I-589. Vérifiez le document pour vous assurer que vous avez complété chaque question honnêtement et fidèlement.**

Vous pouvez comparer vos réponses avec les documents que vous envoyez, comme les certificats de mariage et de naissance, votre déclaration, et toutes les autres preuves que vous préparez pour votre demande pour assurer que ce que vous dites dans votre demande d'asile est le même qui est indiqué dans vos documents et preuves. S'il y a des différences, vous devez être prêt à expliquer les raisons pourquoi pendant votre entretien d'asile ou au tribunal.

## ANNEXE G

### **Qu'est-ce qu'une déclaration ?**

- La déclaration à joindre à votre dossier de demande d'asile est une affirmation, rédigée à la main ou dactylographiée, qui explique en détail les raisons pour lesquelles vous avez fui votre pays d'origine et/ou vous avez actuellement peur d'y retourner.
- La déclaration personnelle est l'occasion pour vous d'apprendre au commissaire qui vous êtes, d'où vous venez et pourquoi il serait dangereux pour vous de retourner dans votre pays d'origine.
- Une déclaration devrait être propre à vous et votre dossier.

### **Pourquoi est-ce que je devrais en écrire une ?**

- Le commissaire (« Asylum Officer ») qui lira votre dossier ne sait rien de vous, et connaît peut-être très peu votre pays d'origine. La déclaration personnelle est l'occasion pour vous d'apprendre au commissaire qui vous êtes, d'où vous venez et pourquoi il serait dangereux pour vous de retourner dans votre pays d'origine. Votre but, en écrivant votre déclaration, doit être de donner au commissaire la présentation la plus complète des raisons pour lesquelles vous demandez le droit d'asile.

### **Qu'est-ce que je devrais inclure dans ma déclaration ?**

- Vous devriez inclure les renseignements suivants dans votre déclaration:
- Commencez avec vos antécédents personnels et les conditions dans votre pays. N'incluez que les renseignements qui sont liés aux raisons pour lesquelles vous demandez l'asile.
- Expliquez les sévices que vous avez subi dans votre pays d'origine ou les sévices dont vous avez peur de subir si vous êtes forcé à retourner. Il n'est pas nécessaire d'inclure tous les détails parce que vous pourriez être demandé de fournir plus de détails quand vous témoignez. Vous voulez juste donner une idée générale de ce qui s'est passé.
- Expliquez POURQUOI vous croyez que vous avez subi des sévices ou allez subir des sévices et par QUI. Cela est très important à inclure.

## Comment écrire ma déclaration ?

Vous pouvez écrire votre déclaration à la main ou vous pouvez la taper et l'imprimer. Souvenez-vous de numéroter chaque paragraphe.

Il n'y a pas de nombre maximum de pages mais votre déclaration devriez être assez long pour inclure tous les informations importants à propos des sévices que vous avez subi ou dont vous avez peur, pourquoi vous avez subi à ou avez peur de ces sévices, qui vous blesse ou vous a menacé et cetera. Voyez la page 2 de ce guide pour les conditions nécessaires d'être éligible pour l'asile. En générale les demandes d'asile sont plus ou moins 5 pages.

### Comment Organiser Votre Déclaration

Il n'y a ni de bonne ni de mauvaise méthode pour structurer votre demande. Vous devriez essayer d'être sûr/e que votre déclaration est claire et facile à comprendre pour le commissaire ( « Asylum Officer »).

Voici quelques conseils pour organiser votre déclaration:

- Écrivez votre déclaration dans l'ordre chronologique — l'ordre dans lequel les choses se sont passées.
- Commencez avec un paragraphe de résumé. Il devriez être un bref résumé d'un paragraphe qui explique qu'est-ce qui vous est arrivé et pourquoi. Puis vous pouvez entrer dans les détails dans les paragraphes suivants.
- Numérotez les paragraphes.
- Envisager d'écrire votre déclaration avec un début, une suite et une fin.
  - Le début est vos antécédents personnels qui ont un rapport avec pourquoi vous demandez l'asile,
  - La suite est une explication des sévices que vous avez subi ou vous avez peur de subir dans l'avenir et **pourquoi** vous avez subi ou allez subir ces sévices et **qui** a causé ses sévices ou allez causer ces sévices,
  - La fin est votre fuite et votre arrivée aux États-Unis.
- Écrivez comme si le commissaire ( « Asylum Officer » ) connaît très peu votre pays d'origine et votre travail est de l'instruire dans votre déclaration.
- **Soyez honnête !**
- Ne devinez JAMAIS sur les détails importants ! Si vous ne souvenez pas de quelque chose, dites-le.

Votre déclaration doit être écrite en anglais. Si vous ne lisez ni écrivez en anglais, vous devriez l'écrire dans votre langue maternelle et la faire traduire par quelqu'un qui parle couramment l'anglais et votre langue. Cette personne ne doit *pas* être un professionnel. Il/elle n'a pas besoin de vous faire payer de l'argent. Mais il/elle DOIT pouvoir PARLER ET LIRE couramment dans votre langue maternelle et l'anglais. Le/la traducteur/traductrice ne devrait pas être un/e époux/épouse ou enfant inclus sur votre demande d'asile ou quelqu'un qui témoignera en votre faveur. Le/la traducteur/traductrice ne devrait pas être membre de votre famille.

- Dès que votre déclaration est traduite, lisez soigneusement la traduction mot pour mot avec la personne qui a traduit votre déclaration pour vérifier que toute est correcte.
- Si votre déclaration est traduite, vous avez besoin d'attacher un « Certificate of Translation » (certificat de traduction) à la copie de votre déclaration en anglais. Voyez Annexe B pour une copie d'un certificat de traduction.

**En écrivant votre déclaration, suivez ces règles:**

- Ne copiez ni utilisez la déclaration de quelqu'un d'autre pour vous aider dans votre demande. Il est important que votre demande soit à vous.
- Si vous ne pouvez pas vous souvenir d'un détail, ne devinez pas. Vous devez dire la vérité. Si vous ne pouvez pas vous souvenir d'un détail, expliquez que vous ne pouvez pas vous en souvenir.
- Vous êtes l'expert de votre histoire et si vous ne racontez pas votre histoire au « Asylum Officer » (le commissariat) ou au juge de l'immigration, personne d'autre ne le fera.
- Essayez de penser d'où votre histoire pourrait être difficile à comprendre et expliquez votre histoire soigneusement et honnêtement.
- Si vous travaillez avec un/e traducteur/traductrice, révisez tous les traductions soigneusement et vérifiez que le/la traducteur/traductrice a signé le « Certificate of Translation » (le certificat de traduction).